

Cooperation Cameroun - Fonds International de Développement Agricole
(FIDA)

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES
AGRICOLEES PHASE 2 (PADFA II)



**MANUEL TECHNIQUE D'EXECUTION SUR LE
VOLET « INTENSIFICATION DE LA
PRODUCTION » du PADFA II**

Préparé avec l'appui de **GANDEBE Maurice** -
Consultant Expert Biotechnologie végétale

Version définitive (après ANO FIDA)

20 Novembre 2020

Table des matières

RESUME	7
INTRODUCTION.....	8
I- DEMARCHE METHODOLOGIQUE	9
II- LEÇON DU PASSE.....	10
III- CARTOGRAPHIE DES PRODUITS ET DES ACTEURS IMPLIQUES.....	10
III.1. Cartographie des produits à intensifier	10
III.2. Cartographie des acteurs	14
III.3. Planification de la sélection des coopératives et conditions d'éligibilité.....	15
IV- DESCRIPTION DES ACTIVITES ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE.....	22
Volet 1- Appui au développement du programme semencier riz et oignon.....	23
Activité 1.- approvisionnement en semence de base de riz et d'oignon	23
Activité 1.2 - Accès à la semence d'oignon	25
Activité 2- Inspection en champ et certification des semences	26
Activité 2.1- Inspection en champ et certification des semences de riz	26
Activité 3. Renforcements des capacités des semenciers (riz et oignon)	29
Activité 3.1-Formations/recyclages et accompagnement des coopératives semencières riz	29
Activité 3.2- Formation et accompagnement des coopératives (technique de production)	30
Activité 4- actualisation, multiplication et diffusion des fiches techniques	32
Activité 4.1a-La Production/actualisation des fiches techniques de production semencières riz .	32
Activité 4.1b- Multiplication et diffusion des fiches techniques de production semencières riz.....	32
Activité 4.2a- La Production/actualisation des fiches techniques de production semencières d'oignon.....	32
Activité 4.2b- Multiplication et diffusion des fiches techniques de production semencières d'oignon.....	33
Activité 5- La mise en place des parcelles de démonstration riz	33
Activité 6- organisation des journées portes ouvertes -JPO	34
Activité 7- organisation des visites d'échanges.....	36
Volet 2 - Appui à l'accès aux intrants et aux équipements agricoles	38
Activité 1- Fonds de roulement aux coopératives semencières et de production des deux filières riz et oignon	39
Activité 1.a- Fonds de roulement aux coopératives semencières riz et oignon	40
Activité 1.b- Fonds de roulement aux coopératives de production	40
Activité 2.- Appuis en semences, équipements et petits matériels	42
Activité 3.-Mise en relation coopératives-agro dealers-commerçants et autres acheteurs-EMF	43

Activité 4- suivi-évaluation des activités de production semencière par la tutelle.	45
Activité 5 et 6 – Financement par le Fond GEF.....	47
Volet 3 - Appui au renforcement des capacités techniques des producteurs	48
Activité 1- Encadrement des producteurs riz et oignon à travers les champs écoles des producteurs (CEP).....	49
Activité 1.1- Mise en place des champs écoles des producteurs riz et oignon	49
Activité 1.2- Matériel pédagogique pour les CEP (Kit).....	54
Activité 2- Journée porte ouverte pour les CEP	55
Activité 3- Formation des facilitateurs CEP	58
Activité 4- Renforcement des capacités des producteurs à travers les champs écoles des producteurs	60
Activité 4.1- Formation/recyclage et accompagnement des coopératives en technique de stockage et conservation.....	61
Activité 4.2- Formation fabrication et utilisation de la fumure organique.....	62
- Les AAC s’occuperont de l’information, de la sensibilisation et de la mobilisation des acteurs	62
Activité 4.3- Formation des coopérateurs en utilisation responsable des pesticides et engrais	62
Activité 4.4- Formation des coopérateurs en gestion de l’eau dans l’exploitation	63
Formation des coopérateurs en utilisation responsable des pesticides et engrais.....	64
Activité 4.5-Formation des coopérateurs en utilisation responsable des pesticides (contrôle des maladies et ravageurs).....	64
Activité 4.6-Formation des coopérateurs en techniques de fabrication et utilisation des engrais organiques	65
Activité 4.7-Formation des coopérateurs en management de l’exploitation familiale	66
Activité 5- Organisation des visites d’échanges entre les coopératives riz	67
Activité 6-Supervision des activités confiées aux AAC par les Techniques spécialisés.....	68
Activité 7- Encadrement des services du MINADER	69
Activité 8- Animation continue des coopératives par les Agents d’Appui Conseil (AAC)	70
9- Autres partenariats.....	71
V- ACTEURS IMPLIQUES ET ROLES DANS LE VOLET « INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION ».....	72
VI-RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS	75
ANNEXE 1 : fiche technique de production de semences certifiées du riz NERICA 3.....	78
ANNEXE 2 : fiche technique de production de semences certifiées du riz NERICA I36.....	81
ANNEXE 3- Fiche technique de production de semences certifiées d'oignon	85
Annexe 4 : Tableau des coûts détaillés des activités « intensification de la production »	89
Annexe 5 : TERMES DE REFERENCE (TDR) PORTANT ELABORATION DES MANUELS TECHNIQUES D’EXECUTION DU PROJET D’ADPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES PHASE II (PADFA II).....	90

ANNEXE 6:SYNTHESE DES ACTIVITES/SOUS ACTIVITES DE LA SOUS
COMPOSANTE « INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION » 100

Sigles et abréviations utilisées

AAC	Agent d'appui-conseil
AGR	Activité génératrice de revenus
AHA	Aménagement hydro-agricole
APP	Avant-projet participatif
CGES	Cadre de Gestion Environnemental et Social
COFIL	Comité de pilotage
COSOP	Document d'opportunités stratégiques du FIDA pour le pays
CVA	Chaîne des Valeurs Agricoles
CSRGR	Chef Service Régional du Génie Rural
DDLC	Direction du Développement Local et Communautaire
DDA	Direction du Développement Agricole
DGRCV	Direction du Génie Rural et de l'amélioration du Cadre de Vie en milieu rural
DOPA	Direction des Organisations Professionnelles Agricoles et de l'Appui aux exploitations Agricoles
DRADER	Délégation Régionale de l'agriculture et du développement rural
DRF	Demande de retrait des fonds
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
FIDA	Fonds international de développement agricole
GIC	Groupes d'initiatives communes
HIMO	Haute intensité de main d'œuvre
MINADER	Ministère de l'agriculture et du développement rural
MINEPAT	Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire
MTE	Manuel Technique d'Exécution
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation de producteurs/trices
OS	Objectif Stratégique
PADFA	Projet d'appui au développement des filières agricoles
PTBA	Programme de travail et budget annuel
RAF	Responsable administratif et financier
RSE	Responsable suivi évaluation
SEMRY	Société pour l'expansion et la modernisation de la riziculture à Yagoua
RPM	Responsable passation des marchés
SGR	Spécialiste en génie rural
SNDR	Stratégie Nationale de développement de la Riziculture
SNT	Stratégie Nationale des transports
TS	Technicien spécialisé
UCGP	Unité de coordination et de gestion du projet
UNVDA	Upper Nun Valley Development Authority

Liste des tableaux

Tableau :1-Planification des besoins en superficie :	11
Tableau :2-Approvisionnement des coopératives semencières en semences de base de riz.....	11
Tableau :3-Production projetée en semences certifiées des coopératives semencière riz	12
Tableau :4-Production projetée en riz paddy dans les bassins de production.....	12
Tableau :5-Planification des besoins en superficie	13
Tableau :6-Approvisionnement des coopératives semencières en semences d'oignon.....	13
Tableau :7-Production projetée en semence d'oignon et bulbe de consommation dans les bassins de production	13
Tableau :8-cartographie des acteurs et leurs fonctions.....	15
Tableau :9-Répartition des coopératives selon la catégorie et le type de spéculation.....	17
Tableau :10-Planification de sélection des nouvelles coopératives semencières.....	17
Tableau :11-Critères de sélection pour le ciblage direct.....	18
Tableau :12-Planning des opérations de l'identification et mise à niveau des coopératives semencières	21
Tableau :13-planning pluri annuel des activités d'inspections en champs et certification de la semence de riz et d'oignon.....	28
Tableau :14-planning pluri annuel de Formations/recyclages et accompagnement des coopératives semencières riz	30
Tableau :15-planning pluri annuel de Formations et accompagnement des coopératives (technique de production) d'oignon	31
Tableau :16-planning pluri annuel de l'organisation des journées portes ouvertes	35
Tableau :17-planning pluri annuel de l'organisation des visites d'échanges	37
Tableau :18-Phase préparatoire	52
Table :19-Phase d'installation du dispositif d'apprentissage des champs écoles des producteurs	53
Tableau :20-planning pluri annuel de l'organisation des journées portes ouvertes CEP	57
Tableau :21-planning pluri annuel de renforcement des producteurs à travers les champs écoles des producteurs	64
Tableau :22-planning pluri annuel de renforcement des producteurs à travers les champs écoles des producteurs oignon	67

RESUME

Ce Manuel Technique d'Exécution (MTE) présente en détail les modalités de mise en œuvre des actions, activités et sous-activités de l'un des quatre axes d'intervention majeur du projet, à savoir, « **l'intensification de la production** ». Les actions de cette partie technique clé sont organisées sous trois volets.

Le PADFA II mettra en place un dispositif d'approvisionnement en semence qui part de la multiplication de la semence de base à la production de semences certifiées de riz et d'oignon. L'intervention du Projet se focalisera sur 06 principales actions qui seront exécutées (cheminement) à travers 05 activités et éventuellement des sous-activités.

Le PADFA II facilitera l'acquisition par les producteurs des intrants et équipements à travers un financement en fonds de roulement (FDR) unique (une moyenne de 2,5 millions FCFA/coopérative semencière et 5 millions/ coopérative de production) pour la première campagne agricole seulement. Les fonds seront domiciliés dans une EMF qui acceptera d'être lié au projet par une convention tripartite (Projet/coopérative, fournisseur d'intrants et EMF). Cinq principales activités sont retenues autour des actions d'Approvisionnement en semences certifiées et en matériels et équipements.

Le renforcement des capacités se fera à travers des actions organisées autour des parcelles de démonstration, des CEP, la planification et le suivi de cinq activités engagées.

La mise en œuvre des activités de cet axe d'intervention du projet vise à :

- Mettre en place un programme de multiplication des semences de riz et d'oignon performant et son appropriation par les coopératives semencières et productrices,
- Renforcer durablement les capacités desdites coopératives (auto-encadrement) et leur pouvoir de décision (champs-écoles). Le projet renforcera aussi les capacités des cadres techniques du MINADER.

Il faut noter ici l'importance de l'approche « faire – faire » car le mécanisme d'intervention envisagé fait appel à plusieurs partenariats d'exécution stratégiques et à des prestations contractuelles. Les fiches techniques de production de semence des deux spéculations retenues et le concept « CEP » renvoyés en annexe décrivent en détail le « pas des opérations » de la conduite des cultures et la méthode d'apprentissage simplifiée des participants.

INTRODUCTION

Le PADFA II a pour objectif, d'accroître durablement les revenus et la résilience des exploitations agricoles familiales productrices de riz et d'oignon dans les zones du projet. Il appuie les filières riz et oignon et est structuré pour ce faire autour de deux composantes techniques et une de gestion : (i) Composante 1. Appui à la production composée des sous-composantes Aménagement et désenclavement des bassins de production et Intensification agricole ; (ii) Composante 2. Appui à la commercialisation, à la structuration des filières et à l'accès à la diversité alimentaire ; (iii) Composante 3. Planification, Suivi-Évaluation, Apprentissage, Gestion des connaissances et Communication

Le manuel d'exécution de la sous composante « Intensification de la production » décrit en détails les « bonnes pratiques agricoles » et leurs modalités de mise en place et mise en œuvre afin d'appuyer la productivité et la durabilité des filières riz et oignon. Les actions développées dans ledit Manuel technique d'exécution sont conformes aux dispositions contractuelles et aux termes de référence de la mission par rapport aux résultats attendus du projet.

De manière spécifique, le présent Manuel Technique d'Exécution (MTE), décrit les activités et sous-activités concernant les problématiques des approvisionnements en semences de base, des appuis à la production des semences certifiées et des facilitations d'accès aux intrants agricoles (fertilisants et pesticides), aux petits matériels et équipements agricoles, et enfin un important volet de renforcement des capacités des producteurs. Il détaille les modalités de mise en œuvre des activités prévues, les phases de mise en œuvre (les pas opérationnels), les acteurs impliqués et leurs rôles, les produits et résultats attendus.

I- DEMARCHE METHODOLOGIQUE

En étroite collaboration avec l'équipe de préparation du projet, le consultant a travaillé suivant une approche participative avec tous les acteurs préalablement identifiés.

Sur la base des échanges lors de la réunion de cadrage, le consultant a élaboré les outils de collecte de données.

La collecte des données secondaires ou revue documentaire a porté sur:

- l'exploitation des différents documents portant sur le Projet « PADFA I et II » notamment les documents de conception du projet (PV des négociations, Projet d'accord de financement ; Documents d'orientation du FIDA, Rapport d'achèvement PADFA, TDR, etc...).
- La recherche et l'exploitation des manuels techniques élaborés au Cameroun et dans d'autres pays africains dans différents secteurs d'activités dont la plupart ont été financés par le FIDA;
- La collecte des données primaires a consisté à organiser des rencontres avec les institutions nationales (MINADER, IRAD, AVRDC) en charge de la gestion des cultures qui nous ont permis, à travers des échanges, de compléter et valider les résultats obtenus à partir des documents de préparation du projet.

Les visites de terrain ont été nécessaires pour apprécier les sites d'intervention du projet et l'étendue des aménagements projetés; de vérifier les activités retenues, les organisations de producteurs agricoles des deux spéculations (riz, oignon), les ONGS locales, etc. Pour recueillir leurs différents avis sur les techniques de production des cultures retenus par le PADFA II.

A l'aide d'un guide d'entretien semi-structuré, toutes les personnes susceptibles de fournir les informations pertinentes sur la conduite des deux cultures dans la zone du projet ont été consultées. Les informations obtenues à l'occasion des échanges nous ont permis de renforcer le diagnostic de la situation de référence et de faire des projections adaptées de la collecte et du traitement des informations en rapport avec l'étude.

II- LEÇON DU PASSE

La première phase du projet a introduit avec assez de succès, une approche de production et de mise à disposition aux producteurs, de semences de qualité à travers des interventions complémentaires comprenant : (i) un appui/accompagnement technique aux coopératives semencières apporté par l'IRAD (pour le riz) et l'AVRDC (pour l'oignon); (ii) la production par les coopératives semencières (CS) de semences certifiées ; (iii) la certification des semences par les services techniques du MINADER ; (iii) l'octroi aux coopératives d'un fonds de roulement (en dotation unique) devant servir à l'acquisition de semences certifiées et de petits équipements. Cette approche sera poursuivie et améliorée au cours de la deuxième phase par l'implication de la FAO dans la chaîne de production de semences certifiées avec l'objectif d'aider à éliminer les faiblesses constatées au cours du PADFA I.

III- CARTOGRAPHIE DES PRODUITS ET DES ACTEURS IMPLIQUES

Afin de faire une programmation conséquente des activités de production et d'intensification le projet doit connaître les produits phares des deux filières et les différents acteurs à impliquer dans la mise en œuvre de ce maillon de chaîne de valeur.

III.1. Cartographie des produits à intensifier

D'après les projections en production semencière par le projet, des estimations des différentes superficies, semences de bases, et semences certifiées ont été faites. Les produits de la filière riz (semences de bases, certifiées et paddy), seront issus des écologies pluviales et de bas fond tant dis que l'oignon, aura comme produits les semences (graine et bulbes-mère), les oignons de consommation.

a/ filière riz

Sur la base d'évaluation des besoins annuels des coopératives semencières (riz), il sera effectué une programmation conséquente entre l'IRAD, le projet et les coopératives.

- Les premières estimations font état pour les six premières années d'exécution du projet, des besoins pour couvrir les superficies de 36 ha, 72 ha, 108 ha, 144 ha, 180 ha et 216 ha respectivement pour la production de semences certifiées en riz pluvial,

- puis, 110 ha, 165 ha, 264 respectivement pour la première, deuxième et troisième année. 280 ha pour le reste des trois dernières années pour la production des semences certifiées de riz de bas-fonds.

La planification des besoins annuels est détaillée dans les tableaux 1 et 2 suivants.

Tableau : 1-Planification des besoins en superficie :

Spécifications	Unité	A1	A2	A3	A4	A5	A6	Total
Riz pluvial	Superficies (ha)	36	72	108	144	180	216	851
Riz Bas-fond	Superficies (ha)	110	165	264	280	280	280	1395
Total Superficies (ha)		146	237	372	424	460	496	2246

Sur la base des déclarations des superficies à emblaver par écologie, par variété et par année ; le tableau ci-dessous présente les quantités de semences de base que l'IRAD doit fournir au projet à destination des différentes coopératives semencières. Les variétés NERICA3 et NERICAL-36 sont adaptées dans les Régions septentrionales (Nord et Extrême-nord), alors que les variétés NERICA8 et NERICAL-56 sont adaptées dans les Régions de l'Ouest et Nord-Ouest).

Tableau : 2-Approvisionnement des coopératives semencières en semences de base de riz

μ	Ecologies	Variétés	Quantités (Kg)						Total Qté
			A1	A2	A3	A4	A5	A6	
Produire et mettre les semences de base à la disposition des coopératives semencières (IRAD)	Riz pluvial	NERICA 3	1920	3840	5760	7560	9450	11340	39870
		NERICA 8	240	480	720	1080	1350	1620	5490
	Riz Bas-fond	NERICA L-56	600	900	1440	1680	1680	1680	7980
		NERICA L-36	6 000	9 000	14 400	15120	15120	15120	74760
Total			8760	14220	22320	24480	27600	29760	128100

A= année , NB/60 kg de semence pour semer 1ha

L'ensemble des coopératives ayant reçues les semences de base de l'IRAD auront un potentiel de production de semences certifiées présenté dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau : 3-Production projetée en semences certifiées des coopératives semencière riz

Activités	Ecologies	Quantités semences certifiées (tonne)						Total Qté
		A1	A2	A3	A4	A5	A6	
Produire et mettre les semences certifiées à la disposition des coopératives de production dans les bassins	Riz pluvial	90	180	270	360	450	540	1890
	Riz Bas-fond	440	660	1056	1120	1120	1120	5516
Total		530	840	1326	1480	1570	1660	7406
Opérations interpellées		stockage/ marché						

Riz pluvial/ 1ha produit en moyenne 2,5tonnes, Riz bas-fond/ 1ha produit en moyenne 4tonnes

Au regard des superficies à emblaver par le potentiel de production de semences certifiées à diffuser dans les différents bassins des régions, le tableau ci-dessous présente les données moyennes de la production en riz paddy à stocker, transformer ou vendre (marché).

Tableau : 4-Production projetée en riz paddy dans les bassins de production

Ecologies riz		A1	A2	A3	A4	A5	A6
Pluvial	Superficie (ha)	1500	3000	4500	6000	7500	9000
	Production (t)	4500	9000	13500	18000	22500	27000
Bas-fond	Superficie (ha)	7334	11000	17600	18667	18667	18667
	Production (t)	36670	55 000	88000	93335	93335	93335
Total	Superficie (ha)	8834	14000	22100	24667	26167	27667
	Production (t)	41170	64000	101500	111335	115835	120335
Opérations interpellées		stockage		transforme		marché	

Riz pluvial/ 1ha produit en moyenne 3 tonnes, Riz bas-fond/ 1ha produit en moyenne 5tonnes

Ce potentiel de production interpellent le Lot 3 et 4 pour les opérations de stockage, transformation et recherche de marché de façon durable.

b/ filière oignon

Les besoins en superficies pour la production des semences graines et semences bulbes certifiées sont présentés dans le tableau 5 ci dessous.

Tableau : 5-Planification des besoins en superficie

Spécifications	besoins		A1	A2	A3	A4	A5	A6	Total
Oignon	Semences-graines	Superficies (ha)	2	4	8	10	20	20	64
	Semences-bulbes	Superficies (ha)	4	6	16	18	25	25	94
Total Superficies (ha)			6	10	24	28	45	45	158

Le Projet doit acquérir auprès de WVC, la quantité de semences graines et semences bulbes en fonction des superficies pour la fournir aux groupements semenciers, en année 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

Tableau : 6-Approvisionnement des coopératives semencières en semences d'oignon

Activités	Libellés	A1	A2	A3	A4	A5	A6	Total
(WVC)	Besoin en Quantité semence graine (Kg)	10	20	40	50	100	100	320
	Quantité semences bulbes (Tonne)	20	30	80	90	125	125	470

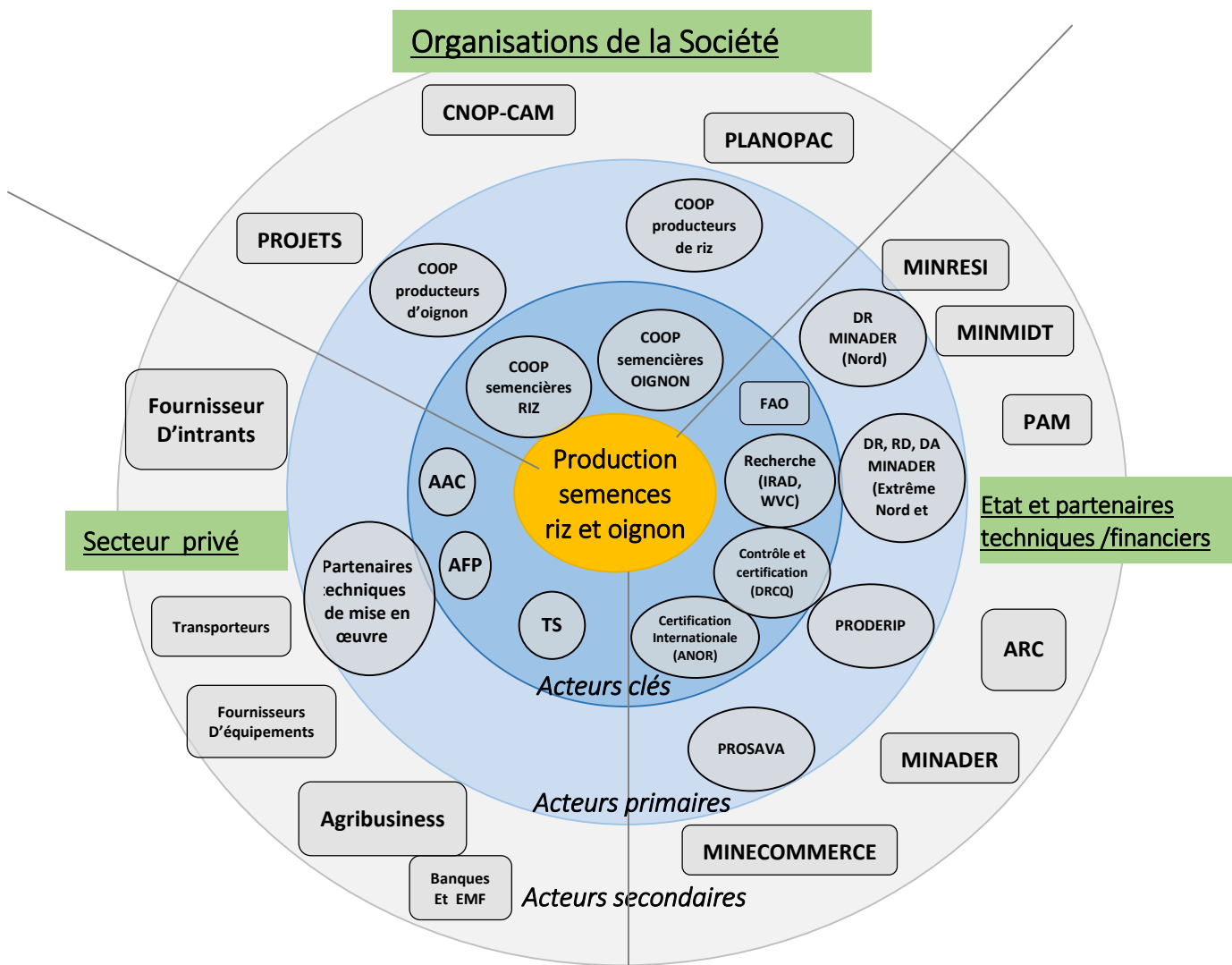
5kg pour mettre en place 1ha, 5tonnes pour mettre en place 1ha A=année

Tableau : 7-Production projetée en semence d'oignon et bulbe de consommation dans les bassins de production

Activité	Libellés	A1	A2	A3	A4	A5	A6	Total
Production des semences certifiées par les coopératives semencières	Production semences graines (Kg)	600	1200	2400	3000	6000	6000	19 200
	Production bulbes mères (Tonne)	40	60	160	180	250	250	940
	Production oignon consommation (tonne)	2760	5520	11040	13800	27600	27600	88 320
Opérations interpellées		Stockage/transformation/marché						

III.2. Cartographie des acteurs

Les principaux acteurs impliqués aux différents niveaux de la chaîne de valeurs des deux filières riz et oignon sont les acteurs directs (semenciers, producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs) et indirects (recherche, agro dealers, équipementiers, contrôleurs de qualité, transporteurs, micro finance, AAC, AEP, TS) et les interprofessions (PLANOPAC, CNOPCAM). Ces acteurs sont représentés de part et d'autre dans l'organisation de la société civile tel que présenté dans ce diagramme.



Les fonctions et rôles de ces différents acteurs dans les chaînes de valeur du riz et d'oignon sont présentés dans le tableau 8.

Tableau : 8-cartographie des acteurs et leurs fonctions

Cartographie des acteurs	Acteurs	Fonction des acteurs
Directs	Semenciers	Produit les semences certifiées et met à la disposition des producteurs
	Producteurs	Produit la matière première destinée aux transformateurs
	Recherche : IRAD, WVC	Produisent les semences de base et mettent à la disposition des producteurs semenciers. Encadrement et appui-conseil des producteurs semenciers
	FAO	Apporte un appui technique dans la réalisation de l'étude diagnostique de la chaîne de production des semences de riz et d'oignon du PADFA II et appui à la correction des faiblesses constatées (Accompagnement/renforcement des capacités des acteurs majeurs de la chaîne de production semencière (IRAD, WVC, coopératives semencières et services de certification)
Indirects	agro dealers/ équipementiers	Approvisionnement en intrants et équipements
	contrôleurs de qualité	Contrôle de la qualité des semences et des produits (DRCQ) et fournit les informations sur les normes (ANOR)
	transporteurs	Assurent la mobilité des acteurs et des produits
	micro finance	Facilitent et assurent la traçabilité de toutes les opérations financières des acteurs directs.
	AAC	Assurent la vulgarisation ; le transfert de technologies et accompagnent les acteurs directs.
	AEP	
TS		
Interprofession	PLANOPAC	Sert de cadre d'échange d'expériences, interconnexion entre les acteurs des différents bassins agricoles et sous régions etc.
	CNOPCAM	

III.3. Planification de la sélection des coopératives et conditions d'éligibilité

Les huit coopératives appuyées lors de la première phase (six pour le riz : Coopératives de Vélé, Kismatari, Tonge, Bassamba, Obang et Agulli et deux pour l'oignon : Gazawa et Tchontchi) seront d'office ciblées et complétées par cinq autres coopératives (1 de riz et 4 d'oignon) choisies de façon à rapprocher les bassins semenciers des utilisateurs de semences des différents bassins de production de PADFA II. Ceci se fera à la suite d'une investigation de terrain faite par le personnel du projet et/ou les résultats des visites de terrain effectuées par les OAP. Cette opération se déroulera dès le début du projet.

La sélection des bénéficiaires du projet se fera à partir d'un mécanisme de sélection directe et d'un auto-ciblage. Pour professionnaliser ces acteurs, le Projet appuiera la mise en place d'au moins deux coopératives semencières par filière et par zone agro écologique (Sahel et Hauts plateaux). Un ciblage direct sera donc fait à cet effet pour la structuration en coopératives de ces organisations des producteurs.

a. Répartition des coopératives par filières et maillons

Le PADFA II contribuera à l'émergence et la consolidation de (i) 111 coopératives (25 anciennes et 86 nouvelles) dont 64 coopératives riz et 47 coopératives oignon réparties comme suit : 81 coopératives de production et de transformation (34 oignon et 47 riz); 16 coopératives semencières (9 de riz et 7 d'oignon) ; 14 coopératives de transformation (6 d'oignon et 8 de riz) (ii) 40 petites entreprises d'agro business s'investissant dans la fourniture d'intrants et de services agricoles, la transformation et la commercialisation du riz et de l'oignon.

A la différence du PADFA 1, les coopératives semencières seront détachées des coopératives de producteurs afin que l'attention nécessaire leur soit apportée. Les femmes et les jeunes sont des catégories particulièrement vulnérables. Cette situation se traduit, notamment, par leur faible participation aux instances de décisions.

Le critère 50% des femmes et 30% des jeunes des Petites exploitations familiales à faible pouvoir d'achat, organisées en GICs ou en coopératives est l'option prise par le projet.

Tableau : 9-Répartition des coopératives selon la catégorie et le type de spéculation

Catégorie de coopérative	Spéculation	Nombre de Coopératives	Nombre de Nouvelles coop
Production	Riz Irrigué/ bas-fonds	33	20
	Riz pluvial	14	13
	Total riz	47	33
	Oignon	34	25
	Total	81	58
Semenciers	Riz	9	3
	Oignon	7	5
	Total	16	14
Transformation	Riz	8	8
	Oignon	6	5
	Total	14	13
Nombre Total de Coopératives		111	86

La sélection des nouveaux bénéficiaires se fera annuellement sur la base d'une planification qui sera faite par l'équipe du projet en se basant sur les programmations annuelles des coopératives bénéficiaires. Cette planification précisera la répartition annuelle du nombre de coopérative à sélectionner par bassin de production et par type de coopératives (production, semencière).

Tableau : 10-Planification de sélection des nouvelles coopératives semencières

Filière	Nombre d'anciennes coopératives	Nombre de nouvelles coopératives bénéficiaires		Total nouvelles coopératives	Total coopératives
		Année 1	Année 2		
Riz	6	1	2	3	9
Oignon	2	4	1	5	7
Total	6	5	3	10	16

b. Conditions et critères d'éligibilité des bénéficiaires

Les nouvelles coopératives de PADFA 2 seront sélectionnées par méthode de ciblage dans la base de données de COOPGIC) ou par appel à candidature. Les critères d'éligibilité de sélection de ces deux systèmes sont consignés dans les tableaux suivants:

Tableau : 11-Critères de sélection pour le ciblage direct

Maillon	Critères spécifiques d'éligibilité	Critères d'éligibilité communs	Critères de priorisation
Production	Producteurs de semences de riz et d'oignon/Producteurs de Paddy et d'oignon consommable 50% femmes et 30% jeunes	<ol style="list-style-type: none"> 1- Être une Organisation régulièrement enregistrée sous forme d'une SCOOP ou avec Conseil d'Administration 2- Être composée de petits producteurs exploitant au maximum 1ha par producteur 3- Être spécialisée dans la pratique des spéculations riz et / ou oignon 4- Être résidente et exerçant leurs activités dans la zone du projet depuis au moins une campagne agricole ; 5- Coopérative dont les dirigeants n'ont pas d'antécédent judiciaire ; 6- Coopérative disposant de femmes et de jeunes ; 	<ol style="list-style-type: none"> 1- Nombre de membres 2- Nombre d'années d'existence 3- Proportion de femmes 50% 4- Proportion de jeunes 30% 5- Niveau d'organisation au sein des coopératives (plans de campagne et plans d'affaire etc.) 6- Disposition d'un site (production et construction des magasins...) 7- Disposition d'un compte dans une institution financière légalement reconnue : banque, caisse d'épargne et mutuelle d'épargne et de crédit ; 8- Disposition d'un dispositif de mise en marché et d'une clientèle 9- Disposition d'un numéro identifiant unique 10- Capacité de contribuer à hauteur de 10% de l'Appui sollicité

Dans les rubriques de production semencière; les critères spécifiques d'éligibilité tel que « Être composée d'au moins 50% de femmes ou de 30% de jeunes » doivent être revus dans le sens de responsabilisation en nombre plus élevé des femmes et des jeunes dans la gestion des coopératives à mettre à niveau du PADFA II (les postes clés doivent être la cible des femmes et des jeunes).

Le premier critère est celui « d'être semencier » producteur de semence de riz ou d'oignon Le choix sera, dans un premier temps, guidé par la préexistence d'un savoir-faire paysan en production semencière, une expertise dans la filière riz ou oignon avec la volonté de se professionnaliser.

Parmi les femmes, il est à noter aussi de tenir compte de celles les plus vulnérables qui sont les jeunes filles mères, les femmes âgées et les femmes veuves.

Le projet prendra en compte les petits producteurs semenciers, exploitant même au maximum 0,5 ha dans le cas où ils sont éligibles aux autres critères.

Le dispositif de sélection mis en place au niveau du PADFA 1 sera amélioré en intégrant notamment :

- L'établissement du nombre de nouvelles coopératives à sélectionner par auto ciblage par bassin de production / département et par type de coopérative en début de chaque cycle de sélection ;
- L'inclusion des OP non encore constituées sous forme de GIC dans les Bénéficiaires ;
- La distinction des critères d'éligibilité des critères de priorisation ;
- L'accompagnement des bénéficiaires potentiels par les AAC pour le montage des dossiers de candidature ;
- La vérification de l'éligibilité au niveau des antennes du PADFA qui soumettra le rapport au comité de sélection départemental ;
- La réalisation des sélections sur la base des critères de priorisation de tous les bénéficiaires par le comité départemental de sélection qui connaîtra la participation des représentants du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF).

Les missions du Ministère de la promotion de la femme et de la famille (MINPROFF) a pour objectif: d'assurer le respect des droits de la femme; mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme et d'accroître les garanties d'égalité entre l'homme et la femme dans les domaines politique, économique, social et culturel.

C. Mise à niveau des coopératives semencières

Le rôle premier du Projet sera d'aider les petits producteurs cible à mûrir leur projet économique de production semencière, le transcrire en un «business plan» dans un plan d'actions pluriannuel et ensuite leur faciliter l'accès à l'information, aux techniques, aux intrants et équipements nécessaires et aux marchés pour améliorer durablement la productivité et les revenus de leurs activités.

Le Projet portera une attention particulière à la promotion d'actions structurantes au sein des OP (renforcement de la solidarité entre les membres, amélioration de l'accès à des biens et

service extérieurs, renforcement des capacités d'auto-gestion et de maîtrise d'ouvrage, etc.). L'approvisionnement en intrants, la gestion commune des ressources, des opérations particulièrement indiquées qui justifient le regroupement et la structuration des producteurs au sein du GIC. La formation d'auxiliaires de production paysans au sein des GIC dans des domaines techniques prioritaires liées à la production de riz et d'oignon (les bonnes pratiques agricoles de production semencière ; la gestion de l'eau, la défense des cultures, la mécanisation)

-Le projet aidera à mieux définir les responsabilités des organisations cibles et à les mettre en application en tenant compte des particularités locales:

La démarche méthodologique consistera à :

- L'élaboration des TDR de la mission d'identification par L'UCGP ;
- La soumission des TDRs au FIDA pour demande de non objection (DNO) ;
- L'Obtention de l'avis de non objection (ANO) du FIDA ;
- Mission d'identification des coopératives par l'UCGP;
- La rédaction de rapport de mission et dépôt à la CN par l'équipe de mission ;
- Le choix des coopératives à appuyer ;
- Réunion de sensibilisation avec les membres du GIC ou l'OP ;
- Structuration de l'OP ou GIC en coopérative ;
- Légalisation des coopératives ;
- Le renforcement des capacités des membres (bureau exécutif et membres simples)

Comme résultats; sur les bases des critères de ciblage directes, auto-ciblage et critères d'éligibilités communs 10 nouvelles coopératives seront sélectionnées et mise à niveau dès les trois premières années du projet.

Tableau : 12-Planning des opérations de l'identification et mise à niveau des coopératives semencières

Activités/sous-activités et tâches	Responsables	Partenaires de mise en œuvre	Mode exécutio n	Année 1				Année 2			
				T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4
Activité 1: identification et mise à niveau des coopératives semencières											
Elaboration des TDR de la mission d'identification	UCGP	DOPA, DDLC	Interne								
DNO FIDA	UCGP		Interne								
ANO FIDA	FIDA										
Mission d'identification des coopératives	UCGP		Interne								
Rédaction Rapport de mission et dépôt	Equipe mission	UCGP	Interne								
Choix des coopératives à appuyer	UCGP	DDA, DOPA, DDLC, DDRADER, OAP	Interne								
Réunion de sensibilisation	UCGP	DOPA, DDLC, GIC ou OP	interne								
Structuration des OP ou GIC en coopératives	UCGP	DDLC, DADER	Interne								
Légalisation de la coopérative	Coopérative, UCGP	COOP GIC	interne								
Formation des membres du bureau	UCGP	UCGP/Partenaires de mise en œuvre									

T: Trimestre

IV- DESCRIPTION DES ACTIVITES ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La nouvelle approche améliorant celle de la première phase du PADFA fera l'objet de conventions spécifiques avec des acteurs majeurs. La nouvelle approche sera déployée à cinq niveaux :

- La FAO en amont du dispositif, interviendra sur les aspects stratégiques et renforcera (i) les capacités de l'IRAD (pour le riz) et de Word Vegetable Centre (WVC, ex AVRDC pour l'oignon) dans la production des semences de base ; (ii) les capacités d'analyse et de traitement de la semence au niveau des « coins » laboratoires installés en région par les services régionaux de certification du MINADER ; (iii) les capacités du personnel déconcentré du MINADER en inspection semencière et (iv) apportera un appui méthodologique à l'IRAD et à WVC dans l'organisation et la dynamisation des coopératives semencières ;
- L'IRAD et le WVC dans le segment important de la production et de la livraison aux coopératives semencières de la semence de base répondant aux normes requises ;
- Les coopératives semencières dans la production à large échelle de la semence certifiée sous le conseil technique, le suivi/supervision de l'IRAD et de WVC et l'appui de proximité aux AAC et de CU (ex TS du PADFA I) ;
- L'acquisition et l'utilisation des semences certifiées par les coopératives de production de riz et d'oignon de consommation grâce à l'accompagnement technique des AAC et des CU ;
- Un partenariat sera également établi avec le Projet de Développement de la Riziculture Pluviales-PRODERIP pour la fourniture de semences de base de riz pluvial.

La sous-composante **1.2 «Intensification de la production»** a pour objectif de lever les contraintes récurrentes à la productivité des filières ciblées (riz et oignons) suivantes :

- difficultés d'accès aux semences de qualité,
- inaccessibilité et le coût élevé des intrants et équipements,
- faibles capacités techniques des producteurs,
- difficultés d'accès aux financements,

Pour ce faire, le projet mettra en œuvre un programme semencier performant, qui facilitera l'accès aux intrants et équipements et renforcera durablement les capacités techniques des producteurs dans toutes les étapes de la production. La stratégie à appliquer sera basée sur la

capitalisation des acquis de la première phase du PADFA à savoir, redynamiser et adapter aux nouveaux défis l'enrôlement des nouvelles coopératives.

Les actions du projet seront organisées sous trois volets :

- ✓ Accompagner les coopératives à la mise en place d'un programme semencier riz et oignon,
- ✓ Acquérir et mettre à la disposition des coopératives des intrants et des équipements agricoles,
- ✓ Renforcer les capacités techniques des producteurs sur la gestion et la vie associative au sein d'une coopérative et sur les bonnes pratiques de production semencière,

Volet 1- Appui au développement du programme semencier riz et oignon

- Modalité de mise en œuvre

Les actions sous ce volet visent à faciliter l'accès des bénéficiaires aux semences de qualité afin d'améliorer la productivité et la production de l'oignon et du riz dans la zone d'intervention du projet. Le PADFA II mettra en place un plan annuel d'accompagnement des coopératives semencière qui débutera par l'approvisionnement en semence qui part de la multiplication de la semence de base à la production de semences certifiées de riz et d'oignon. L'intervention du Projet se focalisera sur les principales actions suivantes : (i) le renforcement des capacités des coopératives semencières (9 pour le riz-6 anciennes et 3 nouvelles ; 7 pour l'oignon-2 anciennes et 5 nouvelles) qui seront formées au sein des parcelles de démonstration ; (ii) l'approvisionnement de ces coopératives en semences de base ; (iii) la mise en relation des coopératives avec les fournisseurs d'intrants et d'équipements et les EMF pour l'acquisition d'engrais, pesticides et petits matériels et équipements ; (iv) l'inspection en champ et certification des semences par les services régionaux dédiés; (vi) l'organisation des journées portes ouvertes pour favoriser les échanges entre acteurs; (vii) les visites d'échanges entre coopératives productrices de semences pour bénéficier des expériences des uns et des autres; etc. Ces actions seront exécutées à travers un certain nombre d'activités :

Activité 1.- approvisionnement en semence de base de riz et d'oignon

Il sera prévu dans cette activité, la négociation de deux conventions de partenariat :

- Une convention PADFA/IRAD pour l'approvisionnement des coopératives semencières en semence de base des différentes variétés du riz,
- Une convention PADFA/WVC pour l'approvisionnement des coopératives semencières en semence d'oignon,

Après les différentes négociations, l'IRAD, le WVC et le projet vont procéder à la signature des différentes conventions.

Le projet mettra à disposition de l'IRAD et du WVC les ressources financières.

L'IRAD et le WVC mettront en œuvre les conventions chacun en ce qui le concerne ;

Le projet mettra en place un mécanisme de suivi-évaluation de l'approvisionnement en semence par l'IRAD et le WVC ;

Les parcelles semencières de l'IRAD feront l'objet des missions d'inspection jusqu'à la certification.

Le projet fera une réception des semences de base de riz provenant de l'IRAD d'une part et celles provenant de WVC d'autre part;

Ces semences seront distribuées aux coopératives semencières par les partenaires techniques sous la supervision du Projet,

Les PV de réceptions et des rapports de distribution seront déposés au niveau des antennes du projet qui en font copies avant leur transmission à l'UCGP.

Activité 1.1- Approvisionnement en semence de base de riz

Les actions sous cette activité visent à faciliter l'accès des bénéficiaires aux semences de qualité afin d'améliorer la productivité et la production du riz dans la zone d'intervention du projet. Le PADFA II mettra en place un dispositif d'approvisionnement en semence qui part de la multiplication de la semence de base de riz par l'IRAD à la production de semences certifiées de riz par les coopératives semencières.

L'IRAD mettra en place dans ses différents centres déconcentrés dans la zone du projet des parcelles de multiplication de semence de base des variétés citées dans le tableau 2.

Le Projet doit acquérir auprès de l'IRAD, la quantité de semences élites requises (base première génération), pour la fournir aux groupements semenciers, en année 1, 2, 3, 4, 5 et 6. Le champ semencier installé à l'issue de cette commande doit respecter les normes de la législation semencière (déclaration, inspection et certification). Ce champ doit être connu de toutes les deux parties. Les services de contrôle de qualité et l'antenne du projet présents dans les délégations Régionales doivent assister, tout au long du cycle cultural de production de semence. L'IRAD livre la quantité de semence de base à chacune de l'antenne du projet avec toutes les spécifications inscrites sur l'emballage suivi du ticket de certification (sac de 50 kg).

Les semences des variétés prévues doivent être mises à la disposition des producteurs semenciers à temps (un mois avant la saison agricole) pour le strict respect du calendrier cultural.

- ✓ Production des semences de base par l'IRAD (déclaration et certification auprès des services assermentés),
- ✓ Livraison de la semence de base aux coopératives semencières avec bordereaux de livraison auprès des antennes cibles du projet.

Sur la base des déclarations des superficies à emblaver par écologie, par variété et par année ; le tableau 2 présente les quantités de semences de base que l'IRAD doit fournir au projet à destination des différentes coopératives semencières. Les variétés NERICA3 et NERICAL-36 sont adaptées dans les Régions septentrionales (Nord et Extrême-nord), alors que les variétés NERICA8 et NERICAL-56 sont adaptées dans les Régions de l'Ouest et Nord-Ouest .

Activité 1.2 - Accès à la semence d'oignon

L'approvisionnement des coopératives en semences graines et semences bulbes d'oignon par WVC sera suivi d'un accompagnement à la production, le contrôle qualité et la certification.

Après la phase d'identification, une évaluation des besoins annuels des coopératives semencières d'oignon sera effectuée et une programmation conséquente sera faite entre WVC, le projet et les coopératives.

Selon le calendrier de sélection ce besoin sera évalué pour les 6 coopératives dès la première année (2 anciennes + 4 nouvelles) ; en deuxième année le besoin sera évalué pour 7 coopératives (6 anciennes + 1 nouvelle)

- Les besoins en superficies et en semence de base pour la production des semences graines et semences bulbes certifiées sont présentés dans les tableaux 5 et 6.

Les actions sous ce volet visent à faciliter l'accès des bénéficiaires aux semences de qualité afin d'améliorer la productivité et la production de l'oignon dans la zone d'intervention du projet. Le PADFA II mettra en place un dispositif d'accès en semence d'oignon.

Le Projet doit acquérir auprès de WVC, la quantité de semences graines et semences bulbes en fonction des superficies pour la fournir aux groupements semenciers, en année 1, 2, 3, 4, 5 et 6. Les semences des variétés prévues doivent être mises à la disposition des producteurs semenciers à temps (un mois avant la saison agricole) pour le strict respect du calendrier cultural.

- ✓ La Livraison de la semence aux coopératives semencières doit être justifiée par des bordereaux de livraison auprès des antennes cibles du projet.

L'IRAD produit la semence de base, la met à la disposition des producteurs semenciers via le projet. Les semenciers multiplient la semence de base pour obtenir la semence certifiée. Cette dernière (semence certifiée) est mise en vente dans différents bassins de production pour la production du riz paddy de consommation.

Dès la deuxième année du projet, les coopératives semencières doivent déjà envisager des contrats d'achat bien négociés avec l'IRAD pour la pérennisation de leur activité.

Activité 2- Inspection en champ et certification des semences

Activité 2.1- Inspection en champ et certification des semences de riz

Cette activité sera effectuée à deux niveaux :

a)- Inspection en champ et certification des semences de base produites par l'IRAD

Selon le principe du strict respect de la loi semencière camerounaise, cette activité sera assurée par les Services Régionaux de Contrôle Qualité (SRCQ) des DRADER. L'IRAD, dans ses différentes parcelles de production semencières va effectuer et prendre en charge toutes les opérations qui aboutiront à la certification effectives de la catégorie de semence à livrer au projet.

- ✓ La déclaration des superficies par L'IRAD en début de la campagne agricole auprès des services dédiés du MINADER.
- ✓ Le paiement des frais de redevance (10 000 F / ha) dans le compte « fonds semencier » du MINADER
- ✓ Les parcelles seront inspectées par les services dédiés du MINADER, la première devant intervenir lors de la mise en place de la culture (semis direct pour le riz pluvial et repiquage pour le riz de bas-fond/irrigué)

Comme résultats de l'activité :

- Les superficies emblavées pour la production de semence de base sont déclarées, enregistrées et connues des services dédiés du MINADER;

- Trois missions d'inspections et de contrôle sont effectuées tout au long du cycle de production des semences de base de riz et d'oignon ;
- Les spécifications techniques des semences de base sont connues et disponibles
- Les semences de base de riz et d'oignon produites sont certifiées .

Les semences de base de riz et d'oignon certifiées sont disponibles en quantités requises

b)- Inspection en champ et certification des semences certifiées produites par les Coopératives semencières.

Le projet continuera, comme lors de la première phase, à prendre en charge les missions d'inspection et de contrôle des champs semenciers des coopératives au sein des zones d'intervention. Cinq inspections des champs semenciers riz (mise en place, entretien et épuration, pré maturation, prélèvement d'échantillon et pause étiquette) seront effectuées par région d'intervention du projet et devront aboutir à la certification des semences.

Pour le faire la DRCQ procédera à:

- L'élaboration avec l'antenne du projet d'un calendrier d'inspection et de contrôle des parcelles de production des semences certifiées à transmettre à l'UCGP du projet pour validation ;
- Validation du calendrier par l'UCGP;
- Elaboration chronologique des TDRs des missions d'inspection et transmission à l'UCGP pour validation ;
- Exécution des missions de contrôle et d'inspection,
- Rédaction et transmission des rapports de mission à l'UCGP après vérification par l'antenne.
- Production et transmission d'un rapport de fin d'opération de certification à l'UCGP près vérification par l'antenne.
- Les Inspections (3) en champ et certification des semences de base et/ou certifiées seront assurés par les services Régionaux dédiés du MINADER et commenceront par :
 - ✓ La déclaration des superficies par les coopératives semencières du projet en début de la campagne agricole auprès des services dédiés du MINADER.
 - ✓ Le paiement des frais de redevance (10 000 F / ha) par lesdites coopératives dans le compte « fonds semencier » du MINADER.

- ✓ La programmation des inspections, la première devant intervenir lors de la mise en place de la culture (semis direct pour le riz pluvial et repiquage pour le riz de bas-fond/irrigué)
- ✓ La mise en œuvre de l'activité
- ✓ La production des rapports d'inspection (03 rapports).

Comme résultats de l'activité :

- Les superficies emblavées pour la production de semence de base sont déclarées, enregistrées et connues des services dédiés du MINADER ;
- Trois missions d'inspections et de contrôle sont effectuées tout au long du cycle de production des semences de base de riz et d'oignon ;
- Les spécifications techniques des semences de base sont connues et disponibles ;
- X tonnes de semences de base de riz et Y tonnes de semences de base d'oignon sont certifiées ;

Les semences de base de riz et d'oignon certifiées sont disponibles en quantités requises

Démarche de prise en charge des missions d'inspection des champs semenciers riz et oignon.

Un point focal PADFA doit être désigné à la DRCQ pour la facilitation des missions d'inspections.

Le paiement des frais de mission se feront de la manière suivante :

- 80% au moment de la descente terrain et 20% à la remise du rapport. Pour chaque mission, l'agent devra produire les pièces suivantes :
 - o Un TDR,
 - o Un ordre de mission dûment signé par les services administratifs du ressort ;
 - o Une photocopie de la convention de partenariat entre le DRSQ et le PADFA ;
 - o Un rapport de mission comprenant une fiche de présence des bénéficiaires rencontrés.

Le tout devant être produits dans un délai de 5 jours au plus tard après la fin de la mission

Tableau : 13-planning pluri annuel des activités d'inspections en champs et certification de la semence de riz et d'oignon

Activités/sous-activités et tâches				Année 1	Années 2,3,4...6
------------------------------------	--	--	--	---------	------------------

	Responsible	Partenaires de mise en œuvre	Mode d'exécution	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4
Inspection en champ et certification de la semence											
Elaboration calendrier d'inspection et de contrôle	SR/DR CQ	Responsable CP	réunion								
Validation du calendrier d'inspection et de contrôle	UGCP	SR/DRCQ	Interne								
Inspection en champ de la semence de base	IRAD WVC	SR/DRCQ	déclaration								
Inspection en champ de la semence certifiée	Coop.	UGCP	Convention								
Elaborer les TDR	SR/DR CQ	Resp. CP Coopératives	réunion								
Validation des termes de référence											
Conduite des missions d'inspection en champs	SR/DR CQ	Resp. CP Coopératives									
Rédaction et transmission des rapports de missions											
Paiement	CN	RAF									
Certification des semences	SR/DR CQ	Resp. CP Coopératives									
Rédaction et transmission du rapport final d'inspection et de contrôle	SR/DR CQ	Resp. CP Coopératives									
Validation du rapport final	Resp. CP	UCGP									
Paiement	CN	RAF									

NB. La loi semencière prévoit au moins 3 inspections par spéculation et par culture.

Activité 3. Renforcements des capacités des semenciers (riz et oignon)

Activité 3.1-Formations/recyclages et accompagnement des coopératives semencières riz

Le principal responsable de cette activité est l'IRAD

- L'IRAD doit assurer l'accompagnement des coopératives semencières pendant les cycles de culture dans l'organisation des sessions (02) de formation aux nouvelles coopératives

et des recyclages pour les anciennes. Deux (2) formations/ recyclages seront programmés chaque année sur une période de quatre (4) ans. Les principales activités seront les suivantes :

- La mobilisation des bénéficiaires, (identification, information sensibilisation, invitations...)
- L'identification et la sélection des personnes ressources en charge de la formation
- L'élaboration et soumission des TDRs à l'UCGP pour validation

La préparation des sessions de formation / modules de formation

- ✓ L'identification des services traiteurs et de la logistique,
- ✓ La tenue de la session de formation après la validation des TDRs par l'UCGP.
- ✓ Production et transmission des rapports de formations

Les Périodes indiquée des formations : début de campagne agricole.

Tableau : 14-planning pluri annuel de Formations/recyclages et accompagnement des coopératives semencières riz

Activités/sous-activités et tâches	Responsables	Partenaires de mise en œuvre	Mode d'exécution	Année 1				Année 2				Année 3 et 4				
				T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Activité3.1 : Formations/recyclages et accompagnement des coopératives semencières riz			Convention IRAD/PAD FA	1		2										
Elaborer et soumission des TDRs à l'UCGP	IRAD	Coopératives IRAD,														
Validation des TDRs	UCGP	Coopératives IRAD,														
Invitation des acteurs	IRAD	Coopératives IRAD,														
Tenue des formations	IRAD	Coopératives IRAD,														

Activité 3.2- Formation et accompagnement des coopératives (technique de production)

Le principal responsable de cette activité est WVC

- WVC doit assurer l'accompagnement des coopératives semencières pendant les cycles de culture dans l'organisation des sessions de formation aux nouvelles coopératives et des recyclages pour les anciennes. Le WVC organisera quatre (4) formations en première

année et deux (2) chaque année durant les trois (3). Les principales activités seront les suivantes :

- La mobilisation des bénéficiaires, (identification, information sensibilisation, invitations...)
- L'identification et la sélection des personnes ressources en charge de la formation
- L'élaboration et soumission des TDRs à l'UCGP pour validation

La préparation des sessions de formation / modules de formation

- ✓ L'identification des services traiteurs et de la logistique,
- ✓ La tenue de la session de formation après la validation des TDRs par l'UCGP.
- ✓ Production et transmission des rapports de formations
- Les Périodes indiquée des formations : début de campagne agricole.

Tableau : 15-planning pluri annuel de Formations et accompagnement des coopératives (technique de production) d'oignon

Activités/sous-activités et tâches	Responsables	Partenaires de mise en œuvre	Mode d'exécution	Année 1				Année 2				Année 3 et 4				
				T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	
Activité3 Formations et accompagnement des coopératives semencières riz			Convention WVC/PA DFA	1	3	2	4									
Elaborer et soumission des TDRs à l'UCGP	WVC	Coopératives WVC,														
Validation des TDRs	UCGP	Coopératives WVC														
Invitation des acteurs	WVC	Coopératives WVC														
Tenue des formations	WVC	Coopératives WVC,														

Activité.4- actualisation, multiplication et diffusion des fiches techniques

Activité 4.1a-La Production/actualisation des fiches techniques de production semencières riz

Le principal responsable de cette activité est l'IRAD

L'IRAD doit faire une actualisation des fiches techniques de production semencières des deux écologies de riz (pluvial et bas-fond/irrigué), pour ce faire l'IRAD doit procéder par:

- L'identification en son sein des personnes ressources en charge de la Production/actualisation des fiches techniques de production semencières
- L'adoption des fiches techniques existantes aux variétés de riz sélectionnées par le projet
- La soumission des nouvelles fiches technique à l'approbation de l'UCGP,
- La validation des nouvelles fiches techniques par les bénéficiaires
- Transmission de la version finale à l'UCGP pour reprographie.

Activité 4.1b- Multiplication et diffusion des fiches techniques de production semencières riz

Le principal responsable de cette activité est l'IRAD

l'IRAD doit procéder par:

- La définition du model de présentation de chaque fiche à multiplier
- La sélection du prestataire de la reproduction par bon de commande
- La conception, montage et impression du prototype de chaque fiche produit
- La révision et validation des prototypes de fiches à produire
- La production/multiplication en nombre suffisant (400) et diffusion des fiches **techniques** aux bénéficiaires

l'IRAD doit à cet effet soumettre un TDR à l'UCGP pour validation avec en annexe les prototypes des fiches à produire. Les fiches seront produites et mise à la disposition du projet dès la première année.

Activité 4.2a- La Production/actualisation des fiches techniques de production semencières d'oignon

Le principal responsable de cette activité est le WVC

L'WVC doit faire une actualisation des fiches techniques de production semencières), pour ce faire l'WVC doit suivre ces « pas »:

- L'identification en son sein, des personnes ressources en charge de la Production/actualisation des fiches techniques de production semencières
- L'adoption des fiches techniques existantes aux variétés de riz sélectionnées par le projet
- La soumission des nouvelles fiches technique à l'approbation de l'UCGP,
- La validation des nouvelles fiches techniques par un comité ad hoc par les bénéficiaires
- La reprographie des nouvelles fiches techniques,
- La mise à la disposition du projet des fiches techniques.

Activité 4.2b- Multiplication et diffusion des fiches techniques de production semencières d'oignon

Le principal responsable de cette activité est le WVC

Le WVC doit passer par:

- L'identification des personnes ressources en charge de la multiplication
- L'élaboration et soumission des TDRs à l'UCGP)
- La validation des TDRs par l'UCGP)
- La multiplication en nombre suffisant(300)
- La diffusion des fiches aux différentes coopératives

L'WVC doit à cet effet soumettre un TDR à l'UCGP pour validation avec en annexe les prototypes des fiches à produire. les fiches seront produites et mise à la disposition du projet dès la première année.

Activité 5- La mise en place des parcelles de démonstration riz

- La mise en place des parcelles de démonstration et des matériels pédagogiques des deux écologies de riz (Pluvial et bas- fond/irrigué) dans les différents sites des coopératives semencières sera assuré par l'IRAD. 3 parcelles de démonstration seront implantées dans les sites des coopératives semencières riz choisies la première année, 4 parcelles en deuxième années et 3 en quatrième année de l'exécution du projet.

Les pas opérationnels liés à cette activité sont :

- ✓ L'élaborer et la soumission du TDR de l'activité à l'UCGP à au moins deux semaines du démarrage des activités
- ✓ La validation du TDR
- ✓ L'identification des personnes ressources en charge des choix des parcelles (Chercheurs, techniciens de l'IRAD)
- ✓ L'identification des parcelles 02 (riz pluvial, riz de bas-fond ou irriguée) au sein de chaque coopérative semencière. Les parcelles de ¼ d'hectare par variété mises à la disposition de l'IRAD par les coopératives doivent être sécurisées. La sécurisation contre les animaux sera de la responsabilité des bénéficiaires.
- ✓ La Préparation des parcelles de démonstration (défrichage, labour, piquetage)
- ✓ La mise en place, l'entretien et la récolte des semences du riz selon le protocole indiqué en annexe 1 et 2

NB : Les parcelles de ¼ d'hectare par variété seront mises à la disposition de l'IRAD par les coopératives. Des contrats de mise en place des parcelles de démonstration, précisant les parties prenantes, les conditions de cession temporaire et de sécurisation des parcelles, les coordonnées GPS des parcelles, seront signés entre l'IRAD les Coopératives bénéficiaires et les partenaires techniques d'appui.

Activité 6- organisation des journées portes ouvertes -JPO

Le projet appuiera l'IRAD pour l'organisation des JPO dans les parcelles de production des semences de base et certifiées à l'effet de renforcer les capacités techniques et organisationnelles des producteurs en matière de production, de protection et de conservation des semences du riz.

Il sera organisé 3 sessions de JPO chaque année pendant les 4 premières années de l'exécution du projet.

Pour atteindre l'objectif de ces JPO, l'IRAD passera par :

- ✓ L'évaluation des performances des différentes parcelles mises en place pour la production des semences du riz
- ✓ L'identification des différents bénéficiaires de ces JPO ;
- ✓ Le renforcement des capacités des membres des coopératives devant animer les JPO,

- ✓ La production et la transmission à l'UCGP des TDRs de l'exécution des JPOs pour validation au moins deux semaines avant la session des JPO,
- ✓ La Préparation des JPO (identification des sites, ventilation des invitations, préparation logistique et restauration) ;
- ✓ La ventilation des invitations des membres des coopératives au niveau du bassin de production) ;
- ✓ Les descentes des visites des parcelles de démonstration des techniques de production des semences certifiées du riz y compris des séances pratiques de démonstration.

Capitalisation des JPO

L'objectif global de cette activité est de renforcer les capacités techniques et organisationnelles des producteurs en matière de production, de protection et de conservation de semences. Il est question ici de :

- Mettre en condition favorable les apprenants pour qu'ils jouent leur rôle de restitution pendant les journées porte-ouvertes (disponibilité de tout matériel devant servir aux démonstrations et aux visites) ;
- Mobiliser les auxiliaires de production des coopératives partenaires du projet spécialisés en défense de culture pour leur participation à l'évènement afin de les imprégner des différents enseignements.
- Accompagner les auxiliaires à la diffusion des acquis et la pérennisation de l'activité au sein de leurs coopératives respectives. Les résultats attendus des JPO sont entre autres:
 - Les membres des coopératives bénéficiaires sont capables de restituer les acquis lors desdites journées portes-ouvertes ;
 - Les auxiliaires de productions maîtrisent et assimilent l'importance de leurs rôles dans le dispositif de production des semences du riz,
 - Les bénéficiaires des JPO sont capables de pérenniser les dispositifs de production des semences certifiées du riz.

Tableau-16-planning pluri annuel de l'organisation des journées portes ouvertes

Activités/sous-activités et tâches	Responsables	Partenaires de mise en œuvre	Mode d'exécution	Année 1				Année 2				Année 3 et 4					
				T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		

Activité 6 : Organisation des journées Portes ouvertes	Convention IRAD/PADFA																			
Evaluation des performances des parcelles																				
Identification des bénéficiaires de ces JPO																				
Renforcement des capacités des animateurs des JPO																				
Production et transmission des TDRs à l'UCGP																				
Validation des TDRs																				
Préparation des JPO (identification des sites, ventilation des invitations, préparation logistique et restauration)																				
Descentes et visites des parcelles de démonstration																				
Capitalisation des JPO																				

Activité 7- organisation des visites d'échanges

Dans le cadre de la diffusion des bonnes pratiques, le projet financera l'organisation des visites d'échanges en ciblant les multiplicateurs de semences ayant des résultats indéniables en termes de respect des itinéraires techniques de production. Quatre visites d'échange seront de ce fait organisées sur une fréquence annuelle à raison d'une visite par région.

- Cette activité dont les pas opérationnels sont décrits ci-dessous, sera placée sous la responsabilité de l'IRAD.
 - ✓ L'évaluation des performances des coopératives productrices des semences de riz
 - ✓ L'identification des bénéficiaires des visites ;
 - ✓ Le renforcement des capacités des membres des coopératives devant animer les visites,
 - ✓ La production et la transmission à l'UCGP des TDRs des visites d'échange pour validation au moins deux semaines avant la session des JPO,
 - ✓ La Préparation des visites (identification des sites, ventilation des invitations, préparation logistique et restauration) ;

- ✓ La ventilation des invitations des membres des coopératives au niveau des bassins de production) ;
- ✓ Les descentes des visites des coopératives semencières du riz y compris des descentes terrain dans les parcelles de production.
- ✓ Capitalisation des visites

Tableau : 17-planning pluri annuel de l'organisation des visites d'échanges

Activités/sous-activités et tâches	Responsables	Partenaires de mise en œuvre	Mode d'exécution	Année 1				Année 2				Année 3,4					
				T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
Activité 7: Organisation des visites d'échanges																	
Evaluation des performances des coopératives productrices des semences de riz																	
Identification des bénéficiaires des visites ;																	
Renforcement des capacités des membres des coopératives devant animer les visites,																	
Production et la transmission à l'UCGP des TDRs des visites d'échange pour validation																	
Préparation des visites (identification des sites, ventilation des invitations, préparation logistique et restauration)																	
Ventilation des invitations des membres des coopératives au niveau des bassins de production																	
Descentes de visites des coopératives semencières du riz y compris des descentes terrain dans les parcelles de production																	
Capitalisation des visites																	

Volet 2 - Appui à l'accès aux intrants et aux équipements agricoles

Modalités de mise en œuvre

IL est à noter que l'accès aux intrants et équipements reste parmi les contraintes majeures de la production de riz et d'oignon. Ainsi, sur la base des plans d'affaires de chaque coopératives et des comptes d'exploitation prévisionnels des activités, le PADFA II, à l'image de ce qui a été fait dans la 1^{ème} phase, facilitera l'acquisition par les producteurs des intrants et équipements à travers un financement en fonds de roulement (FDR) unique (une moyenne de 2,5 millions FCFA/coopérative semencière et 5 millions/ coopérative de production) pour la première campagne agricole seulement. Les fonds seront domiciliés dans une EMF agréée (régie par la réglementation en vigueur) qui acceptera d'être liée au projet par une convention tripartite (Projet/coopérative, fournisseur d'intrants et EMF). Cet accord fonctionnera en tenant compte des points suivants :

- Les coopératives bénéficiaires sont celles sélectionnées par le projet et enregistrées dans le registre Coop GIC du MINADER. Par ailleurs les coopératives actives sélectionnées par le projet et non immatriculées pourront se faire accompagner dans le processus de leur enregistrement par le projet.
- Ces coopératives bénéficiaires doivent présenter leurs rapports d'activités annuelles des années précédentes;
- Les coopératives doivent fournir les preuves de l'accès au foncier (abandon de droit coutumier, titre foncier, héritage);
- Les coopératives doivent être effectivement fonctionnelles au moment du dépôt de la demande ;

Les coopératives doivent fournir les preuves de leurs comptes ouverts dans une EMF partenaire du projet. Ces EMF sont sélectionnées par le PADFA suivant les critères ci-après :

- être un établissement de 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie agréée par le MINFI ;
- être localisée dans la zone directe du projet, ou avoir un démembrement dans la zone directe du projet ;

- être effectivement fonctionnelle avant et après la date de demande de l'octroi de la subvention.
- Les coopératives doivent fournir leurs plans décrivant clairement comment les intrants seront utilisés une fois la subvention accordée ;
- Après signature de l'accord d'octroi entre le PADFA et la coopérative,
 - Le PADFA entame la procédure de mise à disposition du fonds de roulement unique de la coopérative via l'EMF;
 - le PADFA valide le virement de l'octroi de subvention de la coopérative.
 - trois signataires du bureau exécutif de la coopérative sont requis pour le déblocage des fonds après vérification de l'authentification des émergents.
- La coopérative fournit les justificatifs des dépenses liées à l'achat des matériels/intrants ;
- Le PADFA, se rendra auprès des coopératives pour le suivi de l'utilisation des fonds suivant un calendrier bien défini. (exemple : 1^{er} trimestre, 2^{ème} trimestre ...)
- responsabilisation des coopératives pour l'organisation de la demande en intrants et petits équipements ; la demande validée par le projet sera adressée au fournisseur avec copie à l'EMF partenaire ;
 - (ii) la fourniture des intrants à la coopérative sera exécutée par le fournisseur et
 - (iii) le paiement de la facture au fournisseur sera assurée par l'EMF au vu du bon à payer délivré par la coopérative.
- Les FDR doivent tenir compte de la taille et des activités à mener

Le dispositif permettra d'établir des relations de confiance durable entre acteurs, de faire connaître la coopérative qui pourra assurer la survie de son « revolving fund » et bénéficier dans le futur de crédits auprès de l'EMF. Cette expérience initiée au PROPACOM-Ouest en Côte d'Ivoire pourrait bien fonctionner surtout que le Crédit du Sahel déjà en partenariat avec le PADFA s'est montré intéressé par le dispositif.

Les principales activités retenues comprennent :

Activité 1- Fonds de roulement aux coopératives semencières et de production des deux filières riz et oignon

le Projet, facilitera l'acquisition par les producteurs semenciers et de production des intrants et petits équipements à travers un financement en fonds de roulement (FDR) unique d'une moyenne de 2,5 millions FCFA/coopérative semencière et 5 millions/ coopérative de production pour la première campagne.

Activité 1.a- Fonds de roulement aux coopératives semencière riz et oignon

- Le PADFAII mettra à la disposition de chaque coopérative semencière un Fonds de roulement en début de la première campagne et appuiera ces dernières en équipements et petits matériels de labellisation (emballage estampillé). Ces fonds de roulement seront mis en place après un diagnostic des besoins des coopératives et conformément aux plans d'affaires validés.

L'accès au FDR d'une moyenne de 2,5 millions FCFA/coopérative semencière sera assujéti à un certain nombre d'éléments à savoir :

- ✓ Justifier d'une bonne performance dont les critères seront identifiés en concertation avec les coopératives,
- ✓ Disposer d'un plan d'affaires et un compte d'exploitation prévisionnel validé,
- ✓ Disposer d'un compte auprès d'une institution financière partenaire du projet,
- ✓ Disposer d'un apport propre d'au moins 10% des besoins exprimés dans le compte ;
- ✓ Disposer d'un mécanisme clair et réaliste de recouvrement des prêts internes.

Activité 1.b- Fonds de roulement aux coopératives de production

L'intervention du Projet se focalisera sur les principales actions suivantes:

- Le PADFAII mettra à la disposition de chaque coopératives semencières un Fonds de roulement en début de chaque campagne ceci pendant les trois premières années. Ces fonds de roulement seront mis en place après un diagnostic des besoins des coopératives. Et conformément aux plans d'affaires.

L'accès au FDR (d'une moyenne de 5 millions FCFA/coopérative de production) sera assujéti à un certain nombre d'éléments à savoir :

- ✓ Justifier d'une bonne performance dont les critères seront identifiés en concertation avec les coopératives,
- ✓ Disposer d'un plan d'affaires et un compte d'exploitation prévisionnel validé,

- ✓ Disposer d'un compte auprès d'une institution financière partenaire du projet,
- ✓ Disposer d'un apport propre d'au moins 10% des besoins exprimés dans le compte ;
- ✓ Disposer d'un mécanisme clair et réaliste de recouvrement des prêts internes.

Comme résultats le dispositif permettra d'établir :

- des relations de confiance durable entre acteurs sont établies,
- La pérennité de la production semencière du riz est assurée,
- Les coopératives semencières ont accès au crédit auprès de l'EMF partenaire ;
- La pérennité du fonds de roulement est acquise.

Mécanisme de mise à la disposition des fonds de roulement unique.

Toute coopérative semencière ou de production exerçant dans l'une des deux filières riz ou oignon sélectionnée par le Projet peut être soutenue lors de la première campagne par un fonds de roulement unique.

Les coopératives doivent cependant :

- fournir un plan d'affaire et un compte d'exploitation prévisionnel validé
- ouvrir un compte auprès d'une EMF agréée et partenaire du projet,
- verser 10 % du montant au minimum, et définir un mécanisme de recouvrement des prêts internes.
- les prêts internes peuvent se faire au près du bureau de la coopérative par un fond de garanti d'un membre ou à l'aide d'un avaliste lui-même membre de la coopérative

Mécanisme de suivi et d'utilisation de FDR

Le suivi de l'application d'un cahier des charges sera indispensable. Le projet doit entrer dans une démarche de présentation physique intrants ou équipements acquis par la coopérative à base du FDR avec la présentation des différentes pièces justificatives des produits achetés. Une application stricte du cahier des charges permettra de limiter les déconvenues possibles au moment du recouvrement.

La mise en place d'un FDR doit être soutenue par la signature d'une convention de partenariat qui indique les parties en présence, l'objet de la convention, les droits et les devoirs des parties et les modalités de suivi des remboursements et des recouvrements les procédures d'acquisition des matériels et équipements sans oublier les dispositions diverses. L'élaboration de cette convention se fera de concert avec les bénéficiaires du FDR sur proposition des antennes du projet.

Activité 2.- Appuis en semences, équipements et petits matériels

Cette activité est primordiale pour la fonctionnalité des coopératives. La quantité des semences et matériels et équipements à acquérir seront identifiés dans les plans d'affaires et les plans de campagne annuels. La procédure d'acquisition à partir du fonds de roulement dédié (de 5 millions/coopérative évoqué plus haut) mis à disposition par le projet et domiciliés dans une EMF relèvera de la responsabilité des coopératives. Toutefois, une mercuriale des prix des principaux équipements sera mise à la disposition des coopératives ainsi que la liste des principaux fournisseurs partenaires du projet pour faciliter les acquisitions. L'appui technique des services du MINADER en charge de la mécanisation et des équipements sera toutefois requis pour le choix et la validation des matériels et équipements.

Pour les équipements spécifiques de production des semences, il est prévu un kit comprenant pour chaque coopérative semencière : 01 tricycle, 03 motopompes, 01 bascule, 01 couseuse de sac, 01 porte tout, 01 ordinateur complet de bureau, 01 groupe électrogène, 01 lot de sacs filets pour les oignons, 01 lot de sacs en jute, 01 lot de couteux, 01 cachet pour sacs et filets, 10 rouleaux de fils, des mobiliers de bureau, des chaises, 01 tableau d'affichage, 01 registre, du petit matériel de bureau, des Consommables informatiques, 01 thermo-humido-anémomètre. Sur la base des plans de campagne annuels et déclaration des superficies à emblaver dans chacun de bassin de production; les coopératives à travers les TS et AAC pourront faire remonter leur besoin en semence certifiées en fonction des superficies à emblaver.

L'IRAD fournit la semence de base aux coopératives semencières. Les coopératives multiplient la semence de base et obtiennent la semence certifiée. C'est cette dernière qui est mise à la disposition des producteurs dans les différents bassins de production selon le Schéma ci-dessous.

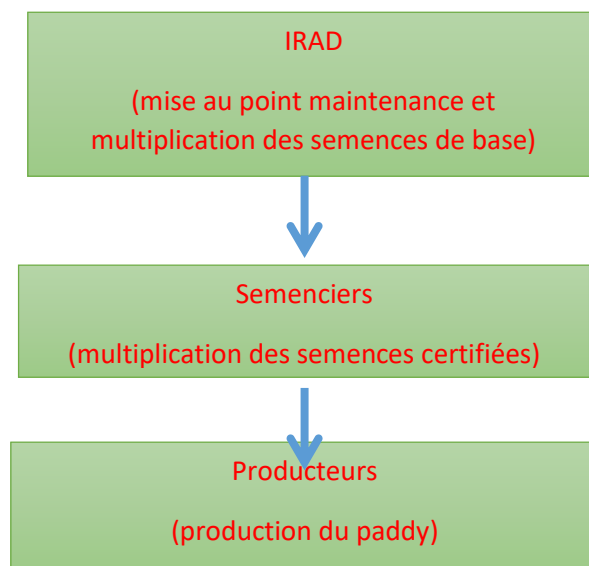


Schéma de circuit de distribution de semence

Les coopératives semencières de la filière oignon quant à elles bénéficieront par le même mécanisme de fonds de roulement des « **Appuis en matériel de labellisation (emballage estampillé)**, pulvérisateur, humidimètre, balances, kits d'ensachage, tamis, etc. d'autres « Appuis en petits matériels y compris les kits de protection corporelle, équipements de transport (fumure organique) et les appuis en équipements de travail de sol tels que :

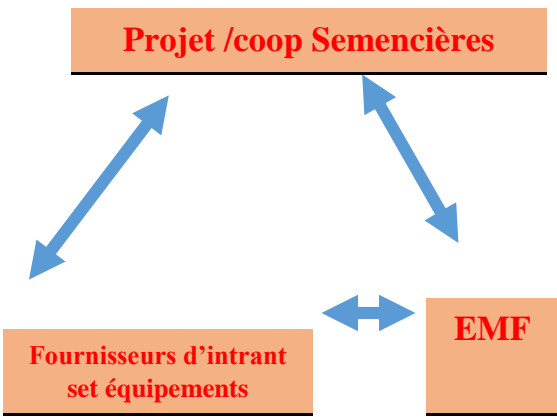
- Les motoculteurs, les batteuses, les herseuses, les bâches, et autres outils aratoires.
- Les appareils de traitements (herbicide, insecticides, ou bétonnière pour traitement de semences).

Activité 3.-Mise en relation coopératives-agro dealers-commerçants et autres acheteurs-EMF

La mise en relation des coopératives-agro dealers-commerçants et autres acheteurs-EMF se fera par le biais des réunions inter-acteurs tout en encourageant les établissements de contrats. Deux séances de travail se tiendront annuellement à cet effet sous la houlette du personnel du projet, en l'occurrence les responsables en charge de la production et de la commercialisation. Les responsables en charge de la production passeront par :

- ✓ L'identification des principaux acteurs,
- ✓ L'identification des sites de rencontres,

- ✓ L'élaboration transmission des TDRs à l'UCGP ;
- ✓ La préparation matérielle et logistique des rencontres, (proposition des contenus des contrats en cas de nécessité, le matériels didactique, la location de la salle, le transport des participants, la restauration...)
- ✓ La ventilation des invitations,
- ✓ La tenue des rencontres de mise en relation;
- ✓ la capitalisation des rencontres

Modèle de warrantage	Termes du warrantage
Récolte et Vente	
 <p>Le diagramme illustre le modèle de warrantage. Il se compose de trois éléments principaux représentés par des boîtes orange : 'Projet /coop Semencières' en haut, 'Fournisseurs d'intrant set équipements' en bas à gauche, et 'EMF' en bas à droite. Des flèches bleues à double pointe relient 'Projet /coop Semencières' à 'Fournisseurs d'intrant set équipements' et 'Projet /coop Semencières' à 'EMF'. Une flèche bleue à double pointe relie également 'Fournisseurs d'intrant set équipements' et 'EMF'.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le Warrantage fait intervenir ici trois principaux acteurs dont le (1) pool projet/coop. Semencières et ONG d'appui (2) le fournisseur d'intrants et d'équipements et (3) l'EMF. - La coopérative doit disposer d'un magasin de stockage. - Dans le cas où une relation d'achat est établie entre la coopérative avec un agri business alors intervient dans le dispositif un quatrième acteur qui est l'acheteur.

Dans le dispositif du warrantage, les semenciers produisent et stockent les semences à la récolte dans un magasin sécurisé et réunissant les conditions optimales de conservation. A la récolte, le prix des semences sont très bas mais le semencier a besoin d'argent pour satisfaire ses besoins sociaux et même diversifier ses activités pour l'occuper notamment une AGR ou acquérir des intrants et équipements qui sont à ce moment moins chers. Il doit alors faire recours à un EMF qui veut également faire fructifier ses épargnes. L'EMF peut octroyer un prêt au semencier à hauteur de 80% de la valeur de son stock de semence et prend en garantie les clés de la deuxième serrure du magasin pour s'assurer que le semencier ne vide pas le stock en

son absence. Au moment du démarrage de la campagne agricole suivante, l'acheteur achète les semences du semencier compte tenu de sa relation contractuelle. A ce moment, les prix des semences sont intéressants pour le semencier. Le semencier a donc de quoi rembourser son crédit à l'EMF tout en dégagant une marge du fait de la hausse des prix et des 20% de ses semences qui n'étaient pas hypothéqués.

Activité 4- suivi-évaluation des activités de production semencière par la tutelle.

Ce suivi sera effectué par les principales directions et services du MINADER en lien avec le volet mis en place (DDA, DRCQ, DOPA, DRADER et les services Régionaux) avec à l'horizon l'information des structures du MINADER sur l'évolution du projet pour éventuellement anticiper sur les orientations futures en matière de stratégie de sortie et le cas échéant entrevoir des synergies possibles avec les autres projets/programmes du Ministère. Pour le suivi des activités de terrain, des descentes sont prévues à cet effet dans les bassins de production, à raison de vingt homme-jour par an.

L'UGP mettra en place un système de suivi évaluation conforme au système de gestion des résultats d'impact (SYGRI) du FIDA et aux normes du Gouvernement Camerounais pour suivre la mise en œuvre des activités et mesurer l'impact du projet. Le système Suivi-Evaluation sera participatif et sera utilisé comme outil de gestion. Les rapports périodiques de S-E constitueront un élément majeur pour le suivi des activités des superviseurs, des encadreurs-filières, des techniciens spécialisés et des prestataires de service.

Les sources d'information du système de S-E seront:

- les rapports et documents de diagnostic;
- les plans d'actions annuels;
- les rapports périodiques des encadreurs-filières et des superviseurs du projet;
- les rapports périodiques des prestataires publics et/ou privés contractuels;
- les rapports des ateliers de S-E participatifs avec les bénéficiaires; et
- les enquêtes participatives d'impact auprès des bénéficiaires.

Les tâches du responsable du S-E seront les suivantes:

- le suivi de la stratégie du ciblage;
- la centralisation et l'analyse des informations;
- l'élaboration et le suivi du tableau de bord des activités;

L'évaluation par le MINADER des besoins en équipements et appui matériel lors de l'introduction de la requête de subvention (une fois le business plan validé) mettra en place un système de suivi évaluation conforme au système de gestion des résultats d'impact (SYGRI) du FIDA.

Le système de suivi-évaluation devra se faire à travers les points focaux dans chacune des directions suivantes (DGRCV ; DRCQ ; DDA ; DDLC ; DOPA ; DEPC).

Chaque point focal sera en contact avec les coopératives subventionnées, et travaillerons ensemble sur les requêtes et autres besoins exprimés par ces dernières. Les points focaux rédigeront les rapports après chaque descente sur le terrain ou selon les informations remontées. Les différents rapports seront :

- (1). Les rapports de descente;
- (2). Les rapports semestriels d'activités des coopératives : deux (02) rapports l'an ;
- (3). Le rapport annuel d'activités des coopératives : un (01) rapport l'an.

Dans ces rapports, les points focaux mettront un accent particulier sur l'utilisation des intrants, les équipements, et autres intrants. Sur cette base, ils évalueront les besoins supplémentaires des coopératives dans les requêtes.

Deux séances de travail préparatoires se feront entre les responsables d'achat et le responsable de commercialisation à fin de mettre en place un système de suivi évaluation conforme au système de gestion des résultats d'impact (SYGRI) du FIDA. Dans ce cas il est préférable de mobiliser les TS, AAC et les OAP pour la collecte des données.

Encadrement du MINADER :

L'encadrement devra se faire selon un mécanisme de suivi basé sur deux (02) approches à savoir :

- (1). Un suivi stratégique, avec des missions de supervisions, des appuis techniques (formations, séminaires, animations, etc.) ;

(2). Un suivi opérationnel impliquant les directions techniques du MINADER (DGRCV, DDA, DRCQ, DDLC, DOPA) selon leurs compétences.

Les points focaux désignés dans chaque direction auprès du PADFA seront la base pour le suivi. Si le suivi doit aboutir à des tâches contraignantes, et volumineuses, il est préférable de définir des termes de conventions entre le PADFA et les directions nécessaires, pour faciliter les descentes et la maîtrise dudit suivi.

Les rapports périodiques de S-E constitueront un élément majeur pour le suivi des activités :

Les directions concernées au MINADER (DGRCV, DDA, DRCQ, DDLC ; DOPA) ont des points focaux dans le projet, et ils sont responsables de produire les rapports périodiques de S-E tous les Trimestres, Semestres et annuellement.

Activité 5 et 6 – Financement par le Fond GEF

Les deux activités sur « la thématique de l'accès aux intrants et équipements agricoles » et « l'appui au développement du programme semence riz/oignon » sont dans un cadre de concertation pour leur financement par le Fond GEF.

Dans ce cadre de l'accord de financement du GEF, les actions suivantes compléteront le programme de renforcement des capacités des producteurs sur les techniques d'utilisation durable des pesticides mais aussi des équipements agricoles adaptés (économie en eau, champs solaires), l'appui de promoteurs pour la démonstration à large échelle d'intrants organiques validés; utilisation des produits phytosanitaires homologués. Des modules de formations seront développés et vulgarisés à l'attention des producteurs.

Le fond GEF complétera : (i) le financement de la vulgarisation de variétés alimentaires améliorées et adaptées au changement climatique ; (ii) la promotion des stocks de céréales avec la construction des unités de stockage adaptées aux normes. Elle contribuera également à la réalisation d'activités de conservation des espaces et écosystèmes fragiles à la protection de la biodiversité terrestre (espèces autochtones, semences...). On pourra aussi entrevoir dans ce fond GEF l'introduction d'une nouvelle variété de riz à cycle court. (essai variétal) à conduire par l'IRAD.

Volet 3 - Appui au renforcement des capacités techniques des producteurs

Le renforcement des capacités se fera à travers des actions organisées autour des parcelles de démonstration, des CEP, la planification et le suivi des activités engagées.

Modalités de mise en œuvre

Au total, sept (7) champs semenciers de riz et six (6) d'oignon comportant chacun une parcelle de démonstration (la parcelle de démonstration aura pour objectif la vulgarisation des techniques de production de semences auprès des producteurs.).

Les **parcelles de démonstration** situées aux abords des champs semenciers devront être mises en place et seront entièrement financées par le projet.

L'animation de ces parcelles se fera grâce à l'intervention des TS Production du MINADER (10 TS a raison de 1/département).

Les TS et CU du PRO-SAPVA travailleront sous l'encadrement technique de l'IRAD pour la filière riz et de WVC pour la filière oignon avec un accompagnement technique de la FAO. Les enseignements pratiques se feront sur une fréquence bimensuelle suivant une planification validée par le projet et à chaque fois, la revue des itinéraires techniques de production des semences de riz et oignon sera effectuée.

Des sessions de formation théorique et pratique seront délivrées aux nouveaux multiplicateurs (nouvelles coopératives). Les thèmes de formation porteront sur les techniques de production, récolte, séchage, vannage, traitement, conditionnement, conservation, et commercialisation, alors que les anciens bénéficieront quant à elles de sessions de rappel.

Champs écoles paysans (CEP). Il est prévu une continuité des activités autour des CEP (un par coopérative) avec un focus sur les auxiliaires paysans appelés à assurer la durabilité/pérennisation des formations au sein des coopératives.

Les thématiques des formations porteront entre autres, sur la planification de la production, les itinéraires techniques de production, la lutte contre les maladies et ravageurs, les techniques de compostage, les techniques post-récoltes, les techniques de production des semences. Le projet mettra en place comme cela a été le cas dans la première phase, un dispositif de formation-appui-conseil composé des Techniciens Spécialisés (TS) et des Agents d'Appuis Conseils (AAC) auxquels il faudra associer les Agents d'Encadrement de Proximité (AEP) du PROSAPVA et même les responsables locaux du MINADER.

- Planification des activités

Les coopératives seront initiées de manière évolutive à la planification des activités en passant dans un premier temps par l'établissement de plans de campagne pour les plus jeunes et moins expérimentées pour aboutir aux plans d'affaires proprement dits pour celles évoluant à partir des niveaux deux (2) et plus (classification qui sera établie à partir des résultats du Diagnostic Institutionnel Participatif DIP).

Pour mettre cette approche en œuvre, les actions complémentaires des AAC, TS et des auxiliaires villageois seront indispensables :

- les AAC jouant les rôles d'appui à la structuration, la mise en place des comités techniques de gestion et de conseil,
- les TS venant en appui aux AAC sur les aspects des formations sur les itinéraires techniques et la formation des auxiliaires.
- les auxiliaires assurant la démultiplication ultime des formations sur les itinéraires techniques auprès des producteurs.

Les campagnes agricoles seront ainsi gérées dans une dynamique de professionnalisation progressive. Les besoins en intrants par exemple, qui seraient à acquérir pour une campagne (année n) seront collectés par les sous-comités intrants (en année n-1), regroupés au niveau de la coopérative qui, à la suite d'une validation interne par les sous-comités intrants avec l'appui de l'AAC, seront soumises pour financement sur les ressources du FDR (Détails et modalités de fonctionnement du dispositif dans le chapitre accès au financement par fonds de roulement) domiciliées dans l'EMF partenaire.

Activité 1- Encadrement des producteurs riz et oignon à travers les champs écoles des producteurs (CEP)

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEP du PADFAII, il sera procédé la mise en place de parcelles dans les départements de la zone du projet. Cette mise en place va consister à identifier les sites devant abriter les CEP.

Activité 1.1- Mise en place des champs écoles des producteurs riz et oignon

Les agronomes polyvalents des deux antennes du Projet seront les meneurs de programmes des CEP. Ils planteront les CEP en fonction des critères du Projet et de la motivation des

producteurs. Leur responsabilité sera de mettre en place de façon durable, un Champs Ecole (CEP) de ¼ d'hectare de chacune de variété de riz répartis par coopérative

En ce qui concerne la planification, la mise en place des CEP se fera en année n + 1. . (n= année de sélection de la coopérative)

En ce qui concerne la filière oignon, l'agronome polyvalent du projet mettra en place un Champ Ecoles (¼ d'hectare) par coopérative dans les différents bassins. Les Champs Ecoles (CEP) seront mis en place en année n + 1. (n= année de sélection de la coopérative)

Les différents CEP riz et oignon serviront de centres de mise au point et de diffusion des techniques et des pratiques culturales. La localisation précise sera fonction de l'intérêt manifesté par les producteurs lors de la phase de sensibilisation et de la représentativité du site. Pour la riziculture, la localisation serait dans deux systèmes différent ; riz pluvial pour l'écologie du plateau et le riz de Bas-fond/irrigué pour l'écologie du riz irrigué.

Pour la culture d'oignon la localisation doit être dans les mêmes conditions et environnement de culture qu'utilisent les producteurs.

La mise en place des champs écoles respectera les étapes et le principe de la méthode « CEP » ci-dessous.

ETAPES PAR PHASE DE L'APPLICATION D'UN PROGRAMME DE CHAMP ECOLE DES PRODUCTEURS

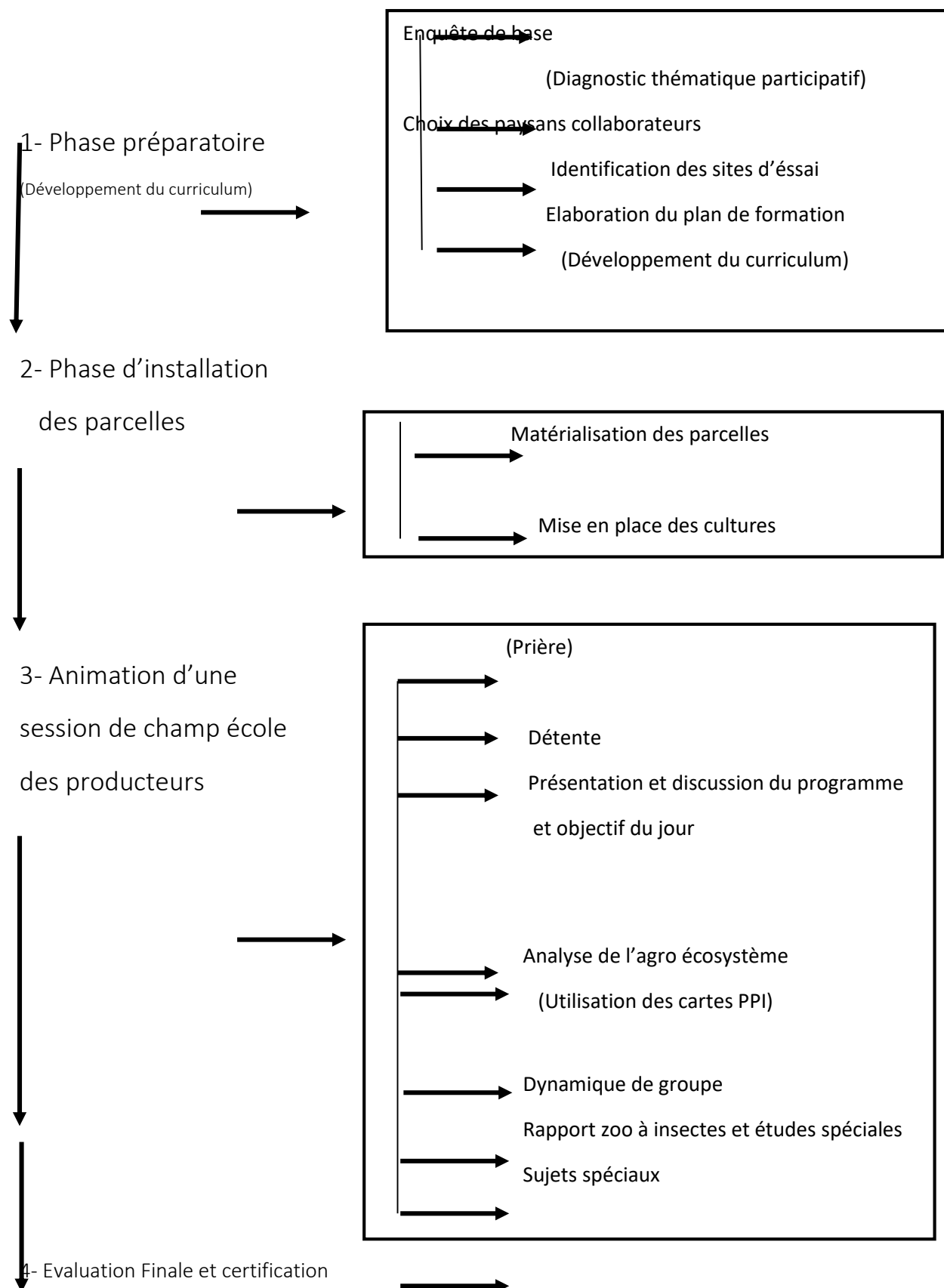


Tableau : 18-Phase préparatoire

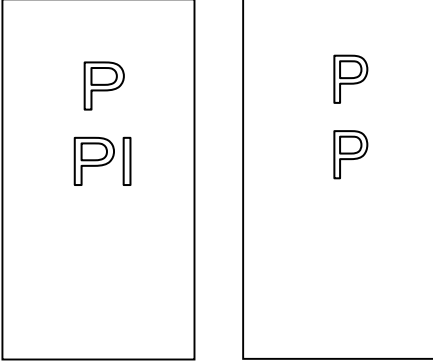
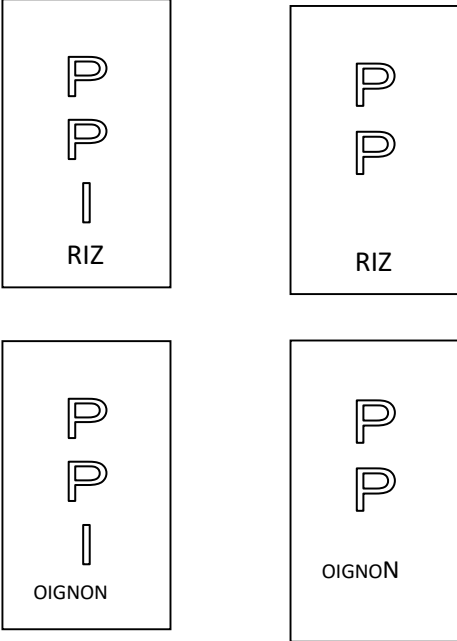
La phase préparatoire consiste en un ensemble d'opérations qui emmène tous les partenaires à prendre part activement dans l'organisation et la mise en œuvre du programme de l'école au champ.

Elle comprend les étapes suivantes :

ETAPES	COMMENT FAIRE	PARTICIPANTS
1- Information et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none">- En assemblée générale avec le maximum de producteurs- Donner toutes les informations nécessaires à la mise en place d'un CEP- Préciser les conditions de participation aux activités des champs écoles	<ul style="list-style-type: none">- Les experts du projet (responsable) avec les producteurs
2- Enquête de base (diagnostic thématique participatif) identification des pratiques de production et de protection des producteurs (PP) et collecte de données socio économiques des exploitations	<ul style="list-style-type: none">- Elaborer un guide d'entretien- Faire un entretien semi structuré avec les producteurs, si possible avec des groupes genres et de manière participative- Observer si possible les cultures sur pied en compagnie des producteurs et échanger avec eux sur les constats- Compléter tout cela par une revue documentaire sur les pratiques paysannes et les techniques de production	<ul style="list-style-type: none">- Les producteurs- Les animateurs- Les experts du projet- D'autres intervenants éventuellement
3- Choix des paysans collaborateurs	<ul style="list-style-type: none">- Tenir une réunion avec les producteurs et les responsables des groupes des différents périmètres- Informer les sur les exigences de l'école au champ, les critères de choix du paysan collaborateur	<ul style="list-style-type: none">- Les animateurs- Les producteurs- Les experts du projet
4- Identification des sites du CEP	<ul style="list-style-type: none">- Enoncer les critères de choix du site- Parcourir la parcelle- Retenir la partie qui répond au mieux aux critères- Les conditions d'utilisation des parcelles prêtées	<ul style="list-style-type: none">- Les animateurs- Les producteurs- Les experts du projet
5- Elaboration de plan de formation : développement du curriculum	A partir des contraintes et des problèmes constatés, identifier des solutions appropriées et les traduire en thèmes en atelier si possible	<ul style="list-style-type: none">- Les experts du projet avec la participation des animateurs, les producteurs et d'autres partenaires

Table: 19-Phase d'installation du dispositif d'apprentissage des champs écoles des producteurs

L'installation des parcelles est le début de la concrétisation du champ école. Elle se fait de manière participative. (Tous les travaux sont exécutés par les apprenants sous la supervision des animateurs). Elle se fait en deux étapes :

<p>I – MATERIALISATION :</p> <p>Elle consiste à identifier et matérialiser la place (site) ou il faut installer les parcelles d'études. Les protocoles doivent être respectés et expliquer leur importance pour la suite du processus d'apprentissage. Tous les membres du champ école doivent participer à ces travaux.</p> <p>Dans le cas de l'horticulture, il faut au préalable choisir les cultures qui doivent être installées et pour chacune d'elles il faut les deux parcelles d'étude comme indiquées sur le schéma ci-dessous.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimensions des parcelles : 1000 m² minimum chacune - Elles doivent être identifiées par une plaque portant la mention de l'objet de l'étude (PPI ou PP ou autre...) <p>NB : Pour des raisons pédagogiques, il serait souhaitable de ne pas dépasser deux cultures.</p>	 <p>PPI = Production et Protection Intégrées ou parcelles sans risque</p> <p>PP = Pratiques Paysannes</p>
<p>II – MISE EN PLACE DES CULTURES :</p> <p>Les travaux d'installation des cultures sont effectués par tous les participants en travaux de groupe.</p> <p>On applique les techniques PPI dans les parcelles choisies à cet effet et les pratiques paysannes sont appliquées dans la parcelle PP conformément au protocole d'études.</p> <p>Les protocoles doivent être respectés à toutes les étapes de la mise en place des cultures.</p>	

Phase : session d'animation de champs

Le processus d'apprentissage commence avec la mise en place du dispositif d'apprentissage (matérialisation, installation des parcelles suivant le protocole établi).

L'animation est hebdomadaire, cependant compte tenu de la spécificité des cultures maraichères, il est préférable de faire deux sessions par semaine pour des cultures à cycle court (récolte à partir de 30 jours). 02 animations par mois pour le CEP oignon et le riz.

L'animation peut être conduite par un ou deux animateurs, dans ce dernier cas il s'agit d'une co-animation.

La durée d'une session varie généralement suivant la capacité d'assimilation des producteurs, plus ils s'exercent et plus ils comprennent, moins ils mettront de temps. Elle varie généralement entre 4 à 5 heures pendant la vitesse de croisière.

Les horaires de travail sont fixés par les participants mais tenant compte des exigences de l'analyse de l'agro-écosystème (AAES). Il est préférable de le programmer très tôt dans la matinée. Pour la réalisation de la mise en place de cette activité ; les Chefs de la composante production de chaque antenne vont

- ✓ élaborer et soumettre un TDR à l'UCGP
- ✓ Attendre la validation des TDRs par l'UCGP au moins deux semaines avant la session de mise en place des parcelles.

Les personnes impliquées dans cette mise en place sont : les membres des coopératives (apprenants, les TS production, les personnes ressources de l'IRAD et les AAC).

Activité 1.2- Matériel pédagogique pour les CEP (Kit)

Un important matériel pédagogique sera acheté par le Projet et laissé à disposition des CEP qui le garderont, après la fin du Projet. Il s'agira de matériel d'enseignement, d'observation, de mesure et de démonstration (culture attelée, motoculteurs, batteuses), qui servira aux membres du CEP et aux démonstrations organisées, en particulier pour l'auto-encadrement, lors des journées portes ouvertes.

Le projet financera l'acquisition du kit CEP au profit de toutes les parcelles CEP installées à cet effet. La démarche se fera comme suit :

- Définition des quantités et nombre requis de matériel pédagogique CEP par rapport au nombre des apprenants par site. Le TS CEP a la responsabilité de remonter les besoins en semence et matériel au niveau de la coordination du projet.

Les chefs de la composante production de chaque antenne vont par ailleurs :

- ✓ élaborer et soumettre un TDR à l'UCGP
- ✓ Attendre la validation des TDRs par l'UCGP au moins deux semaines avant de rentrer en possession du matériel.

Le principal responsable des achats de ce Kit (Agenda de l'atelier, supports, feuilles vierges, crayons à bille, chemises cartonnés) sera l'UCGP.

Activité 2- Journée porte ouverte pour les CEP

Les journées porte-ouvertes seront organisées dans les départements des zones d'intervention du projet dans chacun des sites CEP des départements choisis. Au total six (6) JPO sont organisés par le projet pour les CEP de la filière riz. Trois (3) en deuxième année et les trois (3) autres en année 3.

Le projet organisera douze (12) JPO pour CEP d'oignon, à raison de deux (2) JPO par année ceci pendant les six (6) années de la durée du projet.

Les TS facilitateurs concernés et les AAC des bassins correspondants travailleront en collaboration pour la réussite de l'évènement.

De manière spécifique :

- les TS s'occuperont de l'organisation technique et de la logistique (Préparation des sites, mise en capacité et imprégnation des acteurs, préparation des moyens matériels).
- les AAC s'occuperont de l'information, de la sensibilisation et de la mobilisation des acteurs.

- Organisation logistique

Le Chef de composante en collaboration avec les TS facilitateurs, identifiera et mettra à disposition tout le matériel didactique et assurera la gastronomie. Il assurera la couverture médiatique de l'évènement en invitant les radios rurales partenaires du projet.

-Mise en capacité des apprenants

Les TS facilitateurs des CEP devront organiser les apprenants pour leur imprégnation à la présentation des acquis.

- Mobilisation et imprégnation des auxiliaires aux différents approches et conduites culturelles lors de leur passage dans les CEP

Les AAC des bassins concernés sont chargés de :

- Identifier et fournir la liste des auxiliaires de production des Coopératives de leurs bassins respectifs devant participer aux journées porte-ouvertes ;
- Sensibiliser les auxiliaires identifiés ainsi que les membres de bureau des Coopératives auxquels ils appartiennent sur tous les contours des Journées porte-ouvertes dans les CEP ;
- Initier et transmettre les billets d'invitation à participer aux journées porte-ouvertes aux différents auxiliaires choisis (l'invitation peut passer aussi par les médias (radio rurale), téléphonie mobile ou e-mail);

Lors du déroulement des journées porte-ouvertes, les TS facilitateurs sont chargés de la supervision des activités. Ils devront se rassurer que ;

- Les apprenants accueillent les auxiliaires ;
- Le site CEP est propre, accessible, les plaques de signalisation et tous les dispositifs logistiques sont en place,
- Les apprenants répondent aux éventuelles questionnements adressés par les auxiliaires lors de leur tournée dans les parcelles ;
- Chaque porte-parole désigné parmi les apprenants jouent effectivement le rôle qui lui a été assigné (présentation du dispositif, itinéraire technique, AAES) ;

Les chefs de la composante production de chaque antenne vont par ailleurs :

- ✓ élaborer et soumettre un TDR à l'UCGP
- ✓ Attendre la validation des TDRs par l'UCGP au moins deux semaines avant d'organiser les JPO CEP.

Le principal responsable de l'organisation des JPO CEP est l'UCGP.

Tableau : 20-planning pluri annuel de l'organisation des journées portes ouvertes CEP

Activités/sous-activités et tâches	Responsables	Partenaires de mise en œuvre	Mode d'exécution	Année 1,2				Année 3,4				Année 5 et 6			
				T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Activité 7 : Organisation des journées Portes ouvertes CEP riz et oignon			interne												
Elaborer et soumission des TDRs à l'UCGP	UCGP	Coopératives CP, TS, AAC													
Validation des TDRs (DNO)	FIDA	Coopératives CP, TS, AAC													
Invitation des acteurs	CP	Coopératives CP, TS, AAC													
Tenue des JPO CEP	CP	Coopératives CP, TS, AAC													

Activité 3- Formation des facilitateurs CEP

La mise en œuvre du programme CEP consiste à examiner les problèmes directement en champs et à y apporter les solutions de manière participative entre les agriculteurs et les formateurs.

La mise en œuvre d'un tel programme nécessite la formation des AAC et TS qui seront les formateurs des producteurs sur le terrain.

De manière spécifique, il s'agira de doter les AAC et TS

- des techniques d'animation d'un CEP

A l'issue de la formation, les apprenants doivent être capables de maîtriser :

- les étapes d'une animation d'un CEP;
- L'approche participative de manière à rendre opérationnel et productif les OP pendant les activités participatives ;

Description de l'organisation et de la conduite des formations

Il est globalement question d'organiser et d'animer dix (10) sessions de formations de deux (2) jours pendant la première année et dix autres (10) au cours de la troisième année à raison de 20 participants en moyenne par session. Le contenu de la formation doit être simple, claire, précise et assez pratique pour être facilement assimilé et transmis par les agents de développement rural.

La méthodologie employée sera proposée par le prestataire. Les enseignements doivent être adaptés au contexte et aux attentes des participants. Il est préférable de fortement illustrer les cours. Le formateur devra susciter des échanges entre les participants et capitaliser avec eux les aspects positifs à retenir. Un support pédagogique (traduit en anglais dans la mesure du possible pour les participants de Bamenda) devra être distribué aux participants.

Afin de permettre une couverture rapide et efficace des deux antennes du projet qui sont suffisamment distants, les formations seront divisées en deux (02). Cinq sessions à l'antenne de Bamenda et cinq sessions à l'antenne de Maroua.

- Groupes cibles

Il s'agit des Agents d'appui conseil appartenant ou recrutés par les OAP partenaires du projet, les Techniciens spécialisés et les Chefs de poste agricole du MINADER.

-Description des activités spécifiques à mettre en œuvre par le prestataire

Pour chacune des sessions de formation, les activités spécifiques à mettre en œuvre par le prestataire sont:

- Préparation pédagogique des sessions de formation qui comprend :
 - L'élaboration des modules de formation
 - La préparation et la multiplication en nombre suffisant de tous les supports de formation à distribuer aux participants qui doivent être validés par le projet avant les débuts des formations
 - La préparation du matériel de formation et de présentation (Rame de papier, rouleaux de papier conférence, markers, rouleau de rubans adhésif, paquet de punaise) ;
- **Animation des sessions de formation**

Elle comprend :

- L'accueil, l'enregistrement et l'installation des participants (identification des participants, ouverture d'une fiche d'enregistrement, remise à chacun d'un kit minimal constitué d'un bloc note, 2 crayons à billes, 1 crayon ordinaire, 1 gomme et une règle plate) ;
 - Le déroulement des différents modules de formation (exposés divers, suivi du jeu questions-réponses, exercices pratiques, synthèses divers etc.) ;
 - La remise d'un support pédagogique en français à chaque participant, et en anglais pour les participants anglophones.
- La rédaction du rapport de mission comprend :
 - La rédaction et la mise en forme du rapport ;
 - La production et la multiplication du rapport en cinq exemplaires ;
 - Le dépôt du rapport au niveau de la coordination nationale ;

Les rapports définitifs doivent être ramenés au projet en version physique et électronique. Le rapport provisoire est produit au plus tard, dix jours après la fin de la prestation. Le projet dispose d'un délai d'une semaine pour faire des observations et les transmettre au prestataire qui disposera alors de 05 jours pour faire tenir le rapport final au projet. L'enregistrement de l'offre est du ressort du prestataire qui devra l'effectuer avant le premier paiement

La préparation et l'organisation logistique des sessions sont à la charge du projet. Elles comprennent :

- La fourniture du Kit du participant (Blocs notes, crayons à bille, crayon ordinaire, gommes, règles plates, chemise) ;

- L'identification et la location des salles pour accueillir les participants à chaque session de formation ;
- La prise en charge des participants (transport, hébergement et restauration);

Description du profil des formateurs

Les formations seront confiées à un bureau d'étude, ONG, consultant individuel ou Institut de recherche en règle sur le plan légal, compétent et ayant une expérience avérée dans la réalisation des travaux analogues. Les soumissionnaires devront fournir dans leur dossier d'offre, les CV de leurs experts choisis pour mener les formations. Les qualifications et compétences exigées des experts sont :

- Avoir un diplôme d'Ingénieur Agronome polyvalent ou formation universitaire de niveau BAC + 5 sur le domaine concerné;
- Justifier d'une expérience professionnelle suffisante dans la pratique du développement rural en général et maîtriser les techniques de conduite et d'animation des formations participatives.

- Suivi et évaluation

Les rapports des prestataires devront contenir la fiche de suivi des activités de formation mise à disposition par le projet, ainsi que l'évaluation de la formation faisant ressortir l'appréciation des participants en ce qui concerne l'organisation technique, logistique des sessions ainsi que les aptitudes et attitudes développées.

- Modalités de paiement

Les paiements s'effectueront de la manière suivante :

- 30% à la remise du rapport provisoire
- 70% à la validation du rapport définitif

Calendrier des formations

Les formations doivent se dérouler en début de campagne agricole.

Activité 4- Renforcement des capacités des producteurs à travers les champs écoles des producteurs

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEP du PADFAII, il sera procédé la mise en place de parcelles dans chaque département de la zone du projet. Cette mise en place va consister à identifier les sites devant abriter les CEP, à sélectionner les apprenants, à

matérialiser les parcelles et mettre à disposition les quantités requises de semences certifiées. Après l'installation des cultures, il sera procédé au suivi des opérations culturales et à la conduite des réunions d'observation au cours desquelles les apprenants seront amenés à identifier, analyser et apporter des solutions aux différents problèmes que pose la culture du riz et d'oignon. Les thèmes de formations préoccupants seront développés dans les parcelles CEP par l'IRAD et le WVC pour renforcer les capacités des apprenants :

L'appui nécessaire à une organisation paysanne, pour acquérir une certaine maturité et garantir son bon fonctionnement est au minimum de trois ans si l'on veut respecter la capacité d'assimilation et d'appropriation des groupes cibles. Le projet mettra, par conséquent, un dispositif d'accompagnement, basé sur :

Des sessions de formation théorique et pratiques délivrées aux nouveaux multiplicateurs alors que les anciens bénéficieront quant à elles de sessions de rappel.

Activité 4.1- Formation/recyclage et accompagnement des coopératives en technique de stockage et conservation

Le projet organisera trois (3) sessions de formation en première année et trois (3) autres en deuxième année du projet sur les différents thèmes suivants :

1. Technique de production,
2. Récolte, Séchage/vannage, Traitement,
3. Conditionnement ;

Il ciblera à cette occasion trois (3) coopératives par Départements. Ces sessions de formations seront assurées par l'IRAD.

Les pas opérationnels seront :

- La proposition d'un TDR qui devra être validé par l'équipe de l'UCGP,

Dans chacun des sites CEP des départements choisis.

- La validation du TDR par l'UCGP,
- L'Invitation des bénéficiaires,
- La tenue des sessions de formation

- Les TS facilitateurs concernés et les AAC des bassins correspondants travailleront pour la réussite de ces formations. De manière spécifique,

- Les TS s'occuperont de l'organisation technique et de la logistique (Préparation des sites, mise en capacité et imprégnation des acteurs, préparation des moyens matériels) tandis que
- Les AAC s'occuperont de l'information, de la sensibilisation et de la mobilisation des acteurs.

Activité 4.2- Formation fabrication et utilisation de la fumure organique

De la même manière que pour la sous-activité précédente, le projet organisera au total six (6) sessions de formations. Trois (3) sessions de formation en première année et trois (3) autres en deuxième année du projet sur la fabrication et l'utilisation de la fumure organique. Il ciblera à cette occasion trois (3) coopératives par Départements. Ces sessions de formations seront assurées par l'IRAD.

Les pas opérationnels seront :

- La proposition d'un TDR qui sera validé par l'équipe de l'UCGP,

Dans chacun des sites CEP des départements choisis.

- La validation du TDR par l'UCGP,
- L'Invitation des bénéficiaires,
- La tenue des sessions de formation

- Les TS facilitateurs concernés et les AAC des bassins correspondants travailleront pour la réussite ces formations. De manière spécifique,
- Les TS s'occuperont de l'organisation technique et de la logistique (Préparation des sites, mise en capacité et imprégnation des acteurs, préparation des moyens matériels) tandis que
 - Les AAC s'occuperont de l'information, de la sensibilisation et de la mobilisation des acteurs

Activité 4.3- Formation des coopérateurs en utilisation responsable des pesticides et engrais

Le projet organisera au total deux (2) sessions de formations : une (1) session de formation en première année et une autre en deuxième année du projet sur utilisation responsable des pesticides et engrais

Il ciblera à cette occasion un (1) site par Départements. Ces sessions de formations seront assurées par l'IRAD.

Les pas opérationnels seront :

- La proposition d'un TDR qui sera validé par l'équipe de l'UCGP,

Dans chacun des sites CEP des départements choisis.

- La validation du TDR par l'UCGP,
- L'Invitation des bénéficiaires,
- La tenue des sessions de formation

- Les TS facilitateurs concernés et les AAC des bassins correspondants travailleront pour la réussite ces formations. De manière spécifique,

- Les TS s'occuperont de l'organisation technique et de la logistique (Préparation des sites, mise en capacité et imprégnation des acteurs, préparation des moyens matériels) tandis que

- Les AAC s'occuperont de l'information, de la sensibilisation et de la mobilisation des acteurs.

Activité 4.4- Formation des coopérateurs en gestion de l'eau dans l'exploitation

Le projet organisera au total quatre (4) sessions de formations. Deux (2) sessions de formation en première année et deux (2) autres en deuxième année du projet sur la gestion de l'eau dans l'exploitation

Il ciblera à cette occasion quatre (4) sites par Départements. Ces sessions de formations seront assurées par l'IRAD.

Les pas opérationnels seront :

- La proposition d'un TDR qui sera validé par l'équipe de l'UCGP,

Dans chacun des sites CEP des départements choisis.

- La validation du TDR par l'UCGP,
- L'Invitation des bénéficiaires,
- La tenue des sessions de formation

- Les TS facilitateurs concernés et les AAC des bassins correspondants travailleront pour la réussite ces formations. De manière spécifique,

- Les TS s'occuperont de l'organisation technique et de la logistique (Préparation des sites, mise en capacité et imprégnation des acteurs, préparation des moyens matériels) tandis que
- Les AAC s'occuperont de l'information, de la sensibilisation et de la mobilisation des acteurs.

Tableau : 1-planning pluri annuel de renforcement des producteurs à travers les champs écoles des producteurs

Sessions de formation	Activités	responsable de formation	Orientation de la formation	Intervenants	Budget prévisionnel (FCFA)
Année1 1 ^{er} trimestre	Formation/recyclage et accompagnement des coopératives	IRAD	technique de stockage et conservation	Coopératives, TS, AAC	annexe
	Formation fabrication et utilisation fumure organique	IRAD	Fertilisation	Coopératives, TS, AAC	annexe
Année 2 2 ^{ème} trimestre	Formation des coopérateurs en gestion de l'eau dans l'exploitation	IRAD	Gestion intégrée de l'eau parcellaire	Coopératives, TS, AAC ;	annexe
	Formation des coopérateurs en utilisation responsable des pesticides et engrais	IRAD	Plan de gestion des nuisibles	Coopératives, TS, AAC	annexe

Activité 4.5-Formation des coopérateurs en utilisation responsable des pesticides (contrôle des maladies et ravageurs)

Le projet organisera au total six (6) sessions de formations. Une (1) session de formation chaque année durant six (6) ans sur utilisation responsable des pesticides et engrais

Il ciblera à cette occasion un (1) Départements par an. Ces sessions de formations seront assurées par le WVC.

Les pas opérationnels seront :

- La proposition d'un TDR qui sera validé par l'équipe de l'UCGP,

Dans chacun des sites CEP des départements choisis.

- La validation du TDR par l'UCGP,

- L'invitation des bénéficiaires,
- La tenue des sessions de formation
- Les TS facilitateurs concernés et les AAC des bassins correspondants travailleront pour la réussite ces formations. De manière spécifique,
- Les TS s'occuperont de l'organisation technique et de la logistique (Préparation des sites, mise en capacité et imprégnation des acteurs, préparation des moyens matériels) tandis que
- Les AAC s'occuperont de l'information, de la sensibilisation et de la mobilisation des acteurs.

- La proposition d'un TDR qui sera validé par l'équipe de l'UCGP,

Dans chacun des sites CEP des départements choisis :

- Les TS facilitateurs concernés et les AAC des bassins correspondants travailleront pour la réussite de cette formation sous la responsabilité de l'WVC. De manière spécifique,
- Les TS s'occuperont de l'organisation technique et de la logistique (Préparation des sites, mise en capacité et imprégnation des acteurs, préparation des moyens matériels) tandis que
- Les AAC s'occuperont de l'information, de la sensibilisation et de la mobilisation des acteurs.

Activité 4.6-Formation des coopérateurs en techniques de fabrication et utilisation des engrais organiques

Le projet organisera au total six (6) sessions de formations. Une session sera organisée chaque année sur la fabrication et l'utilisation de la fumure organique dans les CEP oignon.

Il ciblera à cette occasion un (1) site par Départements. Ces sessions de formations seront assurées par le WVC.

Les pas opérationnels seront :

- La proposition d'un TDR qui sera validé par l'équipe de l'UCGP,

Dans chacun des sites CEP des départements choisis.

- La validation du TDR par l'UCGP,

- L'invitation des bénéficiaires,
- La tenue des sessions de formation
- Les TS facilitateurs concernés et les AAC des bassins correspondants travailleront pour la réussite ces formations. De manière spécifique,
- Les TS s'occuperont de l'organisation technique et de la logistique (Préparation des sites, mise en capacité et imprégnation des acteurs, préparation des moyens matériels) tandis que
- Les AAC s'occuperont de l'information, de la sensibilisation et de la mobilisation des acteurs.

- La proposition d'un TDR qui sera validé par l'équipe de l'UCGP,

Dans chacun des sites CEP des départements choisis :

- Les TS facilitateurs concernés et les AAC des bassins correspondants travailleront pour la réussite des essais à mettre en place. De manière spécifique,
- Les TS s'occuperont de l'organisation technique et de la logistique (Préparation des sites, mise en capacité et imprégnation des acteurs, préparation des moyens matériels) tandis que
- Les AAC s'occuperont de l'information, de la sensibilisation et de la mobilisation des acteurs.

Activité 4.7-Formation des coopérateurs en management de l'exploitation familiale

Le projet organisera douze (12) sessions de formation deux (2) chaque année pendant les six (6) années du projet sur les différents thèmes des compte d'exploitation, planification des activités, utilisation des recettes d'exploitation, développement de l'esprit d'entreprise etc.

Il ciblera à cette occasion deux (2) Département par an. Ces sessions de formations seront assurées par le WVC.

Les pas opérationnels seront :

- La proposition d'un TDR qui sera validé par l'équipe de l'UCGP,

Dans chacun des sites CEP des départements choisis.

- La validation du TDR par l'UCGP,
- L'invitation des bénéficiaires,

➤ La tenue des sessions de formation

- Les TS facilitateurs concernés et les AAC des bassins correspondants travailleront pour la réussite ces formations. De manière spécifique,
- Les TS s'occuperont de l'organisation technique et de la logistique (Préparation des sites, mise en capacité et imprégnation des acteurs, préparation des moyens matériels) tandis que
- Les AAC s'occuperont de l'information, de la sensibilisation et de la mobilisation des acteurs.

Tableau : 2-planning pluri annuel de renforcement des producteurs à travers les champs écoles des producteurs oignon

Sessions de formation	Activités	responsable de formation	Orientation de la formation	Intervenants	Budget prévisionnel (FCFA)
Année1 1 ^{er} trimestre	Formation des coopérateurs en utilisation responsable des pesticides (contrôle des maladies et ravageurs)	WVC	technique de stockage et conservation	Coopératives, TS, AAC	annexe
	Formation des coopérateurs en techniques de fabrication et utilisation des engrais organiques	WVC	Fertilisation	Coopératives, TS, AAC	annexe
Année 2 2 ^{ème} trimestre	Formation des coopérateurs en management de l'exploitation familiale	IRAD	Gestion intégrée de l'eau parcellaire	Coopératives, TS, AAC ;	annexe

Activité 5- Organisation des visites d'échanges entre les coopératives riz

Le projet organisera au total six (6) visites d'échange entre les coopératives. Deux (2) visites d'échange en troisième année deux (2) en quatrième année et deux autres en cinquième année du projet.

Il ciblera à cette occasion six (6) sites par Départements. Ces sessions de visite d'échange seront assurées par l'UCGP sous la responsabilité des Chefs des composantes Production.

Les pas opérationnels seront :

- La proposition d'un TDR par les Chefs des composantes qui sera validé par l'équipe de l'UCGP,

Dans chacun des sites CEP des départements choisis.

- La validation du TDR par l'UCGP,
 - L'Invitation des bénéficiaires,
 - La tenue des sessions de visites d'échange.
- Les TS facilitateurs concernés et les AAC des bassins correspondants travailleront pour la réussite ces visites.

Activité 6-Supervision des activités confiées aux AAC par les Techniques spécialisés

Le travail du TS CEP consiste à mobiliser les apprenants et à superviser la mise en place et l'entretien des parcelles par les AAC.

Il s'agit dès le début de la campagne de mettre à la disposition des apprenants,

- les quantités requises de semences certifiées et de manière participative avec ces derniers,
- de procéder à la matérialisation des parcelles, puis suivra l'organisation des opérations culturales (semis, épandage d'engrais, sarclage, cotisations, etc.).

Les premières réunions d'observation en champ, d'analyse des résultats et de prise de décision pourront débiter

- dès la mise en place de la pépinière pour les parcelles de bas-fond et
- dès la levée des plantules pour les parcelles de plateau.

Il sera question également à l'issue de ces supervisions, de mener des exposés théoriques sous forme de conseils ou de formation sur les thèmes relatifs aux techniques de production et de protection.

A la fin de chaque journée de réunion, les résultats et leçons apprises sont synthétisés et consignés sur un papier kraft et fera l'objet de support pour la restitution par les apprenants au sein de leurs OP respectives. Ces séances de restitution seront organisées par les AAC sous le contrôle et la supervision des TS.

Le travail des AAC sera évalué sur la base de (i) l'exécution des observations et recommandations faites à l'issue de l'atelier annuel d'évaluation :

Pour mettre cette approche de mise en œuvre, les actions complémentaires des AAC, TS et des auxiliaires villageois seront indispensables :

- les AAC jouent les rôles d'appui à la structuration, la mise en place des comités techniques et de gestion et de conseil,
- les AAC jouent les rôles d'appui à la structuration, la mise en place des comités techniques et de gestion et de conseil,
- les AAC recensent les besoins en intrants par exemple, qui seraient à acquérir pour une campagne (année n) pour le financement sur les ressources du FDR domiciliées dans l'EMF partenaire

Activité 7- Encadrement des services du MINADER

Le MINADER dispose d'une organisation déconcentrée qui peut être facilement mobilisable dans l'encadrement au niveau de n'importe quelle zone d'intervention du projet.

De la base au sommet, on distingue: les chefs de postes agricoles (CPA), les délégués d'arrondissement (DA), les délégués départementaux (DD) et les délégués Régionaux (DR). Chaque cadre est responsable de la mise en œuvre de la politique nationale agricole et du suivi des projets nationaux dans sa division administrative.

Dans les Régions et départements se trouvent des sections dirigées par des techniciens spécialisés qui interviennent dans les différents domaines du développement rural, parmi lesquels: la protection des végétaux et le génie rural. Ces techniciens qui sont chargés de faire la liaison entre la recherche et la vulgarisation, seront amenés à jouer ce rôle à la demande des groupements et dans le cadre d'une convention de partenariat conclue avec le PADFAII, durant la phase de démarrage, avec les encadreurs filière de proximité, et surtout après leur départ.

A ce stade, les TS apporteront leur appui à l'auto-encadrement dans les domaines retenus: irrigation, mécanisation agricole et protection des végétaux. Les besoins du Projet seront estimés en techniciens spécialisés, pour chacune de la filière riz et oignon. Le Projet travaillera avec les quatre Délégués régionaux, et tous les Délégués Départementaux. La

rencontre annuelle par antenne sera l'occasion d'analyser les résultats du suivi-évaluation, de discuter des indicateurs et de préparer les grandes lignes du programme de l'année suivante.

Les services du MINADER sont les échelons les plus proches des agriculteurs, ils jouent le rôle d'agents de terrain qui visitent les groupements de producteurs de riz et d'oignons de leur ressort, à la demande des groupements et suivant un programme qui comporte des thèmes saisonniers et des thèmes spécifiques aux filières riz et oignon, établi avec le Projet. Ils accorderont une attention particulière à l'auto-encadrement en les épaulant dans leurs responsabilités et en passant, le plus possible, par leur intermédiaire pour les contacts avec les groupements.

Activité 8- Animation continue des coopératives par les Agents d'Appui Conseil (AAC)

Les AAC auront entre autres, la responsabilité de la collecte des données de suivi-évaluation .

Il est globalement question d'assurer le suivi des opérations culturelles et d'animer les réunions d'analyse de l'agro écosystème suivant la méthodologie CEP.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Superviser en champs, les activités de mise en place et d'entretien de la parcelle CEP suivant les prescriptions du manuel d'observation et recommandations issues de l'atelier d'évaluation des résultats ;
- Apporter tout l'appui nécessaire aux apprenants à l'identification des problèmes rencontrés en champ, à leur analyse et à la prise de décision ;
- Renforcer les capacités techniques des apprenants au travers de la préparation et la tenue des exposés sur les thèmes qui les préoccupent;
- Préparer techniquement les apprenants à la restitution au sein de leurs groupements respectifs, des connaissances apprises dans les CEP;
- Assurer le rapportage des activités menées.

Comme résultats attendus

- Les parcelles Cep seront mises en place et entretenues convenablement ;
- Les apprenants seront capables à l'issue des réunions, d'identifier et de résoudre les différents problèmes que posent la culture du riz ;
- Les apprenants maîtrisent les techniques de production du riz ;

- Les membres des OP sont imprégnés des connaissances apprises dans les CEP et adoptent les innovations dans leurs parcelles ;
- Les rapports de toutes les activités menées sont disponibles.

Dans cette démarche pour atteindre les résultats attendus, il devra suivre une séquence d'intervention dans l'ordre chronologique :

- 1) Elaboration du chronogramme de travail
- 2- Exécution des sessions d'animation :
- 3- Evaluation de la journée

A la fin de chaque journée de réunion d'animation, le TS doit faire un rapportage.

9- Autres partenariats

- **Activité 9.1- Convention avec l'IRAD**
- **Activité 9.2- Convention avec le WVC**
- **Activité 9.3- Convention avec la FAO /e**

Les pas opérationnels de cette activité de sensibilisation confié aux chefs de la composante de production sont :

1. Elaboration des TDR de l'activité
2. Soumission des TDR à l'approbation du CN et à la DNO du FIDA
3. Passation de marchés de services
4. Attribution du marché et signature de la convention PADFA-IRAD, PADFA/WVC, PADFA/ FAO
5. Suivi du marché (facilitation du démarrage, suivi etc...)
6. Réception/Validation du/des rapports (démarrage, provisoire, final)
7. Transmission du rapport à la CN pour approbation (+ note succincte sur 1 page)
8. Transmission du rapport final/approuvé (physique ou électronique, optionnel)
9. Suivi post-activité (optionnel) avec les bénéficiaires et dispositif de conseil

Les conventions seront structurées selon le modèle rédactionnel suivant :

- Contexte et justification
- Article 1 : Objet de la Convention
- Article 2 : Portée de la Convention
- Article 3 : Obligation conjointes
- Article 4 : Obligations réciproques
 - 4.1 : Obligations de L'IRAD, WVC, FAO
 - 4.2: Obligations du PADFA
- Article 5 : Financement
- Article 6 : Modalités de paiement
- Article 7 : Suivi de la Convention
- Article 8 : Propriété des supports
- Article 9 : Garantie
- Article 10 : Résiliation
- Article 11 : Confidentialité

- Article 12: Modification
- Article 13 : Entrée en vigueur et durée
- Article 14: Règlement des litiges
- Article 15 : Edition et enregistrement

V- ACTEURS IMPLIQUES ET ROLES DANS LE VOLET « INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION »

La mise en œuvre de la sous-composante sera coordonnée par les agronomes polyvalents responsables des aspects de production dans les antennes du PADFA. La disponibilité de ces personnes sera totale pour le Projet, ainsi il est attendu un démarrage plus rapide des opérations.

Le personnel du MINADER, qui est bien représenté sur le terrain, apportera, dès le démarrage du Projet son appui technique et son expérience. Des conventions de partenariat seront conclues entre le Projet et les différentes directions concernées. Elles définiront la participation du MINADER à l'exécution du Projet en fonction de la disponibilité des effectifs présents, de leur équipement, de leurs spécialités et de leur formation.

Les agronomes polyvalents veilleront à la tenue des tableaux de bord de la sous-composante « intensification de la production » pour l'ensemble des activités de production. Les agronomes polyvalents qui seront recrutés directement par le Projet, après une sélection des candidats à l'échelon national, joueront les rôles de coordination et de contrôle dans la mise en œuvre des trois activités de la sous-composante: auto-encadrement des producteurs, champs-écoles des producteurs et multiplication des semences.

Auto-encadrement des producteurs

Le rôle des agronomes polyvalents dans l'auto-encadrement des producteurs sera de: coordonner les différents intervenants, et de veiller à la ponctualité et à la qualité des prestations. Ils auront sous leur responsabilité: (i) l'encadrement rapproché apporté par les encadreurs filière de proximité; (ii) les agents de terrain du MINADER, constitués par les chefs de postes agricoles et les délégués d'arrondissement; (iii) les formateurs venant: du MINADER, des écoles spécialisées, de l'IRAD, des bureaux d'études où qui seront des consultants indépendants.

Champs-écoles des producteurs

Les agronomes polyvalents des deux antennes du Projet seront les meneurs de programmes des CEP. Ils apporteront une aide à la sélection des TS proposés par le MINADER pour les postes d'animateurs et de superviseurs du programme de CEP. Ils planteront les CEP en fonction des critères du Projet et de la motivation des producteurs. Ils veilleront à l'équipement en matériel pédagogique, en intrants et à l'indemnisation des producteurs-animateurs, ainsi qu'aux contrats de l'expert et des consultants.

Les agronomes établiront les conventions de partenariat avec l'IRAD, avec le service semencier national. Ils en suivront d'exécution et veilleront à leur reconduction, à leur annulation ou à leur adaptation annuelle, en ayant soin de ne pas retarder la mise en œuvre. L'octroi aux groupements semenciers de la dotation initiale en intrants agricoles sera de leur domaine de responsabilité, ainsi que le contrôle de la gestion par les coopératives du fonds qui en résultera. La contribution à l'équipement du laboratoire national de contrôle des semences sera discutée avec le responsable de la certification et les agronomes polyvalents s'assureront du bénéfice de cet investissement pour les producteurs de riz et d'oignons. La mise en relation des groupements semenciers avec les producteurs de riz ou d'oignons sera facilitée par les agronomes polyvalents qui aideront à la répartition des semences en fonction des variétés et des besoins.

Les encadreurs filières de proximité

Un encadrement rapproché sera mis à la disposition de la sous-composante, il se dédiera entièrement au lancement des activités du Projet et, en particulier, de la sous-composante production. Les encadreurs recevront une formation adaptée (chapitre précédent). Ces personnes, qui seront, au moins, titulaires d'un brevet d'études secondaires, seront affectées auprès des groupements pour les aider à améliorer leur production, à s'approvisionner en intrants, à financer les campagnes et à résoudre les problèmes de commercialisation et de transport.

En début de Projet, les encadreurs filière de proximité visiteront les groupements constitués par l'équipe d'animation et les inviteront à choisir parmi leurs membres des personnes intéressées par les spécialités prévues. La désignation des auto-encadreurs pourra demander

plusieurs visites. Ces désignations se feront à un rythme annuel qui suivra la progression du nombre des coopératives.

Les agents du MINADER

Appui aux coopératives et à l'auto-encadrement

De la base au sommet, on distingue: les chefs de postes agricoles (CPA), les délégués d'arrondissement (DA), les délégués départementaux (DD) et les délégués Régionaux (DR). Chaque cadre est responsable de la mise en œuvre de la politique nationale agricole et du suivi des projets nationaux dans sa division administrative.

Aux échelons Régionaux et départementaux se trouvent des sections dirigées par des techniciens spécialisés qui interviennent dans les différents domaines du développement rural, parmi lesquels: la protection des végétaux et le génie rural. Ces techniciens qui sont chargés de faire la liaison entre la recherche et la vulgarisation, seront amenés à jouer ce rôle à la demande des groupements et dans le cadre d'une convention de partenariat conclue avec le PADFA, durant la phase de démarrage, avec les encadreurs filière de proximité, et surtout après leur départ.

A ce stade, les TS apporteront leur appui à l'auto-encadrement dans les domaines retenus: irrigation, mécanisation agricole et protection des végétaux

Participation du MINADER au programme de CEP

Le MINADER mettra à la disposition du Projet des TS (pour le riz et pour les oignons) qui seront d'abord formés à la méthode des CEP.

Le MINADER, par le déploiement de son personnel dans le pays et dans la zone du Projet en particulier, présente un fort potentiel de ressources humaines pour la sous-composante.

Processus d'inspection et de certification

La certification est une garantie officielle de qualité des semences, elle nécessite un suivi des cultures et plusieurs contrôles au champ effectués par un fonctionnaire agréé, ainsi que le prélèvement de semences et l'analyse des échantillons en laboratoire.

L'IRAD

L'IRAD est amené à intervenir à trois occasions dans la sous-composante pour: (i) livrer des semences de base aux groupements multiplicateurs; (ii) former les encadreurs filières, les agents de terrain du MINADER, et les techniciens spécialisés; et (iii) apporter éventuellement l'expertise nécessaire aux CEPs .

Convention de partenariat avec l'IRAD. Les activités de l'IRAD feront l'objet d'une convention de partenariat pour le riz. Les accords seront discutés avec les agronomes polyvalents et l'UGP. Dans ces conventions seront précisés: (i) la description des variétés fournies en conformité avec le catalogue; (ii) la fiche technique de culture; (iii) les formations éventuellement nécessaires aux groupements multiplicateurs; (iv) les dates limites auxquelles les semences devront être livrées; (v) les normes techniques exigées des semences de bases à livrer (faculté germinative, pureté spécifique minimale, humidité relative, etc.). La convention signée en 2013 entre le PADFAI et l'IRAD pourra servir de base à la rédaction.

Concernant les autres interventions éventuelles de l'IRAD, elles donneront lieu, soit à un contrat d'assistance technique pour l'envoi éventuel d'entomologistes juniors comme consultants dans le programme de CEP, soit à un contrat de prestation de services pour les formations destinées au programme d'auto-encadrement des producteurs.

Les ONG et bureaux d'études nationaux

Les encadreurs filière de proximité (WVC) seront mis à la disposition du Projet par un contrat de prestation de services. L'UGP précisera le profil des personnels désirés. La formation complémentaire et l'équipement du personnel à mettre à disposition seront définis par le Projet. CEP: **Assistance à la méthode CEP/GIPD**

La mise à disposition d'une expertise de préférence régionale, spécialisée en champs-écoles et en GIPD est nécessaire à la mise en place du programme. L'expert formera, pendant un cycle de production, les TS sur les CEP riz, dans les systèmes rizicoles et sur l'oignon.

Les consultants entomologistes juniors

Ils participeront à la formation et à l'accompagnement scientifique des techniciens et des producteurs-animateurs; l'un sera affecté au riz, un pour l'oignon. Tous les deux devront être capables de maîtriser la biologie des parasites et de leurs ennemis naturels, et de reconnaître des maladies sur le riz et l'oignon, Ils répartiront leur temps entre les CEP pour répondre rapidement aux questions des animateurs de CEP.

VI-RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS

1)- Recommandations

Activité à prendre en compte dans le prochain PTBA : en vue de maintenir d'une façon durable la production intensive de la filière oignon, l'IRAD doit s'approprier de la maintenance et de la

multiplication des semences de pré base et base. A cet effet la FAO pourra renforcer les capacités des chercheurs et techniciens de l'IRAD.

De manière générale, il sera question de faire des sélections variétales participatives en milieu paysans au bout de trois cycles de culture et de multiplication des semences de pré-base de plusieurs variétés.

La variété locale *Goudami* ayant montré des meilleures performances en rendement bulbe et résistance à la pourriture en conservation par rapport aux autres cultivars importés lors des essais comparatifs, sera introduite dans cette étude comme témoin.

De manière plus spécifique, il sera question de:

- Sélectionner d'autres variétés plus performantes et adaptées pour la conservation,
- Maintenir ces variétés, les multiplier en quantité suffisante et les diffuser dans les bassins de production d'oignon couvert par le projet.

Les objectifs spécifiques seront atteints à travers la réalisation des 4 activités :

- Maintenance et multiplication des semences de pré-base ;
- Production, mise à disposition et diffusion des semences ;
- Appui à la création et au fonctionnement d'un système de production et de distribution de semences d'oignon et
- Formation des accompagnateurs des acteurs de production des semences d'oignon

2)- Recommandation

Les négociations sur les prix des semences de bases à acheter par les coopératives doivent tenir compte de la durabilité de l'activité. Le projet devrait dès la première année entamer les négociations auprès de l'IRAD à des prix raisonnables pour les coopératives qui prendront le relai en fin du projet.

3)- Recommandations

Le repiquage à 1brin doit être strictement recommandé aux semenciers pour une bonne production de qualité de la semence certifiée.

4)- Recommandation

Le projet doit anticiper sur la mise en œuvre des spéculations inscrites telles la promotion de la culture de sésame et de l'arachide.

ANNEXES

ANNEXE 1 : fiche technique de production de semences certifiées du riz NERICA 3

1. Caractéristiques de la variété

- Riz pluvial, originaire du Bénin (Africa Rice)
- Plante de 90-125 cm de hauteur
- Cycle cultural de 90-100 jours
- Panicules compactes, grains moyens et blancs
- Rendement paddy de 3 à 4 tonnes/ha

2. Zone de culture recommandée

- Zone Soudano-Sahélienne où la pluviosité annuelle varie de 700 à 1000 mm

3. Choix de la parcelle et Isolement

- Terrain plat ou plateau, sans ombrages, dont l'accès est facile
- Eviter les flancs de montagne, les terrains à pente raide et les bas-fonds
- Choisir les sols argilo-sableux ou sablo-argileux meubles, qui ne retiennent pas d'eau
- Précédent cultural : Coton ou légumineuses (niébé, arachide, soja, ...)
- Respecter la norme d'isolement d'au moins 3 m d'espacement par rapport aux autres parcelles de riz

4. Acquisition des semences de base, des engrais et des pesticides

- Acheter ou acquérir les semences de base auprès des stations ou centres IRAD ou auprès des semenciers agréés par la délégation locale du MINADER
- Acheter les engrais (Urée 46%N et NPK 14-24-14), les herbicides, insecticides et fongicides auprès de la Sodecoton ou des vendeurs installés et agréés

Prévoir 50 à · semer

- Demander conseil au personnel des délégations MINADER ou de l'IRAD en cas de besoin

5. Préparation du terrain

- Défricher/Nettoyer la parcelle ou herbicider (en cas d'herbes vivaces ou importantes) au Glyphosate & Atrazine entre le 20 et 30 Juin
- Labourer à la traction animale (15 cm) ou au tracteur (20-25 cm) après une grande pluie en fin Juin- début Juillet

- Emettre les mottes de terre pour rendre le sol meuble et favoriser une bonne germination, un établissement et une croissance rapides des plantules

6. Période et mode de semis

- Semis direct et manuel, en ligne, après une grande pluie entre le 05 Juillet et le 15 Juillet
- Semer 2 à 3 graines par poquet, recouvrir le poquet et tasser moyennement la terre
- Respecter les écartements de 20 cm entre les lignes et 20 cm entre les poquets
- En cas de faible pluie ou de poche de sécheresse pendant la période de semis, il faut demander conseil au personnel des délégations du MINADER ou de l'IRAD

7. Fertilisation de la parcelle

Fumure de fond : Epandre 200 kg d'engrais NPK (14-24-14) 7 à 10 jours après la levée ; Utiliser l'engrais coton (22-10-15) en cas d'indisponibilité du 14-24-14 ; Le phosphore favorise le développement rapide des racines et un bon tallage de la plante de riz

Fumure de couverture : Epandre 100 kg d'Urée par ha en 2 applications : 50 kg/ha à 25-30 jours après la levée et 50 kg/ha au début de la formation des panicules (45-50 jours) après la levée

8. Sarclage de la parcelle

- NB. Les mauvaises herbes entrent en compétition avec le riz pour les éléments nutritifs du sol et réduisent considérablement le rendement du riz si elles ne sont pas éliminées à temps
- 1^{er} Sarclage : Dès l'apparition des herbes (10 à 15 jours après la levée du riz)
- 2^e Sarclage : 30 à 40 jours après le 1^{er} sarclage ou dès que nécessaire
- L'utilisation des herbicides est possible ; on peut utiliser le Ronstar à la dose recommandée et avant la levée du riz.

9. Lutte contre les ravageurs et les maladies

- Il faut nettoyer les abords de la parcelle et les maintenir propres pour réduire les attaques
- Il faut aussi effectuer la rotation des cultures (ex. riz/arachide, niébé ou soja) pour diminuer les infestations de nématodes et les maladies fongiques
- En cas d'attaque d'insectes, de maladies ou de constat d'anomalie sur les plantes, il faut contacter un personnel de la délégation MINADER ou de l'IRAD pour demander conseil sur les techniques de lutte.

10. Epuration

- Observer régulièrement les plantes de riz dans la parcelle et éliminer de la phase végétative à la récolte, toute plante malade ou étrangère (hors-types) ex. riz sauvage, variétés différentes

· NB. Les parcelles semencières sont inspectées 3 fois pendant la campagne agricole par les contrôleurs du MINADER ; il faut exécuter scrupuleusement leurs recommandations à chaque passage sinon votre semence peut être déclassée.

11. Récolte et séchage

· NB. La récolte se fait à la faucille quand la grande majorité (80%) des panicules ont la couleur de la paille (la graine de riz à l'intérieur de son enveloppe (balle) est claire et dure)

· Les gerbes récoltées sont séchées au soleil pendant 2 jours pour réduire l'humidité à un taux convenable pour le battage et le stockage du riz (14-15%).

12. Battage, Nettoyage et Calibrage

· Procéder au battage des gerbes sur une aire cimentée nettoyée ou sur une bâche ; le produit du battage est constitué des semences de différentes tailles, des brisures, des graines mortes, des semences de mauvaises herbes, ... et le nettoyage consiste à débarrasser les grains de toutes ces impuretés;

· On peut utiliser les calebasses pour vanner les graines au vent et procéder ensuite à un tri manuel pour la dernière touche;

· Le calibrage consiste à tamiser (avec un tamis) les graines pour avoir les semences de grosseur homogène.

13. Traitement et stockage

· Pour éviter les attaques (insectes, rongeurs), les semences bien sèches et calibrées doivent être traitées (avec un insecticide approprié (ex. Actellic, Malagrain, ...), ensachées et stocker (placer sur un plancher) dans un endroit sec, aéré et hors de la portée des enfants.

« Une bonne semence doit maintenir la pureté génétique de la variété. Elle doit être : génétiquement pure, saine, et bien mure; sèche et bien conservée; propre et exempte des graines étrangères; d'une bonne faculté germinative; homogène en taille de graine, couleur, forme etc. »

ANNEXE 2 : fiche technique de production de semences certifiées du riz NERICA I36

1. Caractéristiques de la variété

- ☒ Riz de bas-fond, originaire du Bénin (Africa Rice)
- ☒ Plante de 75-95 cm de hauteur
- ☒ Cycle cultural de 110-115 jours
- ☒ Panicules compactes, grains blancs et un peu longs
- ☒ Rendement paddy de 4 à 6 tonnes/ha

2. Zone de culture recommandée

- ☒ Zone Soudano-Sahélienne où la pluviosité annuelle varie de 800 à 1200 mm

3. Choix de la parcelle et Isolement

- ☒ Parcelle de bas-fond ou de vallée, sans ombrages, dont l'accès est facile
- ☒ Eviter les flancs de montagne, les plateaux et terrains plats qui ne retiennent pas d'eau
- ☒ Choisir les sols argilo-sableux ou vertisols
- ☒ Précédent cultural : Jachère, légumes ou tubercules (ex. taro, patate)
- ☒ Respecter la norme d'isolement d'au moins 3 m d'espacement par rapport aux autres parcelles de riz.

4. Acquisition des semences de base, des engrais et des pesticides

- ☒ Acheter ou acquérir les semences de base auprès des stations ou centres IRAD ou auprès des semenciers agréés par la délégation locale du MINADER
- ☒ Acheter les engrais (Urée 46%N et NPK 14-24-14), les herbicides, insecticides et fongicides auprès de la Sodécoton ou des vendeurs installés et agréés
- ☒ Prévoir 35 à 40 kg de semences de base à semer sur 250-300 m² de pépinière (les plants obtenus permettront de repiquer 1 ha de terrain)
- ☒ Demander conseil au personnel des délégations MINADER ou de l'IRAD en cas de besoin

5. Mise en place de la pépinière

- ☒ Défricher, labourer et confectionner les planches (2m x 1,5m) parfaitement planées, séparées par des rigoles (largeur 40cm, profondeur 20 cm)
- ☒ Installer la pépinière dans un endroit accessible, ensoleillé, proche du champ et du point d'eau d'arrosage, et à l'abri des dégâts d'animaux et d'oiseaux
- ☒ Période d'installation recommandée : 20-25 Juin

☒ NB. Le sol de la pépinière doit être peu argileux pour faciliter plus tard l'arrachage des plants

6. Préparation de la semence, Semis et Travaux en pépinière

Préparation de la semence : Elle consiste à ensacher les semences dans un sac en tissu ou en jute, les tremper dans de l'eau pendant 48 heures pour déclencher la germination

Semis et Travaux en pépinière

☒ Arroser le sol de la pépinière (de manière à avoir une boue)

☒ Procéder au semis des graines préparées en les jetant avec force sur le lit pour bien les fixer dans la boue et éviter qu'elles ne soient emportées par les eaux d'irrigation

☒ Fumure en pépinière (si le sol est pauvre ou si les plantules grandissent lentement) : Sur 100 m², appliquer 8 jours après semis, 1 kg d'urée et si possible 3,5 kg de chlorure de potassium et 2,5 kg de Phosphate d'ammoniaque.

☒ Faire un paillage pour éviter que les graines ne soient emportées par les oiseaux

☒ Gestion de l'eau en pépinière : Eviter que la pépinière ne se dessèche complètement ; Arroser tous les 2-3 jours en créant une lame d'eau de 2-3 cm

☒ Enlèvement des plantules : Tenir les plantules (2 à 3 brins) à leur base, Exercer une faible pression vers le bas avant de tirer lentement vers soi ;

L'arrachage des plants se fait au stade de 3-4 feuilles, soit 15 à 21 jours après le semis.

7. Préparation de la parcelle pour le repiquage

☒ Défricher/Nettoyer la parcelle ou herbicider (en cas d'herbes vivaces ou importantes) au Glyphosate & Atrazine entre le 20 et 30 Juin

☒ Labourer à la traction animale (15 cm) ou au tracteur (20-25 cm) après une grande pluie ou une pré-irrigation en fin Juin- début Juillet

☒ Confectionner les casiers pour retenir l'eau dans la parcelle

8. Période et méthode de repiquage

☒ Repiquer manuellement en ligne (touffe de 2 à 3 plants) traitées à un insecticide-fongicide (ex. Calthio, Momtaz, ..) après une grande pluie entre le 05 Juillet et le 15 Juillet

☒ Respecter les écartements de 20-25 cm entre les lignes et 20-25 cm entre les poquets

☒ En cas de faible pluie ou de poche de sécheresse pendant la période de repiquage, il faut demander conseil au personnel des délégations du MINADER ou de l'IRAD

9. Fertilisation de la parcelle

Fumure de fond : Epandre 200 kg d'engrais NPK (14-24-14) 7 à 10 jours après le repiquage ; Utiliser l'engrais coton (22-10-15) en cas d'indisponibilité du 14-24-14 ; Le phosphore favorise le développement rapide des racines et un bon tallage de la plante de riz

Fumure de couverture : Epandre 100 kg d'Urée par ha en 2 applications : 50 kg/ha à 30 jours après le repiquage et 50 kg/ha au début de la formation des panicules (50-55 jours) après le repiquage.

10. Sarclage de la parcelle

☒ NB. Les mauvaises herbes entrent en compétition avec le riz pour les éléments nutritifs du sol et réduisent considérablement le rendement du riz si elles ne sont pas éliminées à temps

☒ 1^{er} Sarclage : Dès l'apparition des herbes (10 à 15 jours après le repiquage du riz)

☒ 2^e Sarclage : 30 à 40 jours après le 1^{er} sarclage ou dès que nécessaire

11. Lutte contre les ravageurs et les maladies

☒ Il faut nettoyer les abords de la parcelle et les maintenir propres pour réduire les attaques

☒ Il faut aussi effectuer la rotation des cultures (ex. riz/patate, taro) pour diminuer les infestations de nématodes et les maladies fongiques

☒ En cas d'attaque d'insectes, de maladies ou de constat d'anomalie sur les plantes, il faut contacter un personnel de la délégation MINADER ou de l'IRAD pour demander conseil sur les techniques de lutte

12. Epuration

☒ Observer régulièrement les plantes de riz dans la parcelle et éliminer de la phase végétative à la récolte, toute plante malade ou étrangère (hors-types) ex. riz sauvage, variétés différentes

NB. Les parcelles semencières sont inspectées 3 fois pendant la campagne agricole par les contrôleurs du MINADER ; il faut exécuter scrupuleusement leurs recommandations à chaque passage sinon votre semence peut être déclassée.

13. Récolte et séchage

NB1. La récolte se fait à la faucille quand la grande majorité (80%) des panicules ont la couleur de la paille (la graine de riz à l'intérieur de son enveloppe (balle) est claire et dure)

NB2. La parcelle doit être asséchée 15 jours à l'avance pour faciliter le déplacement et éviter que les graines ne germent du fait de leur contact avec l'eau ou ne se salissent au contact de la boue

☒ Les gerbes récoltées sont séchées au soleil pendant 2 jours pour réduire l'humidité à un taux convenable pour le battage et le stockage du riz (14-15%)

14. Battage, Nettoyage et Calibrage

☐ Procéder au battage des gerbes sur une aire cimentée nettoyée ou sur une bâche ; le produit du battage est constitué des semences de différentes tailles, des brisures, des graines mortes, des semences de mauvaises herbes, ... et le nettoyage consiste à débarrasser les grains de toutes ces impuretés

☐ On peut utiliser les calebasses pour vanner les graines au vent et procéder ensuite à un tri manuel pour la dernière touche

☐ Le calibrage consiste à tamiser (avec un tamis) les graines pour avoir les semences de grosseur homogène

15. Traitement et stockage

Pour éviter les attaques (insectes, rongeurs), les semences bien sèches et calibrées doivent être traitées (avec un insecticide approprié (ex. Actellic, Malagrain, ...), ensachées et stocker (placer sur un plancher) dans un endroit sec, aéré et hors de la portée des enfants.

« Une bonne semence doit maintenir la pureté génétique de la variété. Elle doit être : génétiquement pure, saine, et bien mure; sèche et bien conservée; propre et exempte des graines étrangères; d'une bonne faculté germinative; homogène en taille de graine, couleur, forme etc. »

I. TECHNIQUES CULTURALES

La culture de l'oignon commence par la production des jeunes plants en pépinière, qui seront par la suite repiqués en champ définitif.

I.1 Pépinière

La pépinière c'est le lieu où sont produits les jeunes plants destinés à être repiqués en champs définitif. Ces jeunes plants sont produits soit sur des planches, soit sur des casiers en fonction de la période de production.

I.2 Choix du site de la Pépinière

Les pépinières sont installées généralement sur des terreaux légers, bien fertiles et bien drainés et à proximité d'un point d'eau.

I.2.1 CONFECTION DES PLANCHES ET DES CASIERS

A) Les planches

Une fois le site choisi, le sol est préalablement labouré à une profondeur d'environ 15 à 20 cm. Après avoir débarrassé le sol des souches et autres racines et débris, il est ensuite bien émotté. L'on procède à l'installation des planches qui sont des surélévements de terre de 10 à 15 cm de hauteur; de 90 à 120 cm de largeur et de longueur variable et dont la partie supérieure est bien nivelé.

B) Les casiers

La confection des casiers obéit aux mêmes préparatifs que les planches. Le sol est labouré essouché émotté et l'on procède à l'installation des casiers, qui sont des creux de formes géométriques de 90 à 120 cm de largeur et de longueur comprise entre 1,5 à 2m de longs. L'intérieur des casiers est bien nivelé tout en évitant de compacter le sol.

NB: Les planches sont utilisées en saison des pluies afin de permettre un bon drainage des eaux de pluies alors que les casiers sont utilisés en saison sèche, permettant une bonne rétention de l'eau d'arrosage.

C) Semis en pépinière

Le semis en pépinière se fait soit à la volée, ou en ligne. S'il est fait en ligne celles-ci sont distantes de 10 centimètres entre elles. Une fois le semis effectué, les graines préalablement traité avec un mélange de fongicide et d'insecticide sont recouvertes de sables fin ou de terre fine, tout en veillant à ne pas tasser le sol. Une densité de 1000 plants au m² est recommandée. En milieu paysan, les producteurs utilisent les pots de 12 cl comme mesure de semences pour des planches de 1 à 1,5m².

D) L'installation de l'ombrière

Un ombrage est nécessaire pour diminuer l'évapotranspiration des jeunes plants (pertes d'eau pendant les heures chaudes) et éviter les rayons incidents du soleil sur les jeunes plantules. Elle est faite à l'aide de la paille et placée à 10 cm au-dessus du casier ou de la planche. Supprimer l'ombrage progressivement 10 à 14 jours après le semis.

E) Fertilisation de la pépinière

Après la levée, entre 10 et 15 jours, une faible dose (10 grammes par planche de 1 à 1,5 m²) d'engrais chimique (généralement le 20 10 10) est appliquée.

NB: Les jeunes plants sont prêts à être repiqués en champs, après un séjour de 40 à 45 jours en pépinière. Les opérations de désherbage se font à chaque fois que cela s'avère nécessaire. Il en est de même pour le traitement à base d'un produit insecticide ou fongique.

I.2.2 Préparation du champ définitif

La préparation du champ débute un mois avant la date présumée pour le repiquage.

Tout commence par le nettoyage de la parcelle. L'on procède au labour après un arrosage copieux ; suivra la mise en place des casiers de (80 cm de large X 120 cm de long et plus). Il est à remarquer que les oignons de saisons de pluies comme ceux de la saison sèche sont produits dans des casiers. Il est déconseillé de marcher dans les casiers lors des désherbages quotidiens afin de ne pas compacter le sol ; à cet effet la largeur maximale des casiers ne devrait pas excéder les 80 cm.

I.2.3 Repiquage

Une à deux semaines avant repiquage, appliquer 20 tonnes/hectare de compost mûr ou du fumier bovin bien décomposé ou encore 200 à 250 kg/ha de phosphore super triple plus (+) 150 à 200 kg/ha de sulfate de potassium comme fumure de fond et bien mélangée à la terre. A défaut, utiliser 300 à 350 kg/ha de NPK (20,10,10, ou 22,10,15), avant repiquage et 100 kg à un mois après repiquage et 100 kg un mois plus tard. Les apports d'urée augmentent les rendements mais les bulbes produits ne se conservent pas longtemps.

Le repiquage a lieu une fois que les jeunes plants ont la taille d'un crayon ordinaire (10 à 15 centimètres) et ont passé 40 à 45 jours en pépinière. Il est fait en ligne comme en désordre.

Pour repiquer:

Arroser abondamment les casiers avant de procéder à l'extraction des plants.

Les jeunes plants une fois extraite du sol sont rassemblés en petits tas d'environ 800 à 1000 plants puis ranger dans un carton ou dans un sac de jute imbibé d'eau.

Lors du repiquage, tremper la partie basale des jeunes plants dans une solution à base d'un produit insecticide et fongicide comme le KOCIDE 2000 avant la mise en terre.

En saison sèche, les repiquages se font entre les mois d'octobre à mi-décembre pour être récoltée en Mars/Avril. Les oignons de saisons de pluies par contre sont repiqués entre les mois de Septembre/Octobre pour être récoltés entre Décembre et Janvier.

I.2.4) Densité de repiquage

Les meilleures densités sont celles comprises entre 500 000 et 700 000 plants/hectare. Celles-ci sont obtenues avec les écartements de 10 x10 cm.

Durée du cycle : Le cycle végétatif varie de 3 à 4 mois après le repiquage soit 4 mois après le repiquage soit 4 mois et demi à 5 mois et demi de la pépinière à la récolte.

I.2.4.1 Variétés d'oignons

A côté des variétés locales que sont la Goudami et la Shagari, on y trouve des variétés exotiques sur le marché telles que le Violet de Galmi, le Red créole, le noflaye...

I.2.5 Entretien

Un Désherbage quotidien est nécessaire car l'oignon supporte mal la compétition avec les mauvaises herbes. Deux à trois désherbages sont nécessaires pour permettre à l'oignon de boucler son cycle.

I.2.6 L'irrigation

Irriguer au départ le champ tous les 3 ou 4 jours jusqu'à la reprise des jeunes plants.

Ensuite une fois par semaines et enfin à chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Arrêter l'irrigation ou l'arrosage environ 10 à 15 jours avant les récoltes.

I.2.7 Fertilisation

La fertilisation chimique est la plus utilisée en milieu paysan et l'oignon en répond bien. L'engrais composé usuel, NPK (20 10 10) est celui acheté sur les marchés locaux. Une à deux semaines après le repiquage l'on procède au premier épandage d'engrais. Le second épandage se fait un mois et demi après le premier, et le dernier un mois après le second.

II- PROTECTION PHYTOSANITAIRE

En cas d'attaque de champignons, les feuilles présentent des taches blanches ou jaunes. Traiter au Manège (une cuillère à soupe dans un pulvérisateur de 15 litres) ou au Metrostar (un sachet de 50 g par pulvérisateur)

En cas d'attaque des mouches et autres insectes, on remarque leurs piqûres contre les maladies.

III-RECOLTE

Récolter entre 3 mois à 4 mois après le repiquage, quand 80 les feuilles se courbent au niveau du collet.11 faut arrêter l'irrigation environ 10 à 15 jours avant la récolte.

Comment récolter?

Soulever le bulbe de terre; lorsque le sol est dur, utiliser la houe

Après la sortie de terre, laisser les bulbes se ressuyer;

Couper les feuilles à 2 centimètres au-dessus du bulbe;

Conserver les bulbes dans un endroit aéré;

Ne pas blesser le bulbe pendant la récolte, éviter de faire de les superposer en plus de 03 lignes (risque de chocs);

Ne pas couvrir les tas;

Stocker sous un arbre ou sous un hangar.

Quels sont les rendements?

10 à 20 tonnes en moyenne à l'hectare en milieu paysan. Ces rendements peuvent, dans des conditions de bonne conduite de la culture et avec des variétés à haut rendement atteindre 40 à 70 tonnes/hectare.

IV-CONSERVATION

La conservation de l'oignon pose d'énormes problèmes.

Les oignons se conservent dans un local sec, aéré, et en couches superposées. Il faut effectuer des passages réguliers pour éliminer les bulbes pourries ou détériorées.

La durée de conservation varie entre 4 à 8 mois selon les variétés. En conservation artisanale, on peut atteindre 5 à 6 mois.

Certaines variétés comme le Noflaye (vendu à Semry) tiennent plus longtemps.

Annexe 4 : Tableau des coûts détaillés des activités « intensification de la production »

Cameroun PADFA 2 Table 2 intensification de la production Detailed Costs (FCFA)		Unit	Unit Cost ('000)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
				Base Cost (Million)						
I. Investment Costs										
A. Filière Riz										
1. Approvisionnement en semences de base										
Fonds de roulement aux coopératives semencières	FF	2,500.0	-	5.0	7.5	10.0	-	-	-	22.5
Inspection en champ et certification des semences de base	3 Missions /Antenne	2,500.0	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	45.0
Inspection en champ et certification des semences certifiées	3 Missions /Antenne	5,000.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	90.0
Formation/recyclage et accompagnement des coopératives semencières	Nbre session formation	2,400.0	4.8	4.8	4.8	4.8	-	-	-	19.2
Production/actualisation de fiches techniques de production semencières /a	FF	450.0	0.9	-	-	-	-	-	-	0.9
Multiplication et diffusion de fiches techniques de production semencières /b	Nombre de fiche	0.5	0.2	-	-	-	-	-	-	0.2
Mise en place des parcelles de démonstration	CEP	3,500.0	10.5	14.0	-	10.5	-	-	-	35.0
Matériels pédagogique pour les parcelles de démonstration	Unité	20.0	0.1	0.1	-	0.1	-	-	-	0.2
Journées portes ouverte pour les champs semenciers	journée	1,600.0	4.8	4.8	4.8	4.8	-	-	-	19.2
Evaluation et planification annuelle des activités des semenciers	Coopérative	1,500.0	4.5	4.5	4.5	4.5	-	-	-	18.0
Visite d'échange entre coopératives productrices de semences	nbre	2,500.0	7.5	7.5	7.5	7.5	-	-	-	30.0
Subtotal			55.8	63.2	51.6	64.7	22.5	22.5		280.2
2. Fonds de roulement aux coopératives de production:										
3. Encadrement des producteurs à travers les champs écoles des producteurs										
Mise en place des champs écoles des producteurs	CEP	500.0	5.0	5.5	5.5	5.5	-	-	-	21.5
Formation des facilitateurs CEP	session	2,500.0	25.0	-	25.0	-	-	-	-	50.0
Matériels pédagogique pour les CEP	kit	300.0	9.0	9.0	9.0	9.0	-	-	-	36.0
Journées portes ouverte pour les CEP	journée	1,500.0	-	4.5	4.5	-	-	-	-	9.0
Subtotal			39.0	19.0	44.0	14.5	-	-	-	116.5
4. Renforcement des capacités techniques des producteurs										
Formation/recyclage et accompagnement des coopératives /c	Nbre session formation	1,500.0	45.0	45.0	-	-	-	-	-	90.0
Formation fabrication et utilisation fumure organique /d	Nbre session formation	650.0	19.5	19.5	-	-	-	-	-	39.0
Formation des coopérateurs en utilisation responsable des pesticides et engrais	Nbre session formation	2,000.0	20.0	20.0	-	-	-	-	-	40.0
Formation des coopérateurs en gestion de l'eau dans l'exploitation	Nbre session formation	2,000.0	40.0	40.0	-	-	-	-	-	80.0
Organisation des visites d'échanges entre les coopératives riz	Nbre de visites	4,000.0	-	-	8.0	8.0	8.0	-	-	24.0
Subtotal			124.5	124.5	8.0	8.0	8.0	-	-	273.0
5. supervision des activités confiées aux AAC par les Techniciens spécialisés (TS)										
a. Atelier trimestriel d'évaluation et de planification des activités des TS	Atelier	2,500.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	90.0
6. Animation continue des Coopératives par les Agents d'Appui Conseil (AAC)										
a. AAC équipement	Convention	125,000.0	125.0	-	-	-	-	-	-	125.0
7. Autres partenariats										
a. Convention avec l'IRAD	contrat	32,169.5	32.2	32.2	32.2	32.2	-	-	-	128.7
b. Convention avec la FAO /e	contrat	-	110.0	70.0	50.0	-	-	-	-	230.0
Subtotal			142.2	102.2	82.2	32.2	-	-	-	358.7
Subtotal			501.4	323.8	205.8	139.3	50.5	42.5		1 263.4
B. Filière Oignon										
1. Accès à la semence										
Fonds de roulement aux coopératives semencières	Forfait	5,000.0	50.0	70.0	70.0	-	-	-	-	190.0
Mise en œuvre du partenariat @ World vegetable Centre	contrat	167 475.0	56.9	28.5	28.5	28.5	25.1	-	-	167.5
Appuis en infrastructure de conservation des semences (bulbe-mère et graines pou	kit	23,000.0	-	46.0	46.0	-	-	-	-	92.0
Subtotal			106.9	144.5	144.5	28.5	25.1	-	-	449.5
2. Appuis en équipement et petits matériels (semences)										
Appuis en matériels de labellisation (emballage estampillé) /f	kit	150.0	0.5	0.6	-	-	-	-	-	1.1
3. Contrôle , certification et S&E										
Formation et accompagnement des coopératives semencières (technique de produ	Sessions de formation	3,000.0	12.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	-	36.0
Production/actualisation de fiches techniques de production semencières /g	FF	500.0	1.0	-	-	-	-	-	-	1.0
Multiplication et diffusion de fiches techniques de production semencières	Nombre de fiche	4.0	-	1.2	-	-	-	-	-	1.2
Subtotal			13.0	7.2	6.0	6.0	6.0	6.0	-	38.2
4. Accès aux autres intrants										
Fonds de roulement des coopératives de production	Forfait	5,000.0	-	50.0	70.0	70.0	-	-	-	190.0
Appuis en petits matériels y compris les kits de protection corporelle	kits	300.0	-	3.0	4.2	4.2	-	-	-	11.4
Appuis en équipements de transport (fumure organique)	Tricycle	2,500.0	-	25.0	35.0	35.0	-	-	-	95.0
Appuis en équipements de travail du sol	motoculteur	170.0	-	1.7	2.4	2.4	-	-	-	6.5
Mise en relation coopératives-agrodealers-commerçants et autres acheteurs-EMF	Séance de travail	800.0	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	9.6
Subtotal			1.6	81.3	113.2	113.2	1.6	1.6	1.6	312.5
5. Renforcement des capacités techniques des producteurs										
Formation des Coopératives (technique de production, récolte, séchage, conditionn	Sessions de formation	2,550.0	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	30.6
Mise en place des CEP /h	Sessions de formation	1,000.0	-	20.0	28.0	28.0	-	-	-	76.0
Journée porte Ouverte	Nbre de JPO	3,000.0	3.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	33.0
Formation des coopérateurs en utilisation responsable des pesticides (contrôle des	Sessions de formation	2,500.0	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	15.0
Formation des coopérateurs en technique de fabrication et utilisation des engrais oi	Sessions de formation	2,500.0	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	15.0
Formation des coopérateurs en management de l'exploitation familiale /j	Sessions de formation	2,500.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	30.0
Production/actualisation de fiches techniques de production d'oignon y compris ave	Groupe/réunion de travail	300.0	1.0	1.0	-	-	-	-	-	2.0
Multiplication et diffusion de fiches techniques de production d'oignon y compris ax	Groupe/réunion de travail	0.5	0.0	1.0	1.0	0.5	-	-	-	2.5
Organisation des visites d'échanges entre Coopératives	Nbre de visites	4,000.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	40.0
Encadrement continu des Coopératives (Appui-conseil de proximité) par les TS /k	Nbre de TS	3,600.0	32.4	32.4	32.4	32.4	32.4	32.4	32.4	194.4
Subtotal			59.5	83.5	90.5	90.0	61.5	53.5	53.5	438.5
Subtotal			161.5	317.1	364.2	237.7	94.2	55.1		1 239.7
C. Moyens de transport /l										
1. Véhicules pick up	unité	24,000.0	48.0	-	-	-	-	-	-	48.0
2. Motos	unité	2,500.0	35.0	-	-	-	-	-	-	35.0
Subtotal			83.0	-	-	-	-	-	-	83.0
D. Communication										
FF		20,000.0	6.0	6.0	4.0	-	20.0	20.0	-	56.0
Total Investment Costs			771.9	646.9	563.9	377.0	164.7	117.6		2 642.1
II. Recurrent Costs										
A. Animation continue des Coopératives par les Agents d'Appui Conseil (AAC)										
Honoraires	Unit	25,000.0	216.0	216.0	216.0	216.0	216.0	216.0	216.0	1 296.0
AAC frais de fonctionnement	FF	25,000.0	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0	150.0
Subtotal			241.0	241.0	241.0	241.0	241.0	241.0	241.0	1 446.0
B. Accompagnement des Coopératives par les Techniciens spécialisés (TS)										
1. Prise en charge indemnité des TS Production: 10	h/j de supervision	12.0	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	2.3
2. Prise en charge indemnité des TS CEP: 10	h/j de supervision	12.0	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	2.3
3. Prise en charge indemnité des TS GR: 10	h/j de supervision	12.0	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	2.3
Subtotal			1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	6.9
C. Suivi-évaluation bi-annuel conjoint des activités PADFA /m	Missions	3,000.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	54.0
D. Suivi-évaluation des activités de production semencière par la tutelle (DDA, DRCQ, D	Jours Missions de service et transport	4,000.0	16.0	16.0	16.0	16.0	16.0	16.0	16.0	96.0
E. Contrôle et certification des semences	FF	2,500.0	3.8	3.8	3.8	-	-	-	-	15.0
F. Fonctionnement des moyens de transport										
1. Véhicule /n										
a. Fonctionnement véhicule	FF	6,000.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	-	30.0
2. Moto /o	U	625.0	8.8	-	-	-	-	-	-	8.8
Subtotal			14.8	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	-	38.8
Total Recurrent Costs			285.7	276.9	276.9	276.9	273.2	267.2		1 656.7
Total			1 057.6	923.8	840.8	653.9	437.9	384.8		4 298.7

la Réunion groupe de travail
 lb Réunion groupe de travail
 lc 1. techniques de production, 2. récolte, séchage/vannage, traitement, 3. conditionnement, conservation ; etc.); 3 par Département
 ld activité CEP P/M
 le 442800 \$: Diagnostic sect. semencier (50000\$), Renf. capacités IRAD/WVC(60000), Renf. capacités coop semencières (120000), Renf capacités Services tech (120000\$), fct et personnel (60000\$), Overhead (32800\$)
 lf pulvérisateurs, humidimètre, balances, kits d'ensachage,tamis, etc.
 lg Réunion groupe de travail
 lh (enquête de base, choix de paysans leader, identification sites, plan de formation, marérialisation des parcelles, mise en place de la culture, animation des CEP, évaluation)
 li (fertilisation raisonnée)
 lj (compte d'exploitation, planification des activités, utilisation des recettes d'exploitation, développement de l'esprit d'entreprise, etc.)
 lk 300000 par mois *12
 lm pour les 2 filières roz et oignon
 ln DDA, DEPC, DGRCV, DOPA, DDADER
 lo 25% des investissements
 lp 25% des investissements

Annexe 5 : TERMES DE REFERENCE (TDR) PORTANT ELABORATION DES MANUELS TECHNIQUES D'EXECUTION DU PROJET D'ADPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES PHASE II (PADFA II)

I. Contexte et justification

Le Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles phase II (PADFA II), fruit de la coopération entre la République du Cameroun et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), a pour objectif principal de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations cibles. Aussi, il a pour objectif de développement d'accroître durablement les revenus et la résilience des exploitations familiales productrices de riz et d'oignon. Ses résultats attendus sont entre autres (i) l'augmentation de la production des filières ciblées (riz et oignon) ; (ii) l'amélioration de la conservation, la transformation et la mise en marché des productions ; (iv) le renforcement de la résilience et des capacités techniques et organisationnelles des producteurs desdites filières ; (v) l'amélioration de la situation nutritionnelle des ménages.

Le PADFA II sera mis en œuvre à travers deux composantes techniques (1 & 2) et une composante de gestion.

La *Composante 1 « Appui à la production »* vise la mise en place d'un mécanisme durable de développement des filières riz (irrigué et pluvial) et oignon, en vue d'accroître la productivité et par ricochet booster la production chez les petits producteurs organisés en coopératives. Cette composante comporte deux sous composantes : 1.1 « Aménagement et désenclavement des bassins de production » ; et 1.2. « Intensification de la production ».

La *Composante 2, « Appui à la structuration des filières, à la commercialisation et à l'accès à la diversité alimentaire »* vise un accompagnement dans la valorisation des produits et une meilleure connaissance et pénétration du marché, à travers une approche axée sur l'amélioration de la qualité et la compétitivité des produits. Elle sera mise en œuvre à travers quatre sous composantes : 2.1- Amélioration du stockage et de la transformation des produits ; 2.2- Amélioration de la connaissance et de l'accès au marché. 2.3-Structuration et renforcement des capacités des acteurs des filières ; 2.4- Amélioration de la situation nutritionnelle.

Le Projet est placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), et sera mis en œuvre dans quatre régions : le Nord, l'Extrême Nord, l'Ouest et le Nord-Ouest. La gestion sera assurée par une Unité de Coordination et Gestion du Projet (UCGP) et relayée sur le terrain par deux antennes régionales à Maroua (pour les régions du Nord et de l'extrême-Nord) et à Bafoussam (pour l'Ouest et le Nord-Ouest).

Le PADFA II sera mis en œuvre sur la base des éléments de stratégie suivants : (i) Consolidation et mise à échelle des acquis de la première phase en matière de production, aménagements, équipements, structurations des OP en capitalisant les leçons apprises. (ii) Structuration des OP et promotion de la culture d'entreprise à travers les « plans d'affaire » et intervention sur un nombre limité de filières stratégiques (riz et oignon) ; l'appropriation effective de cette approche et des outils nécessitera un accompagnement progressif et dans la durée. (iii) Prise en compte de la dimension climatique et environnementale. Le PADFA II, mieux que le PADFA I définit une approche intégrant la dimension environnementale dans ses activités. (iv) Intervention à travers l'approche « faire-faire ». Cette

approche, faisant appel à des partenariats d'exécution stratégiques et à des prestataires contractuels, utilisée lors de la première phase sera poursuivie et améliorée par le PADFA II. (v) Démarche inclusive en faveur des plus vulnérables particulièrement les femmes et les jeunes, et les personnes vivant avec un handicap. Le projet mettra en œuvre un ciblage direct permettant de toucher cette cible et inclura des actions spécifiques pour leur émergence au sein des coopératives et au sein des maillons à haute valeur ajoutée. (vi) Une approche intégrée destinée à améliorer la situation nutritionnelle des ménages vulnérables. Le Projet intégrera dans sa stratégie et dans ses activités, un volet et des actions ciblées sur la nutrition qui apporteront aux femmes et aux ménages ruraux un renforcement de capacités permettant de meilleures pratiques alimentaires et des procédés appliqués de production et d'agro-transformation.

Les objectifs, résultats attendus, activités et ressources (humaines, matérielles et financières) du PADFA II sont consignés dans le Document de Conception du Projet (DCP), produit à l'issue de la mission de formulation, ainsi que dans les documents annexes mis à disposition. Cependant, ce document donne les grandes orientations et ne présente pas de manière opérationnelle, les stratégies de mise en œuvre des activités. Il est donc indispensable, d'élaborer des documents techniques permettant aux acteurs de mise en œuvre, d'avoir les détails des opérations liés à la mise en œuvre harmonisée du PADFA II. C'est dans ce cadre que l'activité portant sur l'élaboration des manuels de mise en œuvre a été prévue dans le plan d'action de prédémarrage du PADFA II, financé sous fonds FIPS (Fonds du FIDA pour le démarrage rapide des projets).

Les présents termes de référence portent sur la production du manuel technique d'exécution du PADFA II.

Le manuel d'exécution, encore appelé « manuel des opérations » définit de manière plus détaillée les modalités de mise en œuvre du projet, la déclinaison des activités en pas opérationnels composante par composante, la définition des rôles et responsabilités des acteurs ainsi que les liens fonctionnels, devant faciliter la mise en œuvre des activités, dans l'atteinte des objectifs assignés au projet. Il définit également les modalités de sélection des bénéficiaires et les procédures de passation des marchés.

Le manuel d'exécution sera complété par le manuel de suivi évaluation (qui définit le cadre de suivi évaluation destiné à suivre la mise en œuvre, les résultats et les impacts du projet) et par le manuel des procédures administratives, financières et comptables.

II. Objectifs

Le but de l'activité est de définir de manière détaillée les modalités d'exécution du PADFA II, en vue d'une harmonisation des interventions et une meilleure efficacité dans la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs et résultats attendus du projet.

De manière spécifique, il s'agit de produire un document cohérent qui, pour chacune des composantes, sous composantes et volets d'activités du projet devra:

- Détailler les modalités de mise en œuvre des activités prévues, les produits et résultats attendus, les phases de mise en œuvre (pas opérationnels), durées, périodes et périodicités, ressources à mobiliser, acteurs impliqués et leurs rôles ;
- Définir les modalités et procédures de passation de marchés dans le respect des dispositions de l'accord de financement et de la lettre à l'emprunteur pour le PADFA II ;
- Spécifier les conditions et critères d'éligibilité des bénéficiaires ;
- Décrire la démarche pour le renforcement des capacités ;
- Proposer un plan pluriannuel détaillé de mise en œuvre actualisé, conformément au Costab et au cadre logique du projet.

III. Résultats attendus

Au terme de l'activité, il est attendu la production d'un manuel d'exécution cohérent, facilitant une mise en œuvre efficace des composantes du PADFA II. Manuel dans lequel :

- Les modalités de mise en œuvre des activités prévues sont détaillées ;
- Les modalités et procédures de passation de marchés sont définies ;
- Les conditions et critères d'éligibilité des bénéficiaires et la prise en compte du genre sont spécifiés ;
- La démarche pour le renforcement des capacités est décrite ;
- Un plan pluriannuel détaillé de mise en œuvre actualisé est proposé, conformément au Costab et au cadre logique du projet ;
- Les différents formulaires d'identification, fiches et canevas de collecte d'informations sont produits.

IV. Contenu du manuel d'exécution

Le manuel d'exécution présentera le contenu indicatif ci-après :

- La présentation du projet (zone d'intervention, objectifs, résultats attendus), les bénéficiaires et ses organes de gestion ;
- Le cadre institutionnel ;
- Le rôle et les responsabilités des différents acteurs ;
- Les mécanismes de coordination, de supervision et de suivi ;
- Les modalités de mise en œuvre par composantes et sous composantes (voir contenus détaillés) ;
- Les modalités de ciblage et de prise en compte du genre ;
- Les modalités de passation de marchés ;
- Les modalités de suivi-évaluation des activités.

Le manuel (notamment la partie portant sur la description des modalités de mise en œuvre) comprendra quatre parties techniques clés, représentant les axes d'intervention majeurs du projet :

- Sur les aménagements hydro-agricoles et le désenclavement des bassins de production ;
- Sur l'intensification de la production ;
- Sur l'amélioration du stockage et de la transformation des produits et nutrition ;
- Sur la mise en marché et commercialisation des produits.

4.1. Contenu indicatif de la partie du manuel technique sur les aménagements et le désenclavement des bassins de production

Le contenu de cette section comportera :

- L'identification et le choix des bas-fonds à aménager ;
- Les études à réaliser ;
- Les étapes de mise en œuvre et la méthodologie d'exécution des travaux d'aménagement des bas-fonds pour le riz (périmètres types 1 et 2) suivant les régions ;
- Les étapes de mise en œuvre et la méthodologie d'exécution des travaux d'aménagement des espaces de culture du riz pluvial ;
- Les étapes de mise en œuvre et la méthodologie d'exécution des travaux d'aménagement et d'équipement des sites de production de l'oignon ;
- Les étapes de mise en œuvre et la méthodologie d'exécution des travaux de désenclavement des bassins de production (travaux, suivi et contrôle, renforcement de capacité) ;
- Les techniques de mobilisation et de gestion de l'eau ;
- La gestion et la maintenance des infrastructures et équipement (y compris l'approche communautaire) ;

- La gestion des réseaux d'irrigation, de drainage et de circulation ;
- Les opérations d'entretien des aménagements ;
- Le suivi/supervision/contrôle (y inclus le rôle de la DGRCV du MINADER).

4.2. Contenu de la partie du manuel portant sur « intensification de la production »

Pour chacune des filières les points suivants seront développés:

- Modalités de mise en place et mise en œuvre du volet semencier partie « approvisionnement en semence de base » (Partenariats IRAD et FAO AVRDC) ;
- Encadrement des coopératives semencières anciennes et nouvelles (sélection, renforcement des capacités, Fonds de roulement ; Contrôle, certification et suivi-évaluation ;
- Encadrement des producteurs à travers les champs écoles des producteurs (CEP) ;
- Renforcement des capacités techniques des producteurs ;
- Appui en équipements et petits matériels ;
- Accès aux autres intrants ;
- Encadrement des services du MINADER ;
- Animation continue des coopératives par les AAC ;
- Accompagnement des coopératives par les Techniciens Spécialisés (TS) ;
- Renforcements des capacités.

4.3. Contenu de la partie du manuel technique sur l'amélioration du stockage et de la transformation des produits et nutrition

Cette section du manuel décrira les points suivants :

- Amélioration du stockage et de la transformation des produits ;
 - Infrastructures de stockage, de groupage, de séchage et magasins multifonctionnels (types et spécifications techniques);
 - Equipements (types, caractéristiques et spécifications techniques) ;
- Amélioration de la qualité ;
 - Description des activités prévues dans le DCP/modalités de mise en œuvre ;
 - Renforcement des capacités (orientations et contenus);
 - Les normes ;
 - Conventions avec les partenaires ;
- Amélioration de la situation nutritionnelle.

Sur le volet infrastructures, le consultant travaillera avec l'expert en Génie Rural.

4.4. Contenu de la partie du manuel technique sur le volet « mise en marché et commercialisation des produits »

Cette section du manuel décrira les points suivants :

- Appuis transversaux et accès aux marchés des produits ;
- Structuration des acteurs des filières ;
- Entreprenariat des femmes et des jeunes ;
- Mise en place du système d'information sur les marchés (SIM) ;
- Développement des plans d'affaires et contrats de marchés ;
- Renforcement des capacités.

4.5. Aspects transversaux sur les modalités de passation de marché

Chaque partie du manuel élaborée par les consultants devra identifier :

- Les marchés à effectuer ;
- Types de passation des marchés ;

- Méthodes de sélections ;
- Modalités de suivi de l'exécution.

4.6. Aspects transversaux sur le suivi-évaluation des activités

Chaque partie du manuel élaborée par les consultants devra:

- Identifier les indicateurs clés au niveau de différents volets et définir les cibles de performance ;
- Faire une planification pluriannuelle (sur la durée du projet) des groupes d'activités, coûts, produits et indicateurs de résultats ;
- Préciser les modalités de suivi.

V. Méthodologie

L'élaboration du manuel d'exécution du PADFA II se fera sous la conduite de la Coordinatrice Nationale du PADFA II et la supervision de l'Assistant Technique du Projet, avec les contributions de quatre consultants mandatés par volet.

En effet, au vu des spécificités techniques des différentes composantes et dans l'optique d'obtenir un meilleur produit, le projet a opté pour le recrutement de 4 consultants nationaux spécialisés, suivant les contenus et les domaines de compétence majeures du projet. Ces consultants seront en charge du développement des parties spécifiques qui porteront sur :

- Infrastructures et génie civil (Aménagement et le désenclavement des bassins de production ;
- Agronomie (intensification de la production des filières riz et oignon) ;
- Activités post récolte des produits (stockage, transformation et nutrition);
- Mise en marché et commercialisation des produits.

Lesdits consultants seront mobilisés suivant les procédures de passation de marchés en vigueur pour le PADFA II. Ils seront recrutés suivant la procédure d'appel d'offre national, suivant la méthode de sélection fondée sur la qualification du consultant (SFQ).

Après le recrutement des consultants, la méthodologie d'élaboration du manuel d'exécution suivra les étapes ci-après :

- Réunion technique de cadrage : compréhension de TDR et du travail à faire par chaque partie ; validation du planning de mise en œuvre, mise à disposition de la documentation et des contacts de personnes ressources ;
- Phase de collecte des données et de rédaction ;
- Atelier technique d'évaluation de l'état d'avancement des travaux et de présentation des premiers produits ;
- Atelier technique de restitution et de mise en commun du document ;
- Finalisation et mise en cohérence du manuel ;
- DNO au FIDA ;
- Finalisation du manuel après ANO FIDA.

Etapes d'élaboration du manuel d'exécution

Etape	Durée	Responsable	Méthode	Livrable
- Recrutement des consultants et finalisation de la méthodologie		CN PADFA	CFQ	Consultants recrutés (contrats)
- Réunion technique de cadrage : compréhension de TDR et du travail à faire par chaque partie ; validation du planning de mise en œuvre, mise à disposition de	1 jr	CN PADFA & AT	Réunion de cadrage et d'information entre le consultant et le projet	Méthodologie et planning finalisés

la documentation et des contacts de personnes ressources				
- Phase de collecte des données et de rédaction	20 jr	Consultants	Travaux individuels de recherche, d'exploitation des documents et de rédaction	Canevas de rédaction renseignés
- Atelier technique d'évaluation de l'état d'avancement des travaux et de présentation des premiers produits	2 jrs	AT + Consultants, MINADER et FIDA	Atelier échanges et débats	Draft du manuel élaboré
- Atelier technique de restitution et de mise en commun du document	3 jrs	AT+ Consultants + Cadres PADFA en poste + MINADER et FIDA	Atelier échanges et débats	Le draft du manuel est amendé par les participants
- Finalisation et mise en cohérence du manuel	2 jrs	AT		Version provisoire du manuel
- ANO FIDA		CN		
- Finalisation du manuel après ANO FIDA	2 jrs	CN & AT		Version finale du manuel

La réunion technique de cadrage

Organisée au démarrage de la mission, la réunion de cadrage va permettre d'harmoniser la compréhension de TDR, de la méthodologie et du travail à faire par chaque partie ; de finaliser et valider le planning de mise en œuvre. Ce sera également l'occasion de finaliser la mise à disposition de la documentation et des contacts de personnes ressources.

Phase de collecte des données et de rédaction sera conduite par chaque consultant individuellement, suivant le canevas arrêté et dans les délais convenus.

Atelier technique d'évaluation de l'état d'avancement des travaux et de présentation des premiers produits

Organisé dans la salle de réunion du PADFA, cet atelier permettra d'apprécier le niveau d'avancement des travaux auprès des différents responsables et de s'assurer de l'orientation qui est donné.

Atelier technique de restitution et de mise en commun du document

Il s'agit d'un atelier technique de cinq jours au cours duquel chacun des consultants et responsables mandatés aura la charge de présenter les résultats de ses travaux. Les différentes productions seront examinées, validées et mise en commun dans le document global. L'atelier sera modéré par l'Assistant Technique qui aura la responsabilité de produire le document global. Au-delà de l'Assistant Technique, des consultants et des cadres du PADFA, les directions techniques du MINADER et le FIDA seront invitées à prendre part à cet atelier technique.

Finalisation et mise en cohérence du manuel

A l'issue de l'atelier technique de mise en commun du document, un travail de relecture et mise en cohérence du document sera mené au niveau de l'UCGP par l'Assistant technique, suivra une revue de qualité par la Coordinatrice Nationale, avant production du manuel en version provisoire et envoi au FIDA pour DNO. La prise en compte des observations du FIDA aboutira à la production du document final.

VI. DUREE ET CHRONOGRAMME

Le lancement de l'activité qui prend effet à compter de la date de notification des consultants, couvrira une période globale de soixante (60) jours calendaires suivant le chronogramme indicatif ci-après, comprenant la préparation, la rédaction et la soumission des rapports d'étapes, des documents provisoires et finaux, ainsi que la tenue des ateliers de validation.

N°	Etape	Durée	Responsable	Livrable	Période									
					S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	
1	Réunion technique de cadrage : compréhension de TDR et du travail à faire par chaque partie ; validation du planning de mise en œuvre, mise à disposition de la documentation et des contacts de personnes ressources	1 jr	CN PADFA & AT	Méthodologie et planning finalisés										
2	Phase de collecte des données et de rédaction	20 jr	Consultants	Canevas de rédaction renseignés										
3	Atelier technique d'évaluation de l'état d'avancement des travaux et de présentation des premiers produits	2 jrs	AT + Consultants +MINADER + FIDA	le draft du manuel est élaboré										
4	Atelier technique de restitution et de mise en commun du document	5 jrs	AT+ Consultants + Cadres PADFA + MINADER + FIDA	Les manuels techniques sont validés ; Le draft du manuel est amendé par les participants										
5	Finalisation et mise en cohérence du manuel	2 jrs	AT	La version finale du manuel										
6	ANO FIDA		CN											
7	Finalisation du manuel après ANO FIDA	2 jrs	CN & AT	La version finale du manuel										

VII. Budget

Phase	Libellé	Unité	Quantité	CU (FCFA)	Montant total (FCFA)
Recrutement des consultants nationaux	Publication AMI	Page	0,5	464 990	232 495
	Sessions des sous-commissions d'analyse des offres	Session	4	250 000	1 000 000
	Sous Total				

Phase	Libellé	Unité		Quantité	CU (FCFA)	Montant total (FCFA)
Prise en charge des consultants	Honoraire consultant post récolte	HJ	1	20	200 000	4 000 000
	Honoraire consultant agronome	HJ	1	25	200 000	5 000 000
	Honoraire consultant manuel agro-business	HJ	1	15	200 000	3 000 000
	Honoraire consultant manuel Génie Rural	HJ	1	25	200 000	5 000 000
	Forfait prise en charge autres frais consultants (Communication, documentation, déplacement divers, etc.)	FF	4	1	500 000	2 000 000
	Sous total					
Ateliers techniques sur l'état d'avancement des travaux (salle de réunion du PADFA)	Pauses café		12	2	3 500	84 000
	Pauses déjeuner		12	2	6 000	144 000
	Sous Total					228 000
Atelier technique de restitution et de mise en commun du document (atelier résidentiel)	Location sale		1	5	100 000	500 000
	Multiplication des documents		16	1	5 000	80 000
	Pause-café		20	5	3 500	350 000
	Pause déjeuner		20	5	6 000	600 000
	Perdiem consultants		4	6	50 000	120 000
	Missions CN & cadre PADFA		4	6	50 000	120 000
	Mission AT		1	6	50 000	30 000
	Mission AD PADFA		1	6	35 000	21 000
	Missions resp Directions MINADER (DDA, DEPC, DGRCV, DRCQ, DOPA, DDLC)		6	6	40 000	144 000
	Mission chauffeurs PADFA		2	6	25 000	30 000
	Forfait transport cadres MINADER		6	1	25 000	150 000
	Billet d'avion Maroua-Yaoundé allez et retour		1	1	300 000	300 000
Total						6 630 000
	Total général activité					27 090 495

Le budget s'élève à vingt-sept millions quatre-vingt-dix mille quatre cent quatre-vingt-quinze (27 090 495) FCFA.

VIII. Recrutement des consultants

Profil et temps de travail des consultants

La présente mission sera réalisée avec l'appui de Consultants individuels spécialisés, justifiant d'une expérience avérée dans des projets de développement portant sur la production agricole ou le développement des filières.

La prestation est répartie en quatre (4) lots tels que résumés dans le tableau ci-après :

Lot	Intitulé	Profil du consultant	Durée prestation (HJ)
1	Manuel technique sur les aménagements et le désenclavement des bassins de production du PADFA II;	Diplôme (Bac+5) en génie rural, hydraulique, génie civil, ou dans des domaines équivalents et expérience d'au moins dixans dans des projets de développement.	25
2	Manuel technique des activités liées à la sous-composante « intensification de la production » du PADFA II	Diplôme (Bac+5) en agronomie ou dans des domaines équivalents, expérience d'au moins 10 ans dans des projets de développement	20
3	Manuel technique sur les volets post récolte des produits (stockage et transformation), et nutrition du PADFA II	Diplôme (Bac+5) en agronomie, agro-alimentaire, technologies post-récoltes ou dans des domaines équivalents ; expérience d'au moins 10 ans dans des projets de développement	20
4	Manuel technique sur le volet « mise en marché et commercialisation des produits» du PADFA II	Diplôme (Bac+5) en agroéconomie, agrobusiness, marketing, ou dans des domaines équivalents et expérience d'au moins 10 ans dans des projets de développement	20

De manière générale les consultants devront :

- Justifier d'une expérience d'au moins 05 ans dans la réalisation des prestations similaires au Cameroun ou en Afrique subsaharienne et ;
- Disposer d'une bonne maîtrise, de l'outil informatique ;
- La connaissance des zones d'intervention du PADFA II est un atout ;
- La maîtrise de procédures et cadres de mesures des résultats du FIDA est un atout.
- La connaissance des procédures du FIDA pour les aspects financiers et de passation des marchés, sont des atouts.

Procédure de sélection des Consultants

Les Consultants seront recrutés suivant la procédure d'appel d'offre national, suivant la méthode de sélection basée sur la qualification du consultant.

- Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé ;
- A l'issue de l'évaluation des manifestations d'intérêt, les trois premiers consultants pré qualifiés par lot, seront invités à présenter leurs offres techniques et financières sous plis séparés (système de la double enveloppe) ;
- A l'issue de l'évaluation des offres techniques, le projet engagera les négociations avec le consultant le mieux qualifiés, sur la base de son offre financière et de l'enveloppe disponible pour l'activité.

Composition du dossier

Les consultants candidats intéressés doivent présenter un dossier composé de :

- (i) Une Lettre de motivation en spécifiant le lot choisi ;
- (ii) Un Curriculum Vitae détaillé, signé et daté faisant état de la (ou des) formation (s) et de l'expérience professionnelle ;
- (iii) Une copie certifiée conforme du diplôme datant de moins de trois mois;
- (iv) Des Copies des références et pièces justificatives de l'expérience professionnelle ;
- (v) Une copie du dossier fiscal individuel à jour.

Méthode de sélection

Les trois premiers consultants (par lot) satisfaisant les critères de présélection seront prés qualifiés pour proposer leurs offres techniques et financières.

Les modalités de sélections et critères de notation sont les suivants :

Points

- | | |
|--|-------------------|
| 1. Lettre de motivation des postulants pour la mission ;..... | 05 points |
| 2. Diplôme | 10 points |
| 3. Expériences générales | 10 points |
| 4. Note de compréhension, méthodologie d'intervention et programme de travail..... | 30 points |
| 5. Expériences spécifiques pertinentes pour la mission | 40 points |
| 6. Langue de travail | 05 points |
| Total des points : | 100 points |

Le score technique minimum requis pour être sélectionné est de : 75 Points sur 100.

Fait à Yaoundé, le _____

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

ANNEXE 6:SYNTHESE DES ACTIVITES/SOUS ACTIVITES DE LA SOUS COMPOSANTE « INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION »

Activités et sous activités	Taches à exécuter	Résultats attendus	Indicateurs de performance	Responsables	Principaux partenaires	moyens de vérifications
A. Filière Riz						
1. Approvisionnement en semences de base						
Fonds de roulement aux coopératives semencières	Octroi aux coopératives d'un FDR (en dotation unique)	Acquisition de semences certifiées et de petits équipements	Quantités de semences acquises Types et nombre d'équipements acquis	PADFA II	Convention « tripartite Projet/coopératives, fournisseur d'intrants et EMF	Bon fonctionnement du dispositif
Mise en œuvre du partenariat avec l'IRAD	Conventions spécifiques avec les acteurs majeurs : FAO-IRAD pour le riz ;	Production et livraison aux coopératives la semence de base répondant aux normes requises	Semences de base sont mises à la disposition des coopératives semencières	IRAD coopératives	FAO, IRAD	Rapport d'activités
Inspection en champ et certification des semences de base	Missions d'inspection et de contrôle des champs semenciers au sein	5 inspections des champs semenciers riz et 6 pour les champs	Certification des semences	SRCQ des DRADER	IRAD Coopératives SRCQ des DRADER	3 Rapports d'inspection

Activités et sous activités	Taches à exécuter	Résultats attendus	Indicateurs de performance	Responsables	Principaux partenaires	moyens de vérifications
	des zones d'intervention	d'oignons effectuées				
Inspection en champ et certification des semences certifiées	Missions d'inspection et de contrôle des champs semenciers au sein des zones d'intervention	5 inspections des champs semenciers riz et 6 pour les champs d'oignons effectuées	Certification des semences	SRCQ des DRADER	IRAD Coopératives SRCQ des DRADER	3 Rapports d'inspection
Formation/recyclage et accompagnement des coopératives semencières	Préparation des sessions de formation	Anciennes coop recyclées Nouvelles coop formées	Coopératives semencières fonctionnelles	IRAD	IRAD Coopératives SRCQ des DRADER	Rapports d'activités
Production/actualisation de fiches techniques de production semencières	Conception de nouvelles fiches Actualisation des anciennes Validation	fiches techniques conçues et actualisées	Fiches techniques adoptées	IRAD	IRAD Coopératives SRCQ des DRADER	Rapports d'activités
Multiplication et diffusion de fiches techniques de production semencières	Production en quantité suffisante	400 Fiches techniques produites et diffusées	Fiches Techniques diffusées	IRAD	IRAD Coopératives SRCQ des DRADER	Rapports d'activités
Mise en place des parcelles de démonstration	Choix des parcelles au sein des	parcelles de démonstration	Les coopératives semencières	IRAD	IRAD	Rapports d'activités

Activités et sous activités	Taches à exécuter	Résultats attendus	Indicateurs de performance	Responsables	Principaux partenaires	moyens de vérifications
	coopératives semencières	mises en place	formées au sein de ces parcelles de démonstration		Coopératives SRCQ des DRADER	
Matériels pédagogique pour les parcelles de démonstration	Identification / mobilisation des matériels didactiques	Lots de matériel acquis	Matériels didactiques utilisés pour les formations	IRAD	IRAD Coopératives SRCQ des DRADER	Rapports d'activités
Journées portes ouverte pour les champs semenciers	Préparation, exécution et évaluation des JPO	JPO réalisées (combien et participants prévisionnel)	Nombre de JPO et des participants (% réalisation)	IRAD		Rapports d'activités
Evaluation et planification annuelle des activités des semenciers	Identification des personnes dédiées, préparation et exécution de la sous activité	Rapports d'évaluation et planification	Besoins en intrants évalués	Superviseurs, responsables suivi-évaluation	Coopératives Projet IRAD	Rapports d'activités
Visite d'échange entre coopératives productrices de semences	Organisations des rencontres entre coopératives	Diffusion des BPA Rapports et supports	4 visites d'échanges effectuées Qualité des échanges et maîtrise des ITK	IRAD	Coopératives Projet IRAD	Rapports d'activités

Activités et sous activités	Taches à exécuter	Résultats attendus	Indicateurs de performance	Responsables	Principaux partenaires	moyens de vérifications
2 Fonds de roulement aux coopératives de production						
3. Encadrement des producteurs à travers les champs écoles des producteurs (CEP) au sein des coopératives						
Mise en place des champs écoles des producteurs	Identification des parcelles Implantation des CEP Animation	CEP mis en place	Producteurs formés à travers les CEP	Agronome polyvalent (à recruter)	UGP et antennes du projet Coop producteurs	Rapports d'implantation
Formation des facilitateurs CEP	Appel à un assistant méthode CEP pour la formation des formateurs (TS puis AAC)	Session réalisées	Facilitateurs formés	Agronome polyvalent (à recruter)	UGP et antennes du projet Coop producteurs	Rapports d'activités
Matériels pédagogique pour les CEP	Identification et appel d'offre lancé pour l'acquisition des kits	Kits pédagogiques disponibles	Les coopératives sont formées à travers les CEP	Agronome polyvalent (à recruter)	UGP et antennes du projet Coop producteurs	PV de réception et rapports
Journées portes ouverte pour les CEP	Préparation, exécution et évaluation des JPO	JPO réalisées Nombre de participants effectifs	Expériences échangées	Agronome polyvalent (à recruter)	UGP et antennes du projet	Rapports d'activités

Activités et sous activités	Taches à exécuter	Résultats attendus	Indicateurs de performance	Responsables	Principaux partenaires	moyens de vérifications
					Coop producteurs	
4. Renforcement des capacités techniques des producteurs						
Formation/recyclage et accompagnement des coopératives	Préparation des sessions Identification des formateurs Mobilisation matériels didactiques Exécution	Anciennes coop recyclées Nouvelles coop formées	Nombre de coop recyclées et formées	IRAD	IRAD UGP et antennes du projet Coop producteurs	Rapports d'activités
Formation fabrication et utilisation fumure organique	Appel à candidature d'un formateur	Sessions de formation réalisées	Nombre de coopératives formées	Agronome polyvalent	UGP et antennes du projet Coop producteurs	Rapports d'activités
Formation des coopérateurs en utilisation responsable des pesticides et engrais	Appel à candidature d'un formateur	Sessions de formation réalisées	Nombre de coopératives formées	Agronome polyvalent	UGP et antennes du projet Coop producteurs	Rapports d'activités

Activités et sous activités	Taches à exécuter	Résultats attendus	Indicateurs de performance	Responsables	Principaux partenaires	moyens de vérifications
Formation des coopérateurs en gestion de l'eau dans l'exploitation	Appel à candidature d'un formateur	Sessions de formation réalisées	Nombre de coopératives formées	Agronome polyvalent	UGP et antennes du projet Coop producteurs	Rapports d'activités
Organisation des visites d'échanges entre les coopératives riz	Organisations des rencontres entre coopératives	Diffusion des BPA Rapports et supports	4 visites d'échanges effectuées Qualité des échanges et maîtrise des ITK	IRAD	Coopératives Projet IRAD	Rapports d'activités
5. supervision des activités confiées aux AAC par les Techniciens spécialisés (TS)						
a. Atelier trimestriel d'évaluation et de planification des activités des TS	Organisation des ateliers Mobilisation matériels didactiques	Nb de participants ayant suivi des formations avec succès (évaluation des participants) Nb d'encadreurs filières aptes à accompagner l'élaboration d'un plan d'action	% de producteurs (trices) ayant reçu des appuis d'expertises	Agronome polyvalent	UGP Coopératives Agronome polyvalent	Rapports d'activités

Activités et sous activités	Taches à exécuter	Résultats attendus	Indicateurs de performance	Responsables	Principaux partenaires	moyens de vérifications
		Nb plans d'action réalisés par encadreur filière				
6. Animation continue des Coopératives par les Agents d'Appui Conseil (AAC)	Appuis de proximité aux coop de semenciers et producteurs	Application des ITK par les coop	Nb de coop suivi avec succès par les AAC	TS	UGP Coopératives Agronome polyvalent	Rapports de suivi-évaluation
7. Autres partenariats						
a. Convention avec l'IRAD	Préparation convention	Signature de la convention	Approvisionnement en semences de base (riz) Conception des Fiches Techniques Renforcement de capacité de semenciers et producteurs	PADFA IRAD	FAO PADFA IRAD	Rapports
b. Convention avec la FAO	-Préparation convention -Renforcement des capacités de l'IRAD et WVC dans la production des	-Signature de la convention	capacités de l'IRAD et WVC renforcée dans la production des	PADFA FAO	FAO PADFA IRAD WVC	Rapports

Activités et sous activités	Taches à exécuter	Résultats attendus	Indicateurs de performance	Responsables	Principaux partenaires	moyens de vérifications
	semences de base (riz et oignon) -Renforcement des capacités d'analyse et de traitement de la semence des Services Régionaux de Certification et le personnel déconcentré du MINADER en inspection semencière -Appui méthodologique à l'IRAD et à WVC.		semences de base			
B. Filière Oignon						
1. Accès à la semence						
Fonds de roulement aux coopératives semencières	Octroi aux coopératives d'un FDR (en dotation unique)	Acquisition d'intrants et de petits équipements	Quantités d'intrants acquis Types et nombre d'équipements acquis	PADFA II	Convention « tripartite Projet/coopératives, fournisseur d'intrants et EMF	Bon fonctionnement du dispositif

Activités et sous activités	Taches à exécuter	Résultats attendus	Indicateurs de performance	Responsables	Principaux partenaires	moyens de vérifications
Mise en œuvre du partenariat World Vegetable Center	Conventions spécifiques avec WVC pour l'oignon	Production et livraison aux coopératives de la semence de base répondant aux normes requises	Quantités de Semences de base sont mises à la disposition des coopératives semencières	WVC (oignon) coopératives	PADFA FAO, IRAD	Rapport d'activités
2. Appuis en équipement et petits matériels (semences)						
Appuis en matériels de labellisation (emballage estampillé)	Identification des équipements et petits matériels labélisés	Lots d'équipement et de petits matériels acquis	Nombre d'équipement et de petits matériels utilisés	WVC	WVC Coopératives projet	Rapports d'activités
3. Contrôle, certification et S&E						
Formation et accompagnement des coopératives semencières (technique de production, récolte, séchage/vannage, traitement, conditionnement, conservation, commercialisation, notion de qualité et législation semencière, etc.)	Identification des formateurs Mobilisation matériels didactiques Exécution	Sessions réalisées	Nombre de formations organisées	WVC SRCQ des DRADER	Projet WVC SRCQ des DRADER	Rapports d'activités
Production/actualisation de fiches techniques de production semencières	Conception de nouvelles fiches Actualisation des anciennes Validation	fiches techniques conçues et actualisées	Fiches techniques adoptées	WVC	Projet WVC SRCQ des DRADER	Rapports d'activités

Activités et sous activités	Taches à exécuter	Résultats attendus	Indicateurs de performance	Responsables	Principaux partenaires	moyens de vérifications
4. Accès aux autres intrants						
Mise en relation coopératives-agro dealers-commerçants et autres acheteurs-EMF	mises en relation effectives (convention)					
5. Renforcement des capacités techniques des producteurs						
Formation des Coopératives (technique de production, récolte, séchage, conditionnement, stockage, commercialisation ; etc.)	Identification des formateurs Mobilisation matériels didactiques Exécution	Sessions réalisées	Nombre de formations organisées	WVC SRCQ des DRADER	Projet WVC SRCQ des DRADER	Rapports d'activités
Journée porte Ouverte	Préparation, exécution et évaluation des JPO	JPO réalisées Nombre de participants effectifs	Expériences échangées	WVC	WVC UGP et antennes du projet Coop producteurs	Rapports d'activités
Formation des coopérateurs en utilisation responsable des pesticides (contrôle des maladies et prédateurs) et engrais minéraux	Identification des formateurs Mobilisation matériels didactiques	Sessions réalisées	Nombre de formations organisées	WVC SRCQ des DRADER	Projet WVC SRCQ des DRADER	Rapports d'activités

Activités et sous activités	Taches à exécuter	Résultats attendus	Indicateurs de performance	Responsables	Principaux partenaires	moyens de vérifications
	Exécution					
Formation des coopérateurs en technique de fabrication et utilisation des engrais organiques	Identification des formateurs Mobilisation matériels didactiques Exécution	Sessions réalisées	Nombre de formations organisées	WVC SRCQ des DRADER	Projet WVC SRCQ des DRADER	Rapports d'activités
Formation des coopérateurs en management de l'exploitation familiale	Identification des formateurs Mobilisation matériels didactiques Exécution	Sessions réalisées	Nombre de formations organisées	WVC SRCQ des DRADER	Projet WVC SRCQ des DRADER	Rapports d'activités
Production/actualisation de fiches techniques de production d'oignon y compris avec illustration graphique	Conception de nouvelles fiches Actualisation des anciennes Validation	fiches techniques conçues et actualisées	Fiches techniques adoptées	WVC	Projet WVC SRCQ des DRADER	Rapports d'activités
Organisation des visites d'échanges entre Coopératives	Visite réalisées (rapports et supports)					
Encadrement continu des Coopératives (Appui-conseil de proximité) par les TS	TS mobilisées					

Activités et sous activités	Taches à exécuter	Résultats attendus	Indicateurs de performance	Responsables	Principaux partenaires	moyens de vérifications
B (filère oignon)						
1. Bonne pratiques agricoles (agroforesterie, au						
a. Formation des producteurs sur les techniques de production durable	Soutien Projet GEF					
b. Fourniture de matériel végétal de développement de l'agroforesterie	Soutien Projet GEF					
2. Sélection variétales						
a. Promouvoir les stocks de semence de riz et d'oignon adaptées aux normes de conservation	Collaboration avec la sous composante 2.1 Soutien projet GEF					
b. Conservation des aires et espèces autochtones menacées	Soutien Projet GEF					
3. Vulgarisation des engrais organiques et disponibilités auprès des vendeurs locaux	Soutien Projet GEF					
4. Promotion des énergies renouvelables dans les zones d'habitation	Soutien Projet GEF					
5. Energie durable	Soutien Projet GEF					

Activités et sous activités	Taches à exécuter	Résultats attendus	Indicateurs de performance	Responsables	Principaux partenaires	moyens de vérifications
6. Renforcement des capacités						
a. Accompagnement des bénéficiaires des aménagements à la Préservation de l'environnement et résilience au CC	Soutien Projet GEF					
b. Conception des fiches de kits de formation et sensibilisation à la protection de l'environnement	Soutien Projet GEF					
c. Mise en place de système d'alerte et développer les mécanismes de relais de la météo	Soutien Projet GEF					
Animation continue des Coopératives par les Agents d'Appui Conseil (AAC)						
Honoraires						
AAC frais de fonctionnement						
Accompagnement des Coopératives par les Techniciens spécialisés (TS)						
1. Prise en charge indemnité des TS Production: 10						
2. Prise en charge indemnité des TS CEP: 10						
Prise en charge indemnité des TS GR: 10						

Activités et sous activités	Taches à exécuter	Résultats attendus	Indicateurs de performance	Responsables	Principaux partenaires	moyens de vérifications
Suivi-évaluation biennuel conjoint des activités PADFA						
Suivi-évaluation des activités de production semencière par la tutelle (DDA, DRCQ, DRADER)						
Contrôle et certification des semences						